

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(36<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

2<sup>e</sup> Séance du Mardi 21 Mai 1985.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-PIERRE FOURRÉ

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 887).

2. — Règlement définitif du budget de 1983. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 888).

Discussion générale :

MM. Tranchant,

Frelaut,

Cointat, Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation ;

Gilbert Gantier.

Clôture de la discussion générale.

M. le secrétaire d'Etat.

Passage à la discussion des articles.

Article 1<sup>er</sup>. — Adoption (p. 896).

Article 2 et tableau A. — Adoption (p. 897).

Article 3 et tableau B (p. 898).

M. Gilbert Gantier.

Adoption de l'article 3 et du tableau B.

Article 4 et tableau C (p. 924).

M. Zeller.

Adoption de l'article 4 et du tableau C.

Article 5 et tableau D. — Adoption (p. 950).

Article 6 et tableau E. — Adoption (p. 954).

Article 7 et tableau F (p. 960).

M. Gilbert Gantier.

Adoption de l'article 7 et du tableau F.

Article 8 et tableau G. — Adoption (p. 961).

Article 9 et tableau H. — Adoption (p. 967).

Article 10 et tableau I. — Adoption (p. 970).

Article 11 et tableau J. — Adoption (p. 980).

Articles 12 à 15. — Adoption (p. 984).

Vote sur l'ensemble (p. 984).

Explications de vote :

MM. Tranchant,

Gilbert Gantier.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

3. — Dépôt d'un rapport (p. 985).

4. — Ordre du jour (p. 985).

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-PIERRE FOURRÉ,  
vice-président.

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée nationale tiendra jusqu'au mardi 4 juin 1985 inclus :

Ce soir :

Suite du projet portant règlement définitif du budget pour 1983.

Mercredi 22 mai :

A dix heures :

Discussion, en deuxième lecture, du projet sur l'urbanisme au voisinage des aérodromes.

- A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :  
Projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.
- Jeudi 23 mai :  
A quinze heures et à vingt et une heures trente :  
Vote sans débat de quatre conventions ;  
Projet portant diverses dispositions d'ordre social.
- Vendredi 24 mai :  
A neuf heures trente :  
Questions orales sans débat.
- A quinze heures et à vingt et une heures trente :  
Suite du projet portant diverses dispositions d'ordre social.
- Mardi 28 mai :  
A dix heures, à seize heures et à vingt et une heures trente :  
Projet sur le code de la mutualité.
- Mercredi 29 mai :  
A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente et jeudi 30 mai à quinze heures et à vingt et une heures trente :  
Projet sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie.
- Vendredi 31 mai :  
A neuf heures trente :  
Questions orales sans débat.
- Vendredi 31 mai :  
A quinze heures et à vingt et une heures trente, et éventuellement samedi 1<sup>er</sup> juin à neuf heures trente et à quinze heures :  
Suite du projet sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie.
- Lundi 3 juin :  
A seize heures et à vingt et une heures trente :  
Proposition de M. Jean-Pierre Michel sur la clause pénale ;  
Projet sur l'enregistrement des audiences.
- Mardi 4 juin :  
A dix heures :  
Projet sur l'économie sociale.
- A seize heures :  
Éventuellement discussion, en deuxième lecture, du projet sur la création d'établissements d'enseignement public ;  
Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième et nouvelle lecture, du projet sur les principes d'aménagement.
- A vingt et une heures trente :  
Discussion, en deuxième lecture, du projet sur les armes à feu.

— 2 —

#### REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE 1983

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (n<sup>os</sup> 2562, 2639).

Cet après-midi, l'Assemblée a rejeté l'exception d'irrecevabilité.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Tranchant, premier orateur inscrit.

**M. Georges Tranchant.** Monsieur le secrétaire d'Etat chargé du budget et de la consommation, mes chers collègues, le projet de loi de règlement définitif du budget de 1983 permet de mettre en lumière les très graves erreurs de prévision et de gestion commises au cours du deuxième budget assumé par le Gouvernement depuis 1981, ainsi que les astuces et jeux d'écritures irréguliers auxquels il a eu recours pour présenter les comptes de la nation de la façon qui lui serait la moins défavorable.

La démonstration à laquelle, chiffres et rapport de la Cour des comptes à l'appui, je vais me livrer, est particulièrement significative, puisqu'elle va mettre en évidence la façon dont les Français sont trompés sur les résultats des comptes de la nation par un pouvoir dont le seul souci est d'occulter ces résultats lorsque ceux-ci viennent contredire sa politique.

Il s'agit du dernier projet de loi de règlement définitif qu'il nous est donné d'examiner avant les élections législatives de 1986. En effet, l'examen du projet de loi de règlement définitif du budget de 1984 n'interviendra au plus tôt qu'en avril 1986.

Les résultats réels de 1983 laissent préjuger de ceux de 1984 et 1985, quant aux déficits et à l'endettement record que la France n'avait jamais encore connus en temps de paix.

L'exposé des motifs de la loi de finances pour 1983 prévoyait une croissance de 2 p. 100 : elle n'a été que de 0,6 p. 100 ; une augmentation des prix de 8 p. 100 ; elle a été de 9,5 p. 100 ; une politique active de l'emploi ; malheureusement le nombre de chômeurs à la charge de la collectivité nationale a augmenté en 1983.

Ces mauvais résultats fort éloignés des prévisions se sont traduits par une baisse de 14,7 milliards des recettes prévues.

C'est ainsi que, malgré l'augmentation de l'impôt sur le revenu, le plafonnement du quotient familial, la réduction de nombreux abattements et l'intensification des contrôles de toutes sortes, les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ont baissé de 4,8 milliards, soit de 2,6 p. 100 par rapport à 1982.

En effet, selon les informations de l'I.N.S.E.E. publiées en avril 1985, la baisse du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages a été de 0,7 p. 100, et non de 0,3 p. 100, en 1983. C'est donc un cuisant échec de votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque, pour la première fois depuis la fin de la guerre, vous avez fait baisser le niveau de vie des Français.

Autre grave conséquence de votre politique : le produit de l'impôt sur les sociétés a baissé de 11,5 milliards en 1983 par rapport à 1982, passant de 90,8 milliards à 79,3 milliards, soit 13 p. 100 de moins d'une année à l'autre.

**M. Dominique Frelaut.** Cadeau !

**M. Georges Tranchant.** Grave conséquence pour les recettes du budget, mais aussi pour les entreprises françaises qui ont, sur la base de l'impôt à 50 p. 100, gagné globalement 11,5 milliards de moins.

C'est ainsi que le déficit initial prévu pour 1983, qui était de 115 milliards, soit les sacro-saints 3 p. 100 du produit intérieur brut, a atteint en réalité 150 milliards, c'est-à-dire 30 p. 100 de plus que prévu, et 3,9 p. 100 du produit intérieur brut. Et cela en dépit de 25 milliards d'annulations intempestives de crédits. En effet, dès le 6 janvier 1983, 20 milliards de dépenses étaient « gelées » : 17 milliards d'équipements et 3 milliards de crédits d'intervention. Ce sont des annulations particulièrement dommageables pour des ministères qui se sont vu retirer en cours d'année des crédits dont ils avaient besoin et qui avaient été prévus.

A cet égard, il est particulièrement significatif, compte tenu des événements récents auxquels nous venons d'assister, de constater que le budget d'investissement du ministère de la justice a diminué de 10,6 p. 100 en 1983 par rapport à 1982, passant de 384,5 millions à 343,9 millions et que les investissements destinés aux établissements pénitentiaires ont baissé de 11,9 p. 100. Ne soyons donc pas étonnés aujourd'hui de constater qu'il n'y a plus de places dans les prisons. L'une des raisons est la réduction des fonds mis à la disposition de la justice en 1983.

Par ailleurs, comment pouvez-vous essayer de faire croire aux Français que votre gestion est sérieuse lorsqu'un budget, après avoir été voté par le Parlement à la fin de 1982, s'élevait à 883 milliards, se voit, dès le début de 1983, réduit de 3 p. 100 avec les graves conséquences que cela comporte ?

Quant à l'excédent des dépenses par rapport aux prévisions, il atteint 44 milliards, malgré les 25 milliards d'annulations. C'est donc au total 927 milliards de dépenses qui ont été réalisées, contre 883 qui étaient prévues. C'est la première fois que, dans un budget de la V<sup>e</sup> République, un tel écart entre les prévisions et la réalité est constaté. L'excédent de dépenses ajouté aux annulations de crédits représente 8 p. 100 du budget initial, soit la somme considérable de 69 milliards de francs.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et démontrent clairement l'incapacité du pouvoir à faire des prévisions réalistes.

Le Gouvernement doit faire face aux accablantes comparaisons de sa gestion avec la précédente, et il est utile de rappeler que le déficit budgétaire de 1979 était de 29 milliards, celui de 1980 de 35 milliards.

Même si l'on retient le chiffre minimisé de 135 milliards de déficit pour 1983, il représente déjà un quadruplement du déficit de 1980.

Autre considération alarmante : le déficit de 1983, tel qu'il est annoncé dans le projet de loi de règlement, passe de 88,475 milliards pour 1982 à 135,03 milliards pour 1983, ce qui représente une augmentation de 46,5 milliards, soit plus de 52 p. 100 de déficit supplémentaire d'une année à l'autre.

De même, le découvert d'exécution des lois de finances en trésorerie s'est élevé à 147,1 milliards de francs, en hausse de 77,5 p. 100 sur la gestion précédente.

L'article 15 du présent projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 ne fait état, lui, que de 143,2 milliards de francs.

Comme je l'ai indiqué, les résultats réels de la gestion budgétaire de 1983 ont été particulièrement préoccupants pour le Gouvernement, car ce seront les derniers définitivement connus des Français avant les élections législatives de 1986.

Ainsi, pour essayer de masquer l'ampleur de ces mauvais résultats, il a eu recours à une série de manœuvres pour présenter les comptes de la nation, manœuvres qui, reconnaissons-le, conduiraient un chef d'entreprise en correctionnelle pour faux bilan.

Le Gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, détient donc le triste record du déficit budgétaire le plus élevé qu'ait connu la France en temps de paix, mais il a aussi fait l'objet du rapport le plus accablant qu'ait fait la Cour des comptes sous la V<sup>e</sup> République.

Analysons avec la Cour des comptes la façon dont les résultats ont été présentés pour réduire la réalité du déficit du budget de 1983.

Tout d'abord, on trouve un versement de 2 milliards de francs des P. T. T. provenant d'un budget annexe d'exploitation industrielle et commerciale au budget général, acte illégal contrevenant à l'article 21 de la loi organique de 1959 et non conforme à notre droit financier.

La Cour des comptes, dans son rapport, à la page 94, ne manque pas de contester ce versement : « Cette imputation, différente de celle qui figurait au budget voté, est contestable. Elle ne pourrait se justifier que si le prélèvement opéré au profit du budget général constituait l'affectation partielle ou totale d'un résultat bénéficiaire. Or, les faits démontrent qu'il n'en est rien. »

Le déficit du budget s'est en outre trouvé diminué de 0,8 milliards de francs par des opérations « à caractère temporaire » : remboursement anticipé, sous la pression du Gouvernement, de 2 milliards d'E. D. F. au F. D. E. S., alors que, malgré une augmentation de ses tarifs au cours de 1983 de 11,80 p. 100, E. D. F. était déficitaire de 7,8 milliards de francs en 1983, déficit que, bien entendu, elle doit financer en empruntant.

On note aussi que 2,8 milliards ont été versés au Trésor par l'agence centrale des organismes de sécurité sociale, opération nouvelle qui ne s'était jamais produite auparavant.

Et puis, 5 milliards ont été transférés au Trésor par la caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme, invitée par le Trésor à faire ce virement, alors qu'en 1984 elle ne disposera pas de ces fonds pour bonifier les prêts du Crédit foncier et que le Trésor devra à nouveau transférer cette somme.

Plus grave encore, un versement de 875 millions de francs d'intérêts effectué par cette caisse au Trésor « a été irrégulièrement rattaché à l'exercice 1983 ». Cela figure à la page 47 du rapport de la Cour des comptes.

Ces jeux d'écritures diminuent déjà le déficit de près de 10,7 milliards de francs, mais le summum est atteint avec les 2,3 milliards de francs versés à titre d'avance d'actionnaire à Sacilor et Usinor. Cette opération a fait l'objet de ratures et surcharges sur les pièces de la comptabilité publique.

Sur ce sujet, la Cour des comptes déclare, aux pages 223 et 224 de son rapport...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation.** Quel alinéa ?

**M. Georges Tranchant.** Je vais vous le dire, mais je ne voudrais pas que cela soit pris sur mon temps de parole.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je ne vois pas très bien cet alinéa...

**M. Georges Tranchant.** Je vais vous le préciser, monsieur le secrétaire d'Etat. Ainsi, vous comprendrez mieux le sens de mes paroles !

Il s'agit du quatrième alinéa de la page 224, celui qui figure en jaune dans le rapport de la Cour des comptes.

Et si vous tournez la page, monsieur le secrétaire d'Etat, en mouillant votre doigt, vous verrez au dos, au premier alinéa, la fin du paragraphe que je vais néanmoins relire, car vous semblez ne pas vous être donné le mal de consulter le rapport de la Cour des comptes...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Ça y est ! Il a mis le temps !

**M. Georges Tranchant.** ...qui n'est évidemment pas sympathique pour vous.

Je cite : « Or, la présentation matérielle des pièces produites au soutien de deux ordonnances de paiement et sur lesquelles les dates ont été ratées et surchargées... » — nous sommes bien d'accord, monsieur le secrétaire d'Etat...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Oui !

**M. Georges Tranchant.** « ...a permis d'établir que des dépenses du budget des charges communes avaient été primitivement imputées sur l'exercice 1983 pour être réimputées en mars 1983 sur l'exercice 1982... Leur réimputation à 1982 est contraire aux dispositions du décret du 14 novembre 1955 et de l'arrêté du 28 février 1956... Il y a eu, à concurrence de 2,3 milliards

au moins, violation des dispositions relatives à l'application du système de la gestion et allègement des dépenses de 1983. Cette grave irrégularité a été signalée au ministère de l'économie, des finances et du budget en août 1984. »

Cet après-midi, mon collègue Michel Noir...

**Un député socialiste.** Il n'est pas là !

**M. Georges Tranchant.** ...vous a demandé, monsieur le secrétaire d'Etat, ce qui avait été répondu à la Cour des comptes à ce sujet. Il semble que vous nous ayez réservé la primeur de votre réponse pour le débat de ce soir.

C'est donc, au total, 15 milliards de déficit « escamotés » sur les résultats définitifs du budget de 1983 par des procédés non conformes à la loi, par des écritures pudiquement qualifiées « à caractère temporaire », par des ratures et surcharges irrégulières sur les documents de la comptabilité publique, pour transférer 2,3 milliards de francs de déficit d'un exercice sur l'autre.

Jamais de tels procédés, monsieur le secrétaire d'Etat, n'ont été utilisés auparavant avec une telle désinvolture pour tenter d'occulter des résultats qui viennent gravement contredire l'autosatisfaction qu'affiche le Gouvernement depuis un certain temps.

Devant la gravité de ces agissements sans précédent, à la fois sur les montants en cause et les graves irrégularités entachant la présentation des comptes de la nation pour 1983, vous avez, à l'initiative du R. P. R., été entendu, ainsi que M. Bérégovoy, le 9 janvier par la commission des finances.

Face à nos protestations et à nos demandes de présentation des comptes claires et sincères, le ministre de l'économie et des finances a répondu que nos protestations n'étaient qu'une tempête dans un verre d'eau.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Et encore, il a été gentil !

**M. Georges Tranchant.** Sans doute ! De quoi nous méliions-nous ? Nous avions lu le rapport de la Cour des comptes ! Vous vous rendez compte ! C'était vraiment insensé !

**M. Didier Chouat.** Tranchant est incisif !

**M. Georges Tranchant.** Les demandes du R. P. R. et de l'opposition sont apparemment tout autant indifférentes au ministre que les conclusions de la Cour des comptes.

Si vous voulez, monsieur le secrétaire d'Etat, je vais vous lire ce qui est indiqué à la page 265 du rapport de la Cour, qui rappelle aux ministres responsables, c'est-à-dire à M. Bérégovoy et à vous-même, « la nécessité d'une gestion budgétaire claire et sincère » — car, si votre gestion était claire et sincère, la Cour des comptes ne vous le rappellerait pas.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Pouvez-vous lire la phrase suivante, s'il vous plaît ?

**M. Georges Tranchant.** Si vous voulez, mais, pour le moment...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Courage, monsieur Tranchant ! Lisez la phrase suivante !

**M. Georges Tranchant.** Monsieur le secrétaire d'Etat, cette lecture va me conduire à dépasser mon temps de parole !

**Mme Colette Chaigneau.** C'est déjà fait !

**M. Yves Dollo.** Nous voulons connaître cette phrase !

**Plusieurs députés socialistes.** Lisez-la donc, monsieur Tranchant !

**M. Georges Tranchant.** Puisque vous le désirez, mes chers collègues, je vais vous la lire.

La Cour rappelle la nécessité d'une gestion budgétaire claire et sincère. Elle ajoute : « En 1983, si les opérations critiquées par elle portent sur des sommes modestes rapportées aux masses du budget... »

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Voilà !

**M. Georges Tranchant.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux bien que, sur un total de 900 milliards de francs, une somme de 15 milliards vous paraisse modeste, mais, pour les Français qui liront nos débats comme pour moi-même, c'est une somme énorme.

**M. Didier Chouat.** Et il parle en expert !

**M. Georges Tranchant.** Elle est tellement énorme, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous l'avez fait disparaître !

Car, avec 135 milliards de francs de déficit, on arrive à 3,4 p. 100 du P. I. B. Ce n'est pas nous qui sommes arrivés au pouvoir en 1981...

**M. Didier Chouat.** Cela, c'est sûr !

**M. Georges Tranchant.** ...en roulant les mécaniques ! On allait voir ce qu'on allait voir ! Il fallait 3 p. 100 de déficit du budget pour relancer l'économie française, limiter le chômage et rendre les Français heureux. Eh bien, vous avez dépassé ce pourcentage et nous en sommes à près de 4 p. 100. Malheureusement, nous n'avons pas vu que les Français soient pour autant plus heureux. En revanche, nous voyons les dettes et la catastrophe que constituent les dépassements des déficits budgétaires.

Je comprends que, dans ces conditions, vous ayez envie de minimiser les déficits, car, mon Dieu ! lorsqu'on est aussi compétent et valable que vous et qu'on a fait les promesses que vous avez faites, il est embêtant de constater que cela ne marche pas très fort.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Tranchant !

**M. Georges Tranchant.** Monsieur le président, si j'ai ouvert le rapport de la Cour des comptes, c'était pour répondre aux demandes de mes collègues, et je tiens à terminer mon intervention.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Certes, mais tout de même !

**M. Georges Tranchant.** Quant à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai demandé, le 9 janvier, quelles sanctions vous comptiez prendre à l'encontre de celui qui s'était rendu coupable des ratures et surcharges sur les documents de la comptabilité publique. Vous m'avez répondu que le responsable, c'était vous...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Voilà !

**M. Georges Tranchant.** ... car vous aviez donné les directives de transférer 2,3 milliards de francs inscrits au budget de 1983 sur celui de 1982, mais que le fonctionnaire chargé de l'exécution s'y était mal pris. Eu égard à ce fonctionnaire, je passe sur les termes qui ont été utilisés.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque la faute vous incombe, pourquoi avez-vous, contrairement aux dispositions du décret du 14 novembre 1955 et de l'arrêté du 28 février 1956, violé — je ne parle pas du fonctionnaire (*Sourires*) — à concurrence de 2,3 milliards de francs au moins, les dispositions relatives à l'application du système de gestion et allègement des dépenses de 1983 ?

Je vous rappelle également que vous avez imputé sur 1984 une somme de 547 millions de francs correspondant aux acomptes dus par l'Etat au titre des bonifications d'intérêts des pertes de la C.N.A.C.A. pour les mois de novembre et de décembre 1983 et que vous avez imputé au budget des charges communes sur 1984 trois échéances d'un montant de 592 millions de francs dus à la banque française du commerce extérieur et relatives à des opérations de 1983 qui auraient dû être imputées en 1983. Le différé de ce paiement a contraint la B.F.C.E. à emprunter cette somme sur le marché monétaire et son paiement en 1984 est contraire à la convention conclue en 1977 entre l'Etat et cet organisme. J'ajoute enfin que vous avez imputé sur 1984, au budget des charges communes, le paiement des intérêts dus au budget annexe des P. T. T. afférents aux troisième et quatrième trimestres de 1983, pour la bagatelle de 3 milliards de francs. Toujours une « tempête dans un verre d'eau » !

La Cour des comptes indique, à la page 225 de son rapport : « Dans les trois cas qui ont ainsi pu être relevés, les pratiques adoptées pour 1983 se traduisent par une distorsion des charges entre exercices successifs. Le dernier d'entre eux a introduit de surcroît une incohérence dans les comptes de l'Etat... » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour des comptes !

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Tranchant !

**M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Oui, cela suffit !

**M. Georges Tranchant.** J'ai pratiquement fini.

**M. Robert Cabé.** Vous avez dépassé votre temps de parole !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Votre groupe, monsieur Tranchant, vous a accordé quinze minutes, pas plus !

**M. Georges Tranchant.** Je sais que ce que je dis vous gêne !

**M. Didier Chouat.** Ce n'est pas raisonnable de dépasser à ce point son temps de parole !

**M. Georges Tranchant.** Est-ce raisonnable, ce qui est fait dans le budget de 1983 ?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** On vous répondra tout à l'heure ! Ne vous inquiétez pas !

**M. Georges Tranchant.** Si cela avait été raisonnable, j'en aurais eu pour deux minutes et je vous aurais félicité, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Ecoutez, je vous en prie !

**M. Georges Tranchant.** Mais oui ! C'est bien vous qui m'avez demandé d'ouvrir le rapport de la Cour, monsieur le secrétaire d'Etat ! J'étais donc obligé d'en parler !

**M. Robert Cabé.** Concluez, monsieur Tranchant !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Si vous vous écarterez de votre texte, monsieur Tranchant, vous allez vous perdre !

**M. Georges Tranchant.** Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai tout dans la tête ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

La Cour indique que le total des seules imputations relevées ci-dessus — ce sont les trois dont je viens de parler — et ayant allégé les charges de 1983 s'élève à 10 700 millions.

Reconnaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, que, pour une fois, le Gouvernement, en matière de présentation des comptes budgétaires, a fait preuve d'idées particulièrement novatrices et d'un talent hors du commun, pour transférer une bonne partie du déficit de 1983 sur des exercices qui seront examinés à des dates où, selon toutes probabilités, vous ne serez plus présent pour donner des explications sur la réalité des déficits des années 1984 et 1985.

En définitive, beaucoup d'efforts et d'imagination auront été mis en œuvre pour vous permettre, comme dans beaucoup d'autres domaines, hélas, de présenter aux Français la moins mauvaise situation possible à l'approche des échéances électorales qui sanctionneront le pouvoir sur les réalités de sa gestion dans tous les secteurs.

Mais le R.P.R. ne peut s'accommoder de tels agissements. Il se doit d'éclairer les Français sur la façon dont l'actuel Gouvernement n'hésite pas à se comporter lorsqu'il s'imagine servir ses intérêts politiques.

Nous utiliserons tous les moyens dont nous disposons pour que les agissements que nous venons de dénoncer puissent être sanctionnés.

Le R.P.R. n'entend pas donner quitus au Gouvernement sur la façon dont le budget de 1983 a été géré, et ses comptes présentés à la représentation nationale.

Dans l'attente des résultats des diverses actions qu'il a entreprises, il votera résolument contre votre projet de loi de règlement définitif du budget de 1983. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** C'est le scoop !

**M. Didier Chouat.** En effet, nous sommes surpris !

**M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Le temps de parole ne correspond plus à rien.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** M. Tranchant a doublé son temps de parole !

**M. le président.** La parole est à M. Frelaut.

**M. Dominique Frelaut.** Le projet de loi de règlement définitif du budget de 1983 ne peut être disjoint d'une modification, notoire à notre avis, de la politique économique engagée en 1981, et qui n'a fait que s'accroître depuis.

En effet, le plan du 25 mars a incontestablement modifié les caractéristiques du budget de 1983.

Il en a été de même avec l'amplification du déficit budgétaire et les critiques de la Cour des comptes.

Par voie de conséquence, l'appréciation que nous avons portée sur la loi de finances initiale se trouve également modifiée.

Les réserves que nous avons exprimées sur certains aspects de ce budget se révèlent aujourd'hui particulièrement justifiées.

Le plan du 25 mars a eu des effets importants sur l'économie française en opérant une ponction de l'ordre de 30 milliards de francs sur le revenu national et en réduisant la demande intérieure de 65 milliards de francs.

Les ménages, et parmi eux les plus modestes, ont été directement visés par ces mesures : tout d'abord, le prélèvement de 1 p. 100 sur le revenu imposable, l'emprunt forcé, le relèvement de la taxe sur les produits pétroliers et les économies sur les dépenses de santé et de la sécurité sociale.

Toutes ces dispositions avaient entraîné des réserves de notre part.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Vous avez quand même voté !

**M. Georges Tranchant.** A tout péché, miséricorde !

**M. Yves Dollo.** Qui était au Gouvernement ?

**M. Dominique Frelaut.** Un adage prétend qu'une hirondelle ne fait pas le printemps. Je dirai que quatre ministres communistes n'ont pu faire que les espoirs du printemps 1981 soient réalisés. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** C'est gentil pour eux !

**M. Dominique Frelaut.** Mais nous avons noté certains engagements du Gouvernement, formulés dans une lettre du Premier ministre adressée à notre groupe. Force est de constater, à la lumière de l'expérience, que les engagements inscrits dans cette lettre n'ont pas, dans leur ensemble, été tenus.

Quant aux effets économiques du plan du 25 mars, ils n'ont pas tardé à se manifester : le revenu disponible des ménages a baissé de 0,7 p. 100 en 1983...

**M. Georges Tranchant.** Eh bien voilà !

**M. Dominique Frelaut.** ... et le chômage a commencé à croître considérablement à la fin du troisième trimestre de 1983.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Voilà !

**M. Dominique Frelaut.** Mais vous, messieurs de l'opposition, vous voulez faire encore mieux, en donnant tous les droits au C.N.P.F. pour qu'il procède à sa guise à tous les licenciements !

**M. Michel Cointat.** Il faut faire tourner les usines !

**M. Dominique Frelaut.** Nous n'avons donc pas, messieurs, de leçons à recevoir de votre part !

Vous permettrez, monsieur le secrétaire d'Etat, au rapporteur spécial du budget de l'emploi de rappeler que la lutte contre le chômage n'a plus été alors la priorité des priorités.

Cependant, dans sa lettre adressée à notre groupe, le Premier ministre affirmait : « L'ensemble des outils que nous avons mis en place depuis deux ans et qui fait de notre politique de l'emploi la plus efficace des pays industrialisés seront mobilisés afin de prolonger la stabilisation du chômage que nous avons réalisée. » C'était le seul des deux millions de chômeurs !

En fait, si le chômage a augmenté de 4,5 p. 100 en 1983, sa croissance a été de 16 p. 100 d'août 1983 à août 1984, c'est-à-dire dans la période marquée par les effets du plan du 25 mars.

A cet égard, je veux rappeler que ce que l'on appelle le « traitement social » du chômage n'a pas le même sens quand il s'inscrit dans une politique de renouveau économique, ou de la meilleure relance possible, et quand il s'inscrit dans une politique de déclin et de liquidation des emplois, notamment industriels. La baisse des emplois réduit nos débouchés et nos productions.

En 1984, la France a supporté une diminution nette de 334 000 emplois.

Aujourd'hui, plus que jamais, la solidarité peut et doit s'exprimer autrement que dans la prolifération de certains stades ou de formules de travail au rabais qui aggravent les risques d'une société dite duale dont rêvent le C.N.P.F. et la droite. On entend parler que de précarité, de flexibilité, etc. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Par ailleurs, j'ai entendu M. Chotard déclarer, sur une radio, que certaines mesures relatives au licenciement économique qui ont été mises en place en 1983 avaient la vertu d'atténuer les luttes et de rendre en définitive plus facile l'acceptation des licenciements. C'est effectivement ce que vous voulez faire dans ce domaine.

**M. Georges Tranchant.** Monsieur Frelaut, adressez-vous au Gouvernement !

**M. Dominique Frelaut.** Mais c'est vous, messieurs, qui m'interpellez. Moi, je vous ai laissés parler.

**M. Georges Tranchant.** Mais je vais vous répondre, mon cher collègue !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Vous avez fini, tous les deux ? (*Sourires.*)

**M. Dominique Frelaut.** Par ailleurs, si le solde du commerce extérieur a pu être réduit de moitié, cela est principalement explicable par des données conjoncturelles : compression de la demande intérieure, décalage de conjoncture avec nos principaux partenaires et dévaluation. Comme nous n'avons cessé de l'affirmer, il ne peut y avoir de redressement solide de nos comptes extérieurs sans une politique économique qui s'oppose au déclin, à la régression, à la crise. Or la purge financière opérée en mars 1983 a entraîné un net ralentissement de la croissance. De 2,1 p. 100 en 1982, elle est tombée à 0,6 p. 100 en 1983, selon les dernières estimations corrigées de l'I.N.S.E.E.

En nous appuyant sur l'expérience des dernières années, c'est la question de la crédibilité des prévisions économiques affichées par le Gouvernement qui est posée. Prévue à 2 p. 100, la croissance du P.I.B. sera de 1,5 p. 100 en 1984, dont 0,5 p. 100 dû à des récoltes exceptionnelles. En 1985, la croissance, annoncée à 2 p. 100, sera en fait plus proche de 1 p. 100.

Cette stagnation économique s'est conjuguée avec les baisses successives des investissements des entreprises : — 2,4 p. 100 en 1983, comme en 1982. La timide progression actuelle est loin d'être confirmée.

Alors que les investissements reculaient, les intérêts des dividendes et autres revenus de la propriété ont augmenté officiellement de 30 milliards de francs supplémentaires, soit l'équivalent de la ponction exercée sur les ménages par le plan du 25 mars. A cela s'ajoutent les augmentations de 50 p. 100 des actions françaises et de 72 p. 100 pour les actions étrangères cotées à la bourse de Paris. Et l'on veut faire mieux avec le projet D. D. O. F. qui nous sera proposé demain !

Dans le même sens, les taux de marge des entreprises ont connu des montants records. La part des profits bruts a quasiment atteint le niveau d'avant 1974.

Ces tendances ont été largement confirmées en 1984. C'est à partir de 1983 que les revenus du capital ont connu des taux de progression considérables, alors que les revenus du travail connaissent et continuent à connaître un sort inverse. Cette tendance amorcée en 1983 devait d'ailleurs aboutir en 1984 à une augmentation du salaire ouvrier inférieure à l'inflation et cela pour la première fois depuis 1958.

Dans le même temps, les aides publiques aux entreprises se sont élevées à 52 milliards de francs. Encore ne s'agit-il là que d'aides directes. En rajoutant les aides indirectes, les économistes de l'I.N.S.E.E. arrivent à environ 150 milliards de francs.

Plutôt que d'injecter de l'argent public à fonds perdus et sans contrôle dans les entreprises, il faut s'en prendre à la gestion même de cet argent et résister au « toujours plus » du C.N.P.F. et notamment de M. Gattaz. Il faut s'attaquer aux gaspillages de la gestion capitaliste. Il faut s'en prendre aux privilégiés de la fortune qui, en définitive, sont les grands et les seuls gagnants de la politique d'austérité.

Ces privilégiés recherchent l'argent facile en spéculant, en gâchant l'argent mis à la disposition des entreprises. Cet argent manque à la formation des hommes, à l'emploi et à l'investissement productif. Rappelons que M. Gattaz avait dit qu'il mettrait tout en œuvre pour empêcher que les promesses de 1981 puissent entrer dans la réalité. Les actionnaires ont retiré des entreprises — c'est la réalité — des dividendes supérieurs de 228 p. 100 à ce qu'ils ont versé en apport net.

Ces sorties de capitaux manquent à la modernisation. Je parle de la véritable modernisation et non pas du terme qui recouvre, en fait, la régression économique, la liquidation de centaines de milliers d'emplois et la perméabilité de notre tissu industriel aux produits étrangers. On est bien loin des déclarations gouvernementales de 1981 qui se fixaient comme objectif la reconquête du marché intérieur. Aujourd'hui, le mot est devenu tabou, alors que la pénétration étrangère n'a cessé de s'accroître. Concernant le déroulement de l'exécution du budget proprement dit, je ne peux que regretter le déclin des prérogatives du Parlement.

Seulement trois mois après le vote du budget de 1983, le Gouvernement a annulé quinze milliards de francs de dépenses budgétaires essentiellement sociales, auxquels se sont ajoutés dix milliards de francs d'annulations en cours d'année. Un prélèvement de 1 p. 100 sur le revenu net imposable des contribuables était décidé et sept millions de foyers fiscaux devaient souscrire un emprunt de quatorze milliards de francs. Force est de constater que l'importance de ces mesures ne pouvait être assimilée à une régulation budgétaire au sens premier du terme.

Je rappellerai que pendant les trois mois de la discussion budgétaire, nous faisons bouger quelque chose comme 0,5 p. 100 des dépenses inscrites au projet de budget. Là, d'un seul coup, on en a bougé 2 p. 100 sans que, en définitive, le Parlement ait eu à en discuter, et cela trois mois après le vote du budget.

Dans le même sens, on peut dire que le déficit était sous-estimé, et cela pour plusieurs raisons. La première est la surévaluation des recettes fiscales de 17 milliards de francs. Ainsi, l'impôt sur les grandes fortunes n'a rapporté que 3 910 millions de francs au lieu des 5 milliards initialement prévus, soit une différence de moins 21 p. 100. Mais surtout, l'augmentation du déficit budgétaire a pour cause l'augmentation considérable de la charge de la dette publique dont le montant est systématiquement sous-estimé dans la loi de finances initiale. Au total, la charge de la dette s'est accrue de 42,2 p. 100 en 1983 au lieu de 7,5 p. 100 en 1982.

Le rapport de M. Pierret souligne d'ailleurs, à de nombreuses reprises, la légèreté de la gestion des autorisations budgétaires. La liste est longue des critiques et des irrégularités soulevées par le rapport de la Cour des comptes. Cette dernière a remarqué que les dépassements de crédits atteignent, pour le seul budget général, le montant jusqu'alors inégalé de 19,06 milliards de francs. Encore ne s'agit-il là que des dépassements qui apparaissent dans le projet de loi de règlement.

Il serait pour le moins souhaitable que le Gouvernement tienne compte des remarques de la commission des finances et de la Cour des comptes pour les budgets à venir. Mais c'est vrai que l'on a entendu de telles choses bien avant 1981.

**M. Michel Cointat.** Non !

**M. Dominique Frelaut.** En définitive, le déficit, initialement prévu à 117,8 milliards de francs, a été porté officiellement à 137,8 milliards, soit plus 17 p. 100 par rapport au déficit initial. Le déficit doit sans doute dépasser dans la réalité les 140 milliards de francs.

Au total, c'est moins la controverse juridique que la confirmation des prémices de l'austérité qui marque ce budget. Cette austérité a été instillée dès 1982.

**M. Georges Tranchant.** Si c'est comme pour la proportionnelle !

**M. Dominique Frelaut.** Elle a relativement marqué le budget de 1983, modifié en cours d'exécution. Elle s'est trouvée confirmée dans les budgets suivants.

Ce budget comportait les signes avant-coureurs d'un changement d'attitude, qui a conduit à une modification notable de la politique menée par rapport aux engagements de 1981.

Partie de la rigueur, la politique du Gouvernement s'est progressivement transformée en austérité. Or, comme le notait André Lajoine, lors de la discussion sur le projet de loi autorisant la promulgation des ordonnances relatives au plan du 25 mars : « La rigueur, ce n'est pas l'austérité pour les travailleurs, génératrice d'injustice, de chômage et d'aggravation de la crise. La rigueur, c'est de faire supporter l'effort à ceux qui en ont les moyens, c'est de combattre la spéculation et la fuite des capitaux, c'est de maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs. »

Nous n'avons rien à retrancher à ce que nous avons dit à l'époque.

Fidèles à notre parole et donc à nos mandats, nous ne pouvons voter le règlement d'un budget dont l'exécution a progressivement tourné le dos aux engagements pris. Il va de soi que nous ne pouvons qu'émettre un vote d'abstention. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Cointat.

**M. Michel Cointat.** Monsieur le secrétaire d'Etat, juste avant la fin de la séance de cet après-midi, vous vous êtes tourné vers les représentants de l'opposition pour leur demander, avec une voix légèrement acide, s'ils avaient encore des choses à dire. Je suis désolé, mais, pour ma part, j'ai encore des choses à dire.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** J'ai tout mon temps !

**M. Michel Cointat.** Mais ne craignez rien, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous les dirai avec beaucoup de courtoisie...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je sais.

**M. Michel Cointat.** ... avec assez de fermeté, avec un brin d'humour et aussi, autant que possible, avec un peu d'élégance.

Mes collègues, au cours de ce débat, ont analysé, disséqué, décortiqué, critiqué ce projet de loi de règlement du budget de 1983 à partir d'un rapport de la Cour des comptes qui, il faut le constater, est très sévère. Il est même assez accablant dans certaines de ses parties, et on n'avait jamais vu une telle sévérité. Mes collègues ont montré ou essayé de montrer les déviations, les erreurs, voire les fautes qui ont été commises par le Gouvernement, et ils ont porté de graves accusations.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Un peu trop graves même !

**M. Michel Cointat.** C'était un vaste programme. Or, monsieur le secrétaire d'Etat, la lecture de la feuille de séance montre qu'il n'y a pas beaucoup de supporteurs de ce texte pour monter à cette tribune. M. Pierret, avec beaucoup de courage d'ailleurs, a fait un certain nombre de critiques — il y était obligé en sa qualité de rapporteur général. Mais, heureusement pour vous, M. Douyère est intervenu, parce qu'il était obligé de répondre à l'exception d'irrecevabilité.

Mon propos, lui, ne sera pas de répéter ce qu'on dit mes collègues. Il se limitera simplement à quelques constatations générales et à essayer de tirer un enseignement de toutes ces interventions pour éviter que le Gouvernement ne continue à se complaire dans de tels errements.

En commission des finances, M. Bérégozov, à la suite des questions et aussi des critiques qui avaient été formulées par M. le rapporteur général, a lancé cette phrase qui m'a désagréablement surpris : « Mais ça s'est toujours passé comme ça ! ». D'une part, je trouve que ce n'est pas une réponse de ministre. Il existe tout de même des arguments plus sérieux, plus juridiques, plus fiscaux, plus financiers.

D'autre part, ça ne s'est pas toujours passé comme ça...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Hélas, si !

**M. Michel Cointat.** ... et je suis désolé, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir à vous le dire.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je vous donnerai des détails !

**M. Michel Cointat.** Je m'explique. Toutes les critiques qui sont formulées doivent être classées en plusieurs catégories et, c'est vrai, certaines d'entre elles peuvent s'appliquer à des gouvernements précédents et parfois très anciens. Il y avait ainsi des pratiques tolérées. Mais le premier grief que nous vous faisons — et j'y reviendrai — c'est que vous avez provoqué des abus de ces pratiques tolérées.

Un autre grief porte sur le camouflage des dépenses pour essayer de réduire un déficit exorbitant.

Enfin la troisième catégorie de critiques — mes collègues en ont parlé, et je n'y reviendrai pas — a trait au recours illicite à la rature pure et simple...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** La rature ?

**M. Michel Cointat.** ... dans des conditions étonnantes et que je ne m'explique pas.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je vais vous en parler.

**M. Michel Cointat.** J'ai moi-même fait partie d'un gouvernement et, par conséquent, je ne m'explique pas ces conditions étonnantes. Vous auriez peut-être pu sur ce point prendre quelques précautions.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Nous sommes moins hypocrites que vous, c'est tout !

**M. Michel Cointat.** Imaginez un instant — on l'a dit mais je veux le répéter — qu'une entreprise privée présente un budget établi de cette façon. Croyez-vous que l'inspecteur des impôts laisserait passer cela ?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Croyez-moi, on voit pire !

**M. Michel Cointat.** Il prendrait immédiatement une mesure fiscale contre l'entreprise.

Vous le dites vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat : on voit pire !

**M. Michel Cointat.** Je dis donc, très calmement, que l'Etat doit être soumis à la même rigueur que les citoyens.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je vous répondrai.

**M. Michel Cointat.** ... doit être soumis à la même rigueur que les citoyens.

Par rapport aux pratiques anciennes dont le principe était admis et dont je ne dis pas qu'il était bon, vous avez, dans ce budget de 1983, utilisé une « overdose » d'erreurs, et c'est cette « overdose » qui n'est pas supportable. Vous avez oublié la phrase d'Alphonse Allais sur l'équilibre de la vie quotidienne : « C'est comme la nicotine. A petite dose, c'est un médicament et à haute dose, c'est un poison. »

Vous donnez l'impression d'avoir joué à la Brinvilliers ou à la Voisin dans ce budget de 1983, ce qui, évidemment, ne peut pas donner une confiance illimitée. Dans ces conditions, tout le monde a le droit de savoir ce qui s'est passé, et j'en reviens au ministre des finances, M. Bérégozov, en commission, a prononcé — et je prends acte de sa franchise — cette phrase surprenante : « En ce qui concerne les dépassements de crédits, je reconnais que l'on peut discuter sur le volume. » C'était un aveu !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Vous n'êtes pas commissaire de police !

**M. Michel Cointat.** Il est certain qu'à l'époque où le budget était pratiquement en équilibre, c'est-à-dire avant 1981, le Gouvernement n'avait aucun intérêt à voiler la réalité des faits. Mais quand, comme vous, on se trouve devant un déficit qui varie de 115 à 128, 147 ou 153 milliards de francs — et je ne prends pas partie parce que le raisonnement est exactement le même...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Monsieur Cointat, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Michel Cointat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je n'ai pas voulu cet après-midi interrompre M. Noir qui avait été assez court-vois ; il a manié l'injure avec facilité. Mais je ne peux laisser l'ancien ministre de la République que vous êtes s'exprimer comme il vient de le faire. Vous savez très bien que les chiffres que vous comparez correspondent à des présentations différentes du budget. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.) Vous le savez parfaitement pour avoir été membre du gouvernement de la République. Je considère que le respect que vous devez à l'Assemblée nationale et, au-delà, aux citoyens, vous interdit ce genre de manipulation et d'amalgame.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Cointat.

**M. Michel Cointat.** Monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque j'ai parlé d'un déficit de 115, de 128, de 147 ou de 153 milliards de francs, je n'ai pas pris parti. Je vous ai dit que le raisonnement était le même. Il s'agit d'un déficit exorbitant. Je ne pense pas vous choquer en disant cela. C'est vrai, lorsque l'on est en présence d'un déficit exorbitant, il faut faire en sorte qu'il n'enfle pas trop, sous peine de se trouver dans une situation extrêmement difficile. C'est le sens de nos reproches.

Quelle est la conclusion que je tire de tout cela ? Devant une telle situation préoccupante — et même si certaines pratiques ne sont pas de votre faute, je le dis très volontiers —, notre réflexion est de mettre en place des critères plus rigoureux pour empêcher, pour 1984 ou pour l'exercice suivant, le renouvellement de pratiques aussi malsaines. Sur ce point d'ailleurs, je rejoins la conclusion de M. le rapporteur général, M. Pierret, qui a dit la même chose.

La commission des finances est arrivée à cette conclusion qu'il fallait éviter le renouvellement de telles pratiques. M. Bérégozov et vous-même avez également reconnu le bien-fondé de cette demande. Je lis dans le communiqué de la commission : « Le ministre a souhaité une adaptation des textes antérieurs à l'ordonnance du 2 janvier 1959, notamment de ceux de 1953 et de 1955. » Et, monsieur le secrétaire d'Etat, comme vous l'avez demandé tout à l'heure à M. Tranchant — puisque vous connaissez tout par cœur — vous pouvez m'inviter à lire la phrase qui suit. La voici : « Il a enfin souligné sa volonté de

gérer les finances de l'Etat de manière rigoureuse et même intransigeante. » Cette phrase me convient parfaitement. Puisque l'engagement a été pris devant la commission des finances de revoir tous ces textes de manière à les rendre bien meilleurs pour ne pas retrouver une même situation, ma question est celle-ci : que comptez-vous faire ?

Vous vous êtes plaint tout à l'heure que des décrets d'application pour l'article 16 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 n'avaient pas été pris. Bien. Mais vous ne les avez pas pris non plus ! Allez-vous les prendre ? Il faudrait peut-être nous dire ce que vous allez faire !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Vous les avez pris, vous ?

**M. Michel Cointat.** Mais je n'ai été responsable ni du budget ni des finances !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** C'est une réponse un peu trop facile !

**M. Michel Cointat.** Tout le monde sait bien que la rue de Rivoli, c'est à la fois un temple et un tombeau. (Sourires.) Et les décrets n'ont pas été pris !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Moi, je suis en train de les prendre !

**M. Michel Cointat.** *Mea culpa!* Mais vous, vous ne les avez pas pris non plus ! Faites donc votre *mea culpa!* Un engagement a été pris devant la commission des finances. Tenez-le et dites-nous ce que vous allez faire. C'est tout ce que l'on vous demande !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je fais au bout de trois ans ce que vous n'avez pas fait en vingt et un ans. Il est quand même plaisant que vous me le reprochiez. Convenez-en !

**M. Michel Cointat.** Vous ne savez pas très bien compter, mais enfin cela n'est pas bien grave...

**M. Georges Tranchant.** Nous n'avons jamais atteint 150 milliards de déficit !

**M. Michel Cointat.** ... car, avec un budget en équilibre, on n'est pas dans la même situation qu'avec un déficit de 4 p. 100.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** On en parlera !

**M. Michel Cointat.** Alors, je vous laisserai en parler, et je n'insiste pas plus sur ce point.

Voici ma conclusion : que ferez-vous maintenant, compte tenu des engagements ou des promesses que vous avez faites devant la commission des finances ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je vais peut-être vous surprendre, mais je voudrais d'abord exprimer une satisfaction. En effet, grâce à certains de mes collègues et peut-être modestement un peu à moi-même, la discussion du projet de loi de règlement n'est plus une simple formalité que l'on case en fin de journée, en une demi-heure, et qui ne donne lieu à aucune intervention.

Vous avez entendu, monsieur le secrétaire d'Etat, tous les intervenants, depuis les critiques de M. le rapporteur général du budget, courtoises, mesurées, mais néanmoins présentes, à celles de tous les groupes. Compte tenu des libertés, très grandes et croissantes, il faut le dire, que vous avez prises avec la préparation du budget, ces critiques étaient amplement justifiées.

La discussion du projet de loi de règlement est, en effet, un acte fondamental de l'activité parlementaire puisque, aux termes de l'article 2 de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959, qui a été amplement citée ce soir, la loi de règlement constate les résultats financiers de chaque année civile et approuve les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances de l'année, complétée, le cas échéant, par ses lois rectificatives. Cet exercice prend aujourd'hui, à mon sens, un reflet tout particulier car il s'agit sans doute du dernier projet de loi de règlement qui sera examiné par la présente assemblée, et il sera adopté uniquement, nous l'avons entendu tout à l'heure, par ce qui reste de votre majorité.

**M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** C'est inconvenant ! Je suis désolé, mais c'est vraiment désagréable !

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le rapporteur général, je suis tout prêt à vous donner la parole...

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Je faisais simplement remarque !

**M. Gilbert Gantier.** ... si vous souhaitez expliquer la raison pour laquelle l'observation que j'ai faite est inconvenante.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Je souhaite simplement dire que votre propos me paraît polémique. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Michel Cointat.** C'est une apparence !

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le rapporteur général du budget, je ne vois pas du tout pourquoi, du haut de cette tribune, je ne serais pas quelque peu polémique.

Je suis polémique depuis juin 1981 ; je l'ai été dans tous les débats financiers ; j'ai critiqué les budgets, j'ai dit pour quoi ; et le projet de loi de règlement pour 1983 est une justification de toutes les positions que j'ai prises depuis plusieurs années dans cette assemblée. Dans ces conditions, pourquoi ne serais-je pas polémique ? Pourquoi pourriez-vous l'être, l'avoir été autrefois, espérer le redevenir bientôt...

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ah non !

**M. Gilbert Gantier.** ... et pourquoi, moi, ne pourrais-je pas l'être ?

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Tout simplement parce que vous nous avez habitués à des propos d'une grande qualité technique, qui, habituellement, n'étaient pas empreints d'une polémique inutile.

**M. Adrien Zeller.** Interdisez la polémique !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ce soir, elle l'est, et je pense que vous avez d'une certaine façon un peu terni la qualité de fond de vos propos.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le rapporteur général du budget, je vous remercie de votre observation courtoise. Je puis vous assurer de ma modération habituelle, ce qui n'exclura pas la sévérité, si vous le permettez.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** La sévérité, d'accord !

**M. Gilbert Gantier.** Ce projet de loi de règlement pour 1983 mérite une attention particulière dans la mesure où les mesures intervenues au mois de mars 1983, instituant ce qu'il a été convenu d'appeler un plan de rigueur destiné à enrayer l'aggravation des déséquilibres intérieurs et extérieurs de notre économie, ont profondément altéré le budget. Cela a été souligné par l'opposition et également par le groupe communiste.

La rigueur, l'exécution de la loi de finances pour 1983 en a été singulièrement dépourvue. Elle n'a pas été marquée non plus par la clarté, — cette réflexion n'est pas polémique — bien que le Premier ministre actuel insiste sur la clarté qu'il veut donner à toute chose. Je vais d'ailleurs le démontrer.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder aujourd'hui sur les pratiques condamnables dont ont fait l'objet les écritures de fin de gestion marquées par des raturages et des surcharges. Cela a été dit plusieurs fois au cours de la soirée, je n'y reviendrai pas.

Les termes traditionnellement posés et mesurés de la Cour des comptes ne doivent pas dissimuler le caractère véritablement scandaleux de ces pratiques qui demeureront inscrites dans notre histoire budgétaire comme un triste reflet de la gestion socialiste. Les explications embarrassées, maladroites, de M. Bérégozov, ministre de l'économie, des finances et du budget...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Ce n'est pas possible ! C'est un jugement de valeur inopportuniste !

**M. Gilbert Gantier.** ... et de vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, devant la commission des finances, le 9 janvier dernier, n'ont pas dissipé une impression de malaise. Je ne veux pas en dire plus sur ce point, si ce n'est qu'il est rare qu'une loi de règlement fasse la « une » des journaux et dépasse le domaine réservé des spécialistes en finances publiques.

Dans cette intervention générale, je n'évoquerai pas les dépassements de crédits, sujet important que j'aborderai tout à l'heure, lors de l'examen de certains articles. Je centrerai mon intervention autour de l'analyse de trois exemples illustrant de quelle manière l'autorisation et le contrôle parlementaire sur les lois de finances sont particulièrement mis à mal par la permanence et par le développement de certaines pratiques auxquelles vous avez largement sacrifié.

Premier exemple, la prédominance du budget des charges communes, sujet qui n'a pas été largement développé ce soir.

Comme le note la Cour des comptes dans son rapport, à la page 54, le budget des charges communes s'est encore accru en 1983 : « Il a supporté, à lui seul, 40,7 p. 100 des dépenses des services civils contre 38,5 p. 100 en 1982 et 35,2 p. 100 de l'ensemble des dépenses du budget général au lieu de 33,2 p. 100 ».

J'ai déjà eu par le passé l'occasion de montrer le caractère extrêmement préoccupant de l'accroissement du budget des charges communes qui conduit, d'une certaine manière, à vider très largement de son contenu l'intervention du Parlement. Cette considération n'est évidemment pas animée d'un quelconque esprit partisan. Elle reflète une vue que je voudrais objective des finances publiques et du contrôle parlementaire.

Je n'en veux pour preuve, si besoin était, que les premiers mots du rapport de notre collègue Jean-Pierre Balligand sur le budget des charges communes pour 1985 : « Lorsqu'on aborde l'examen du budget dont les crédits s'élèvent à 306,8 milliards de francs, soit plus de 28 p. 100 des crédits du budget général, on est en droit de se demander si la notion de « charges

communes » devenue trop extensive n'aboutit pas à réduire les possibilités de contrôle du Parlement tout en reflétant la toute-puissance du ministère de l'économie et des finances. »

Ce sont, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les propres termes de notre collègue Jean-Pierre Bailigand !

Il est vrai que cette situation tient déjà, pour le budget de 1983, à la progression considérable des charges de la dette publique qui ont augmenté de plus de 42 p. 100 en 1983 par rapport à 1982 pour atteindre le chiffre de 68,53 milliards. J'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir dans un instant sur ce sujet préoccupant.

Deuxième exemple, les annulations de crédits.

L'année dernière, j'avais réservé mon intervention sur la loi de règlement pour 1982 à ce sujet. Les propos que je tenais alors, que j'ai relus, me paraissent, je dois le dire, toujours justifiés. M. le rapporteur général du budget a dit tout à l'heure qu'il aurait pu reprendre les observations qu'il avait faites sur la loi de règlement pour 1982, sur la loi de règlement pour 1981. Moi aussi. Les préoccupations que je formulais sont toujours aussi fondées.

Les annulations de crédits intervenues en 1983 en application des dispositions de l'article 13 de l'ordonnance de 1959 ont atteint plus de 25 milliards de francs, soit une progression de près de 23 p. 100 par rapport à l'année précédente. Il faut souligner ici que, rapportées au montant des crédits initiaux, ces annulations ont été particulièrement élevées, comparées aux exercices précédents. Ces chiffres figurent d'ailleurs dans le rapport de M. Pierret, notre rapporteur général, à la page 34.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Alors, ils sont justes !

**M. Gilbert Gantier.** En 1979 — c'était sous l'ancien régime —, les annulations de crédits représentaient 0,29 p. 100 des crédits initiaux.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** L'ancien régime, celui d'avant la nuit du 4 août ?

**M. Gilbert Gantier.** En 1980, 0,53 p. 100.

En 1981, c'était déjà votre œuvre en partie : 0,55 p. 100.

En 1982, on fait un bond : 1,79 p. 100.

En 1983, enfin : 1,96 p. 100 ; près de 2 p. 100 d'annulations de crédits.

Importantes par leur montant, ces annulations révèlent aussi, comme la Cour des comptes le relève à juste titre, « trop souvent une gestion peu cohérente ou peu claire des crédits ». Ce sont les termes mêmes de la Cour des comptes dans son rapport, à la page 149.

La Cour des comptes dénonce, en particulier, des annulations qui ont été suivies ultérieurement, aux mêmes chapitres, d'ouvertures de crédits supplémentaires, soit par la loi de finances rectificative de fin d'année, soit, ce qui est plus choquant encore, par voie réglementaire.

Ces pratiques me paraissent tout à fait condamnables. Elles témoignent d'une grande incertitude dans la gestion et dans la prévision des crédits budgétaires.

Au total, je ne peux que reprendre à mon compte l'observation justifiée de notre rapporteur général lorsqu'il indique, à la page 36 de son rapport, que « dès lors que des annulations d'un montant significatif interviennent peu avant le dépôt du projet de loi de finances rectificative de fin d'année, il serait préférable pour une meilleure information et un contrôle plus facile du Parlement d'inclure directement ces annulations dans le collectif de fin de gestion ». Je dois indiquer que M. Pierret l'a redit tout à l'heure.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Effectivement, je l'ai redit !

**M. Gilbert Gantier.** Nous sommes tout à fait d'accord.

Troisième exemple, la procédure des transferts de crédits.

S'ils connaissent une évolution modérée par rapport aux opérations de même nature observées en 1982, les transferts de crédits, par leur permanence, n'en continuent pas moins d'être critiquables dans la mesure où ils illustrent le plus souvent une inadéquation continue entre l'organisation de certaines administrations et la présentation des crédits budgétaires.

Je ne rappellerai pas ici les exemples qui ont été évoqués par la Cour des comptes mais je crois que, là encore, une réflexion générale doit être engagée pour permettre une meilleure adéquation entre les administrations et les moyens budgétaires qui leur sont alloués, afin de mieux assurer un contrôle efficace du Parlement.

En matière de transferts de crédits, une pratique me paraît particulièrement condamnable dans la mesure où elle témoigne d'une très grande improvisation, voire d'une grande incohérence, à savoir le mode de financement précipité de diverses actions considérées comme interministérielles. Pour financer ces opérations dont il est souvent très difficile de mesurer l'impact, un versement de contributions, en quelque sorte obligatoires, est exigé de différents ministères, ce qui, trop souvent, remet en cause le principe — pourtant essentiel dans nos finances publiques — de la spécificité des crédits.

Le développement de ces pratiques me paraît tenir à une raison simple, à savoir « l'équilibrisme » que doivent réaliser les responsables de notre politique budgétaire, contraints qu'ils sont de tenter de contenir le déficit budgétaire dans les limites fixées par le Président de la République tout en parant, bien sûr, au plus pressé.

Je ferai encore des observations sur un point qui, je crois, n'a pas été soulevé au cours de la discussion : les erreurs matérielles. On peut lire à la page 143 de la Cour des comptes :

« La gestion 1983 a été marquée par un accroissement du nombre de ces erreurs, dont certaines ont dépassé le niveau de la transcription de chiffres, dont beaucoup ont fait l'objet de rectificatifs non publiés, et dont certaines n'ont même pas été redressées. On signalera, parmi les plus regrettables : l'omission, dans la loi de finances rectificative du 24 décembre 1983, de l'inscription des autorisations de programme supplémentaires à ouvrir aux budgets annexes... la non-publication d'un arrêté du 7 octobre 1983 transférant 7,3 millions du budget des charges communes à celui des relations extérieures... dans les arrêtés de report des 24 et 28 août 1984, l'inscription en report à deux chapitres du budget du travail, d'une somme excédant le montant du crédit restant disponible... dans l'arrêté d'annulation du 5 mai 1983, une erreur de totalisation non rectifiée par la suite... J'en passe et des meilleures mais il est tout à fait inexcusable que de telles erreurs soient commises compte tenu de l'organisation du ministère de l'économie et des finances. »

En conclusion, mes chers collègues, je crois qu'à la lumière de l'expérience que nous venons de vivre à travers l'examen de trois lois de règlement — 1981, 1982 et 1983 — il est nécessaire d'entamer une révision de l'ordonnance organique de 1959. Cette préoccupation ne m'est d'ailleurs pas personnelle puisque la Cour des comptes comme le ministre de l'économie, des finances et du budget ont reconnu, en termes prudents, cette nécessité.

La Cour des comptes indique ainsi dans son rapport, à la page 265 — on aura beaucoup cité le rapport de la Cour des comptes — après avoir analysé les reports de charges, que « la plupart de ces opérations ont été permises par les textes en vigueur relatifs à l'application du système de la gestion, lesquels devraient d'ailleurs sans doute être revus et clarifiés ».

De même, le 9 janvier dernier, M. Bérégovoï, ministre de l'économie, des finances et du budget, souhaitait « qu'il soit procédé à une adaptation des textes antérieurs à l'ordonnance du 2 janvier 1959, notamment ceux de 1953 et de 1955 ».

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, je terminerai par une question, qui sera claire : où en sont les réflexions du Gouvernement sur la révision des textes régissant les lois de finances ?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je l'ai dit cet après-midi. Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit !

**M. Gilbert Gantier.** Comptez-vous, et sous quelle forme, y associer l'Assemblée nationale — vous n'avez pas répondu sur ce point — et la commission des finances ?

Le temps est maintenant compté. Pouvez-vous encore procéder à une telle réforme alors que la gestion du quotidien et, M. le rapporteur général du budget me pardonnera, du quotidien socialiste vous obsède et vous met devant de grandes difficultés ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Elle nous obsède moins que vous !

**M. le président.** La discussion générale est close.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Mesdames, messieurs, je ne reprendrai pas le débat que nous avons eu cet après-midi. M. Gantier vient d'illustrer de manière tout à fait explicite le fait qu'il n'est pas toujours utile de dire certaines choses à la tribune de l'Assemblée nationale puisqu'il me pose à nouveau les questions auxquelles j'ai déjà répondu en présentant le texte.

Quant à la gestion du quotidien, monsieur Gantier, je finis par me demander si elle nous préoccupe plus que vous. Votre impatience à quelque chose de malsain. Cela dit, cela fait déjà de nombreuses années que je vous vois impatient et je sais que vous résisterez en définitive, quel que soit le sort des urnes.

Monsieur Tranchant, je vous ai écouté, en dépit de ce que vous pouvez penser. Vos interventions me remplissent toujours de joie : après vous avoir entendu user de tous les superlatifs possibles et imaginables, on est très heureux d'être toujours vivant, avec un toit qui ne nous est pas tombé sur la tête, et de constater que la vie continue.

Vous avez repris les critiques classiques que vous formulez depuis trois mois après avoir essayé d'organiser un faux scandale. Vous lancez des épithètes qui sont parfois un peu à la limite du convenable. Vous avez tout de même été plus correct que M. Noir cet après-midi. Vous n'avez pas repris à votre compte

les petits excès verbaux auxquels il s'était livré. Je suppose qu'à dix heures du soir, cela n'avait plus la même utilité puisque l'heure de l'édition des journaux du soir était passée!

**M. Michel Cointat.** Ça, c'est un peu de trop!

**M. Georges Tranchant.** C'est de la provocation!

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je me permets de vous suggérer, monsieur Tranchant de veiller à ce que votre prochaine intervention ait lieu avant la levée de la séance de l'après-midi.

Vous avez parlé de faux en écriture publique. De quoi s'agit-il en réalité? Nous le savons tous ici, et je regrette que M. Cointat, avec beaucoup de délicatesse, reprenne sur le fond ces critiques. Il s'agit de savoir si certaines dépenses et certaines recettes doivent être imputées sur un exercice ou sur un autre. A partir de là, ce que vous essayez d'insuffler dans la tête des Français, n'est qu'il y aurait, quelque part, de l'argent qui disparaîtrait. Or, non, il ne disparaît pas.

**M. Georges Tranchant.** C'est de leur poche qu'il disparaît!

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Lorsque nous imputons une dépense sur l'exercice suivant, monsieur Tranchant, nous la retrouvons dans le déficit de cet exercice, de sorte, monsieur Cointat, que votre comparaison avec les sociétés privées n'a pas lieu d'être.

Dans une société privée, effectivement, nous le savons bien, passer certaines écritures dans un exercice plutôt que dans un autre peut avoir pour effet de minorer le revenu imposable: mais tel n'est pas le cas pour le budget de l'Etat, où il n'y a pas de compte « pertes et profits ». Il n'y a pas lieu de décaler des résultats. Dès lors, quel serait l'intérêt pour le Gouvernement de se livrer à de telles opérations? Diminuer le solde budgétaire, ou plutôt le déficit? Mais pourquoi? Pour retrouver ce déficit sur l'exercice suivant? Vous savez parfaitement que ce serait le cas!

A partir de certaines écritures, la Cour des comptes a formulé, à juste titre, certaines remarques. Mais elle le fait depuis longtemps déjà, monsieur Cointat. Dans son rapport sur l'exécution du budget de 1983, elle a employé dix-neuf fois le terme « irrégularité ». En 1975, je l'ai dit cet après-midi, lorsque M. Poncelet, membre de votre formation politique, occupait le poste où je suis, la Cour s'est servie du mot quatorze fois, je crois. Vous n'allez tout de même pas m'expliquer que ces cinq fois de plus signifient que l'on est passé de la régularité à la catastrophe ou à l'apocalypse? Ce ne serait pas très sérieux!

**M. Michel Cointat.** Je vous ai dit que c'était une question de dosage!

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Cet après-midi, j'ai reconnu que la situation n'était pas pour autant satisfaisante. Néanmoins, de là à instruire je ne sais quelle sorte de procès, en essayant de brouiller les esprits, d'user de l'insinuation, il y a une marge...

Tout à l'heure M. Noir a fait même mieux qu'insinuer: il n'a pas résisté à l'insulte. Cela est toujours regrettable pour ceux qui prétendent exercer un jour des responsabilités dans ce pays.

Pour les non-initiés, je précise de quoi il s'agit: de savoir si telle dépense qui devait figurer dans les écritures du 31 décembre 1983 n'a été passée que le 10 janvier 1984, voire au mois de février.

Nous nous en sommes expliqués à la commission des finances, devant vous, longuement. A ce sujet, je regrette que plusieurs d'entre vous aient cru bon de devoir mettre en cause, malgré son absence, Pierre Bérégovoy, à propos de ce qu'il aurait dit... Dans ce domaine, la tradition veut que l'on ne mette pas en cause les absents. Si vous avez, messieurs, des reproches à lui adresser sur telle ou telle des phrases qu'il a prononcées, ou même sur sa franchise, vous ne manquez pas d'occasions de le faire, par exemple un mercredi après-midi!

Je ne reviendrai pas sur tous les arguments. S'agissant du budget annexe des postes et télécommunications, j'ai admis cet après-midi, ou j'admets, qu'il y a eu problème. Vous avez saisi, messieurs, le Conseil constitutionnel, après nous avoir d'ailleurs expliqué à la tribune de l'Assemblée nationale que nous allions directement aux abîmes. Or le Conseil constitutionnel a dit le droit, et nous le respectons. Nous veillons à le respecter! Vous nous parlez maintenant de l'exercice 1983. Vous voulez saisir de nouveau le Conseil constitutionnel? C'est votre droit! Et le Conseil constitutionnel dira le droit.

Souvenez-vous tout de même de ce que vous aviez annoncé la première fois et de ce qui s'est passé ensuite... Pour notre part, nous avons pris acte de ce qu'a dit le Conseil constitutionnel: je peux vous assurer que nous en tenons le plus grand compte.

Comme vous nous répétez depuis le mois de janvier les mêmes arguments, en cherchant les mêmes effets, le problème devient pour vous, non pas celui de l'examen technique de la loi d'exécution, mais une sorte de course aux superlatifs: « le plus », « jamais vu », « depuis les débuts de la V<sup>e</sup> République... »! On remonte même à 1945 et j'en passe.

**M. Georges Tranchant.** Bien sûr! C'est vrai!

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Tiens, monsieur Tranchant, précisément, vous avez déclaré qu'il n'y avait « jamais eu », depuis le début de la V<sup>e</sup> République, « un tel écart » entre les prévisions et l'exécution. Pour vous répondre, je vais vous citer de mémoire des taux d'écart entre prévision et exécution: 1975, 16,4 p. 100, en moins...

**M. Georges Tranchant.** Combien de milliards?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Laissez-moi terminer! Vous avez employé l'adverbe « jamais », mais savez-vous ce que vous dites ou non?

**M. Georges Tranchant.** Je demande: combien de milliards?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Attendez! En 1976, plus 114 p. 100 d'écart; 1977, plus 16,2 p. 100; 1978, plus 15 p. 100; 1979, plus 8 p. 100; j'en passe. En 1983: plus 9,2 p. 100! C'est ce que vous appelez, monsieur Tranchant, « le plus grand écart » jamais vu depuis le début de la V<sup>e</sup> République? (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Gilbert Gantier et M. Georges Tranchant.** Non, ce n'est pas cela!

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** J'ai parlé pourcentages. Vous préférez parler montants? Parlons-en! J'espère que, membres de la commission des finances, vous faites la différence entre les taux et les montants en valeur absolue?

C'est aux montants que M. Cointat a fait allusion, reconnaissant que certains faits n'étaient pas bien nouveaux, et que depuis longtemps il fallait les déplorer. Mais, selon lui, entrés dans une phase de déficit budgétaire, ce qui hier pouvait être admis ou toléré ne pourrait plus l'être maintenant.

Parlons donc de notre déficit budgétaire! Qu'en est-il?

Tout à l'heure, M. Tranchant nous a brossé le tableau de la situation catastrophique dans laquelle serait à tous points de vue l'économie française. Or vous savez aussi bien que moi ce qu'est l'endettement intérieur de la France. Savez-vous que, dans la Communauté économique, un seul pays a un endettement plus faible que le nôtre? C'est l'Allemagne de l'Ouest, et la différence n'est que de 2 p. 100. Tous les autres pays sont au-dessus. Certains sont au double de nous, parfois presque au triple, y compris des pays dont vous admirez la politique, messieurs, et que vous nous citez en exemple.

Nous pourrions parler du Japon, de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Belgique. Nous ne sommes pas au 50 p. 100 du Japon! Nous n'en sommes pas au déficit britannique! Nous n'atteignons ni le montant danois, ni le montant hollandais, ni le montant belge! Et vous le savez parfaitement! Alors quand vous lancez vos: « jamais », vos « toujours » ou vos « plus que ce que nous avons connu », vous devriez faire preuve d'un peu plus de prudence.

Entre nous, si la France a un déficit budgétaire, vous devriez quand même noter au passage que tous les pays de la Communauté européenne en ont également un. A l'époque où vous, vous n'en aviez pas, ils n'en avaient pas non plus! Il semble tout de même que des choses se soient produites entre temps et vous ne pouvez pas les ignorer.

Finalement, sous prétexte d'« examen technique », nous avons des débats en « trompe l'œil » dont le seul objectif est de faire du catastrophisme! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Pour ce qui est de certaines erreurs commises, j'ai plaidé coupable devant la commission des finances. Celles qui ont pu être commises par tel ou tel fonctionnaire, je les ai prises à ma charge, comme il convient! Parce que, sur des pages et des pages de documents, il y a une rature...

**M. Gilbert Gantier.** Ah! C'est l'aveu?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Parlons-en! Ecoutez-moi, monsieur Gantier! Je vous mets au défi d'obtenir une déclaration de la Cour des comptes reconnaissant l'existence d'un seul exercice budgétaire depuis vingt ans dans lequel ne figure aucune rature sur les documents de la comptabilité publique. Je vous mets au défi! J'espère que vous m'avez bien entendu, et que vous relèverez ce défi!

Là, vous avez trouvé une rature sur environ 3 500 000 opérations et vous tournez autour! Vous en êtes vraiment réduits à cela? A tourner autour d'une rature qui concerne simplement la chronologie?

Alors là, vous commencez à me donner une grande confiance, parce que, si vous n'avez pas d'argument plus sérieux, si un aussi grand groupe que l'est le R.P.R., imité par un aussi grand groupe que l'U.D.F., en est réduit à se mettre tout simplement en orbite autour d'une rature...

**M. Michel Cointat.** C'est à la Cour des comptes que vous vous adressez!

Attention, monsieur le secrétaire d'Etat!

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ... si vous en êtes là, je pense que la « guerre des étoiles » n'aura pas lieu et je me dis que les satellites que je représente ne sont peut-être pas en passe de disparaître de notre ciel ! (Sourires.)

Maintenant, si certain groupe n'a pas eu de représentants qui soient montés à la tribune, c'est qu'il fait confiance à son ministre pour développer lui-même ses arguments (applaudissements sur les bancs des socialistes), ce que j'apprécie fort.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Absolument !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. En outre, il sait parfaitement que les arguments ont déjà été développés, et que des réponses ont déjà été données...

M. Christian Pierret, rapporteur général. Dix fois !

M. Gilbert Gantier. Pourquoi pas vingt ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. En pleine période de désinflation, il est tout de même ennuyeux qu'il y ait inflation sur le plan de l'argumentaire !

Bref, tout a été dit. Moi, je demande à l'Assemblée nationale d'adopter ce projet de loi de règlement.

Des phrases regrettables ont été prononcées. Je ne cesserai de répéter à M. Noir qu'il est allé beaucoup trop loin. Ce n'est pas correct ; c'est même inconvenant...

M. Christian Pierret, rapporteur général. Mais M. Noir n'est pas là.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Sans doute pas pour écouter les réponses, mais il était là pour injurier tout à l'heure.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Hélas !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je ne permets pas à M. Noir de mettre mon honnêteté en doute. Vous lui transmettez ce message de ma part, messieurs.

Je ne le permets pas surtout à un membre de l'opposition car, à l'article 13 de ce projet de loi de règlement, monsieur Tranchant, il y a régularisation d'une gestion de fait ! Il semble que cela vous ait échappé. Vous savez ce que signifie une gestion de fait, monsieur Tranchant ? Et vous, monsieur Gantier ? Vous paraissez ne pas avoir aperçu le contenu de cet article 13 ! Sans doute vous gêne-t-il ? Là, il y avait une véritable irrégularité ! Oui, il y avait des choses, comme on dit ! Or je les prends aussi à ma charge !

M. Georges Tranchant. Enfin, 411 000 francs, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. On a parlé de « principes », monsieur Tranchant !

Les volumes vous intéressent quand ça vous arrange !

M. Michel Cointat. Il s'agit de 411 000 francs !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cela vous gêne ? Vous le savez, mais aucun d'entre vous n'en a parlé !

Alors puisque vous n'y avez pas fait allusion, je le dis tout haut : moi, secrétaire d'Etat chargé du budget d'un gouvernement de la République française, je prends la responsabilité de couvrir une gestion de fait intervenue sous des gouvernements que vous, vous souteniez et que vous couvriez !

Vous comprendrez, messieurs, que dans ces conditions, je n'ai vraiment pas de leçon de morale à recevoir de vous ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle que peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

#### Article 1<sup>er</sup>.

M. le président. « Art. 1<sup>er</sup>. — Les résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour 1983 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après :

DESIGNATION	CHARGES	RESSOURCES
<b>A. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF</b>		
<i>Budget général et comptes d'affectation spéciale.</i>		
<i>Ressources :</i>		
Budget général (1).....	855 859 137 463,47	
Comptes d'affectation spéciale.....	8 993 536 453,22	
<b>Total.....</b>		<b>864 852 672 916,69</b>
<i>Charges.</i>		
<i>Dépenses ordinaires civiles :</i>		
Budget général.....	786 488 503 729,18	
Comptes d'affectation spéciale.....	7 205 444 898,97	
<b>Total.....</b>	<b>793 691 948 628,15</b>	
<i>Dépenses civiles en capital :</i>		
Budget général.....	69 849 753 443,89	
Comptes d'affectation spéciale.....	1 292 971 571,53	
<b>Total.....</b>	<b>70 942 725 015,42</b>	
<i>Dépenses militaires :</i>		
Budget général.....	135 009 413 183,23	
Comptes d'affectation spéciale.....	212 146 021,52	
<b>Total.....</b>	<b>135 221 559 204,75</b>	
<b>Totaux (budget général et comptes d'affectation spéciale).....</b>	<b>999 856 232 848,32</b>	<b>864 852 672 916,69</b>

(1) Après déduction des prélèvements sur les recettes de l'Etat (100 602 732 322,01 francs) au profit des collectivités locales et des communautés européennes.

DESIGNATION	CHARGES	RESSOURCES
<i>Budgets annexes.</i>		
Imprimerie nationale .....	1 506 819 880,51	1 506 819 880,51
Journaux officiels.....	419 374 070,02	419 374 070,02
Légion d'honneur .....	99 756 561,73	99 756 561,73
Monnaies et médailles .....	527 907 579,53	527 907 579,53
Ordre de la Libération .....	2 964 303 »	2 964 303 »
Postes et télécommunications .....	138 595 091 631,65	138 595 091 631,65
Prestations sociales agricoles .....	56 878 442 971,13	56 878 442 971,13
Essences .....	4 635 630 708,78	4 635 630 708,78
<b>Totaux budgets annexes .....</b>	<b>202 465 986 706,35</b>	<b>202 465 986 706,35</b>
<b>Totaux (A) .....</b>	<b>1 202 322 219 554,67</b>	<b>1 067 318 659 623,04</b>
Excédent des charges définitives de l'état (A) .....	135 003 559 931,63	»
<b>B. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE TEMPORAIRE</b>		
<i>Comptes spéciaux du Trésor.</i>		
Comptes d'affectation spéciale .....	314 066 131,01	87 045 112,90
Comptes de prêts :	Charges.	Ressources.
H. L. M. ....	»	675 877 645,61
F. D. E. S. ....	2 376 799 064,50	4 288 455 475,93
Autres prêts .....	3 957 017 419,83	5 337 482 902,60
<b>Totaux (comptes de prêts) .....</b>	<b>6 333 816 484,33</b>	<b>10 301 816 024,14</b>
Comptes d'avances .....	115 752 073 677,77	113 238 424 391,45
Comptes de commerce (résultat net).....	— 390 305 226,20	»
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (résultat net).....	— 50 987 756,42	»
Comptes d'opérations monétaires, hors F. M. L. (résultat net).....	4 515 108 436,33	»
<b>Totaux (B) .....</b>	<b>126 473 681 747,72</b>	<b>123 627 285 528,49</b>
Excédent des charges temporaires de l'état (B) .....	2 846 396 219,23	»
Excédent net des charges hors F. M. L. ....	137 849 956 150,86	»

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.

M. Michel Cointat et M. Georges Tranchant. Contre !

(L'article 1<sup>er</sup> est adopté.)

**Article 2 et tableau A annexé.**

M. le président. Je donne lecture de l'article 2 et du tableau A annexé :

« Art. 2. — Le montant définitif des recettes du budget général de l'année 1983 est arrêté à 855 859 137 463,47 francs. La répartition de cette somme fait l'objet du tableau A annexé à la présente loi. »

Tableau A. — Règlement définitif

(En

DESIGNATION DES DROITS ET PRODUITS 1	EVALUATION des droits et produits 2	RESTES A RECOURIR au 1 <sup>er</sup> janvier. 3	DROITS pris en charge. 4
<b>A. — Recettes fiscales :</b>			
Produits des impôts directs et taxes assimilées.....	356 484 000 000	58 594 059 196,59	243 300 229 065,17
Produits de l'enregistrement.....	39 593 000 000	991 042 394,64	36 939 047 808,37
Produits du timbre et de l'impôt sur les opérations de bourse.....	15 040 000 000	125 722 281,65	14 437 492 597,32
Droits d'importation, taxes intérieures sur les produits pétroliers et divers produits des douanes.....	68 368 000 000	28 672 548,85	126 099 839,06
Produits de la taxe sur la valeur ajoutée.....	385 685 000 000	14 810 763 231,73	271 291 929 584,64
Produits des contributions indirectes.....	23 695 000 000	68 960 641,28	18 373 147 274,19
Produits des autres taxes indirectes.....	1 583 000 000	17 269 146,40	1 433 890 373,38
<b>Total pour la partie A.....</b>	<b>891 048 000 000</b>	<b>74 636 489 441,14</b>	<b>585 901 836 542,33</b>
<b>B. — Recettes non fiscales :</b>			
Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier.....	9 998 000 000	745 853,79	11 582 326 355,48
Produits et revenus du domaine de l'Etat.....	3 202 950 000	22 853 836,72	2 085 407 133,87
Taxes, redevances et recettes assimilées.....	7 525 650 000	1 772 408 149,25	9 478 344 994,07
Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital.....	9 937 500 000	991 878 028,09	5 747 993 067,61
Retenues et cotisations sociales au profit de l'Etat.....	10 293 250 000	509 073 888,70	10 579 927 819,90
Recettes provenant de l'extérieur.....	2 135 000 000	125 588,59	2 438 158 693,64
Opérations entre administrations et services publics.....	144 483 000	157 140 269,24	15 911 875,88
Divers.....	2 533 400 000	1 714 862 070,81	3 017 601 453,45
<b>Total pour la partie B.....</b>	<b>45 770 233 000</b>	<b>5 169 087 684,19</b>	<b>44 945 671 394,10</b>
<b>C. — Fonds de concours et recettes assimilées.....</b>	<b>Mémoire.</b>	<b>3 728 611 079,14</b>	<b>32 078 911 377,51</b>
<b>Total A &amp; C.....</b>	<b>936 818 233 000</b>	<b>83 534 188 204,47</b>	<b>662 926 419 313,94</b>
<b>D. — Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales.....</b>	<b>- 71 234 000 000</b>	<b>»</b>	<b>»</b>
<b>E. — Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des communautés européennes.....</b>	<b>- 27 310 000 000</b>	<b>»</b>	<b>»</b>
<b>Total des recettes du budget général.....</b>	<b>838 274 233 000</b>	<b>83 534 188 204,47</b>	<b>662 926 419 313,94</b>

M. le président. Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix l'article 2 et le tableau A annexé.

M. Michel Cointat et M. Georges Tranchant. Contre.

(L'article 2 et le tableau A annexé sont adoptés.)

Article 3 et ta

M. le président. Je donne lecture de l'article 3 et du tableau B annexé :

« Art. 3. — Le montant définitif des dépenses ordinaires civiles du budget général de 1983 est arrêté aux sommes mentionnées ci-dessous conformément au tableau B annexé à la présente loi.

DESIGNATION DES TITRES

I. — Dette publique et dépenses en atténuation de recettes.....	
II. — Pouvoirs publics.....	
III. — Moyens des services.....	
IV. — Interventions publiques.....	
<b>Totaux.....</b>	

des recettes du budget général de 1963.  
francs.)

ANNULATIONS de prises en charge. 3	TOTAL des droits constatés. 4	RECouvreMENTS sur prises en charge. 7	RESTES A RECOURIR au 31 décembre. 8	RECETTES au comptant. 9	TOTAL des recettes budgétaires. 10
93 514 010,26 230 996 690,99 17 603 023,04	301 800 774 251,50 37 099 093 512,02 14 545 611 835,93	236 017 462 357,83 36 548 923 315,78 14 393 109 820,77	65 783 311 893,67 1 150 170 196,24 152 502 035,16	102 571 414 179,24 86 302 990 » 258 765 091,50	338 588 876 537,07 36 462 620 325,78 14 651 874 912,27
7 026 780,76 1 032 724 631,22 28 968 402,11 2 996 334,38	147 745 607,15 285 069 968 185,15 18 413 139 5 1,36 1 448 163 185,60	120 992 078,49 267 224 723 652,86 18 292 794 616,95 1 429 194 058,94	26 753 628,66 17 845 244 532,29 120 344 896,41 18 960 126,66	67 122 171 414,63 118 332 685 575,24 5 958 930 980,97 4 528 785,99	67 243 163 493,12 385 537 409 228,10 24 251 725 7 7,92 1 433 722 344,93
1 418 829 872,76	659 124 496 110,71	574 027 193 901,82	85 097 296 209,09	294 162 193 637,57	868 189 392 639,19
71 043 848,84 4 565 904,48 2 727 776 292,94 59 132 762,53 10 018 309,71 44 062,21 114 082 550,26	11 512 028 365,43 2 103 095 065,11 8 522 978 850,38 6 680 738 333,17 11 078 983 398,89 2 438 284 282,43 173 008 082,91 4 618 380 974 »	15 511 406 408,58 2 084 806 944,12 5 930 970 307,26 5 647 311 318,33 10 585 641 530,14 2 438 158 693,84 16 297 565,73 2 793 058 778,18	621 936,85 18 888 120,99 2 592 008 543,12 1 033 426 814,84 483 341 868,75 126 588,59 156 710 517,18 1 825 322 195,82	2 010 369 333,49 1 032 623 231,06 3 696 893 327,85 4 017 592 487,22 183 022 595,93 116 891 272,02 221 933 799,33 5 234 817 133,45	13 521 775 742,07 3 117 430 175,18 9 627 863 635,11 9 664 904 065,55 10 778 664 128,07 2 555 049 965,86 238 231 365,06 8 027 875 911,68
2 986 663 725,97	47 128 095 332,32	41 017 651 746,18	6 110 443 606,14	16 514 143 180,35	57 531 794 926,53
410 326 431,15	35 397 196 025,50	30 740 681 920,36	4 656 514 105,14	»	30 740 681 920,36
4 810 820 029,88	741 048 787 488,53	645 785 533 568,16	95 864 253 920,37	310 676 336 217,92	956 461 860 786,08
•	•	•	•	— 70 707 972 592 »	— 70 707 972 592 »
•	•	•	•	— 29 894 759 730,61	— 29 894 759 730,61
4 810 820 029,88	741 048 787 488,53	645 785 533 568,16	95 864 253 920,37	210 073 603 895,31	855 851 137 463,47

bleau B annexé.

nnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par

DEPENSES	AJUSTEMENTS DE LA LOI DE REGLEMENT	
	Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.
146 630 705 383,86	16 204 876 361,64	3 125 206 164,98
2 263 227 000 »	»	»
321 622 432 428,85	583 159 396,04	3 520 771 226,19
315 970 138 916,67	2 234 537 410,19	1 418 227 342,52
786 486 503 729,18	19 022 573 167,87	8 054 204 733,69

Tableau B. — Dépenses  
DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES  
Situation définitive des crédits

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Affaires sociales et solidarité.</b>		
<b>I. — Section commune.</b>		
Titre III. — Moyens des services .....	Crédits initiaux .....	1 398 088 464
	Variation prévision dépenses .....	31 077 389
	Reports gestion précédente .....	14 687 485
	Transferts répartitions .....	— 693 267 694
	Fonds concours, dons legs .....	5 134 058
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>755 719 702</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	<b>Crédits initiaux .....</b>	<b>1 398 088 464</b>
	<b>Variation prévision dépenses .....</b>	<b>31 077 389</b>
	<b>Reports gestion précédente .....</b>	<b>14 687 485</b>
	<b>Transferts répartitions .....</b>	<b>— 693 267 694</b>
	<b>Fonds concours, dons legs .....</b>	<b>5 134 058</b>
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>755 719 702</b>
<b>Affaires sociales et solidarité.</b>		
<b>II. — Santé-solidarité.</b>		
Titre III. — Moyens des services .....	Crédits initiaux .....	1 969 317 918
	Variation prévision dépenses .....	— 18 887 600
	Reports gestion précédente .....	2 124 480
	Transferts répartitions .....	— 2 054 371
	Fonds concours, dons legs .....	225 656 048
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>2 198 156 475</b>
Titre IV. — Interventions publiques .....	Crédits initiaux .....	39 064 039 868
	Variation prévision dépenses .....	1 580 900 000
	Reports gestion précédente .....	14 197 275
	Transferts répartitions .....	38 776 000
	Fonds concours, dons legs .....	2 096 700
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>40 700 009 843</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	<b>Crédits initiaux .....</b>	<b>41 053 357 786</b>
	<b>Variation prévision dépenses .....</b>	<b>1 562 012 400</b>
	<b>Reports gestion précédente .....</b>	<b>16 321 755</b>
	<b>Transferts répartitions .....</b>	<b>36 721 629</b>
	<b>Fonds concours, dons legs .....</b>	<b>227 752 748</b>
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>42 896 166 318</b>
<b>Affaires sociales et solidarité.</b>		
<b>III. — Travail. — Emploi.</b>		
Titre III. — Moyens des services .....	Crédits initiaux .....	2 683 328 224
	Variation prévisions dépenses .....	— 11 560 182
	Reports gestion précédente .....	50 895 551
	Transferts répartitions .....	27 035 890
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>2 749 699 483</b>
Titre IV. — Interventions publiques .....	Crédits initiaux .....	41 600 799 451
	Variation prévisions dépenses .....	— 1 993 017 527
	Reports gestion précédente .....	3 109 479 809
	Transferts répartitions .....	4 697 755 410
	Fonds concours, dons legs .....	1 200 325 532
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>48 615 342 675</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	<b>Crédits initiaux .....</b>	<b>44 284 127 675</b>
	<b>Variation prévisions dépenses .....</b>	<b>— 2 004 577 709</b>
	<b>Reports gestion précédente .....</b>	<b>3 160 375 360</b>
	<b>Transferts répartitions .....</b>	<b>4 724 791 300</b>
	<b>Fonds concours, dons legs .....</b>	<b>1 200 325 532</b>
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>51 365 042 158</b>

ordinaires civiles.

BUDGETAIRES DE L'ANNÉE 1983

ouverts et des dépenses constatées.

DEPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement,		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	660 980 607,68			
Rétablissement crédits .....	— 2 205 995,27			
Dépenses nettes .....	658 774 612,41	3 541 849,26	79 165 533,85	21 321 405
Ordonnances .....	660 980 607,68			
Rétablissement crédits .....	— 2 205 995,27			
Dépenses nettes .....	658 774 612,41	3 541 849,26	79 165 533,85	21 321 405
Ordonnances .....	2 060 833 670,89			
Rétablissement crédits .....	— 611 000,64			
Dépenses nettes .....	2 060 222 670,25	»	115 878 473,75	20 055 331
Ordonnances .....	40 485 618 711,47			
Rétablissement crédits .....	— 8 810 708 »			
Dépenses nettes .....	40 476 808 003,47	»	207 586 659,53	15 615 160
Ordonnances .....	42 546 452 382,36			
Rétablissement crédits .....	— 9 421 708,64			
Dépenses nettes .....	42 537 030 673,72	»	323 465 133,28	35 670 511
Ordonnances .....	2 638 308 299,61			
Rétablissement crédits .....	— 3 711 035,71			
Dépenses nettes .....	2 634 597 263,90	0,07	108 719 446,17	6 382 773
Ordonnances .....	45 553 995 988,53			
Rétablissement crédits .....	— 4 437 827,18			
Dépenses nettes .....	45 549 558 161,35	»	284 988 561,65	2 780 795 932
Ordonnances .....	48 192 304 288,14			
Rétablissement crédits .....	— 8 148 863,89			
Dépenses nettes .....	48 184 155 424,25	0,07	393 708 027,82	2 787 178 706

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sans.
<b>Agriculture.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	4 915 680 911
	Variation prévisions dépenses.....	33 376 352
	Reports gestion précédente.....	60 682 351
	Transferts répartitions.....	— 771 945 251
	Fonds concours, dons legs.....	198 394 218
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>4 436 188 581</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux.....	23 325 492 069
	Variation prévisions dépenses.....	— 407 915 000
	Reports gestion précédente.....	3 170 574 946
	Transferts répartitions.....	33 925 990
	Fonds concours, dons legs.....	681 385 602
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>26 804 463 607</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	28 242 172 980
	Variation prévisions dépenses.....	— 374 538 645
	Reports gestion précédente.....	3 231 257 297
	Transferts répartitions.....	— 738 019 261
	Fonds concours, dons legs.....	879 779 820
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>31 240 652 188</b>
<b>Anciens combattants.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	889 270 068
	Variation prévisions dépenses.....	5 149 800
	Reports gestion précédente.....	42 718 824
	Transferts répartitions.....	— 165 649 285
	Fonds concours, dons legs.....	47 841 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>799 330 407</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux.....	23 929 489 932
	Variation prévisions dépenses.....	— 2 500 000
	Reports gestion précédente.....	18 659 622
	Fonds concours, dons legs.....	47 017 503
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>23 990 667 057</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	24 798 760 000
	Variation prévisions dépenses.....	3 649 800
	Reports gestion précédente.....	59 378 446
	Transferts répartitions.....	— 165 649 285
	Fonds concours, dons legs.....	94 858 503
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>24 789 997 464</b>
<b>Commerce et artisanat.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	30 008 408
	Reports gestion précédente.....	305 248
	Transferts répartitions.....	— 30 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>30 283 654</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux.....	350 659 409
	Variation prévisions dépenses.....	— 50 510 000
	Transferts répartitions.....	46 330 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>346 479 409</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	380 667 817
	Variation prévisions dépenses.....	— 50 510 000
	Reports gestion précédente.....	305 248
	Transferts répartitions.....	46 300 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>376 763 063</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	4 202 478 274,59			
Rétablissement crédits .....	— 17 143 312,05			
Dépenses nettes .....	4 185 334 962,54	11 123 977,88	216 431 579,34	45 546 017
Ordonnances .....	24 009 437 884,38			
Rétablissement crédits .....	— 138 533,67			
Dépenses nettes .....	24 009 299 350,71	»	6 428 363,29	2 788 735 898
Ordonnances .....	28 211 916 158,97			
Rétablissement crédits .....	— 17 281 845,72			
Dépenses nettes .....	28 194 634 313,25	11 123 977,88	222 859 942,63	2 834 281 910
Ordonnances .....	747 008 500,88			
Rétablissement crédits .....	— 15 671 801,09			
Dépenses nettes .....	731 334 899,59	565 039,65	32 008 529,06	36 552 018
Ordonnances .....	23 683 684 820,64			
Rétablissement crédits .....	— 310 133,13			
Dépenses nettes .....	23 683 374 687,51	»	300 880 969,49	6 411 400
Ordonnances .....	24 430 691 321,32			
Rétablissement crédits .....	— 15 981 734,22			
Dépenses nettes .....	24 414 709 587,10	585 039,65	332 889 498,55	42 963 418
Ordonnances .....	23 276 101,65			
Rétablissement crédits .....	— 68 584,83			
Dépenses nettes .....	23 207 516,82	»	6 862 101,18	214 036
Ordonnances .....	330 369 086,58			
Rétablissement crédits .....	— 45 000 »			
Dépenses nettes .....	330 324 086,58	»	2 750 322,42	13 405 000
Ordonnances .....	353 645 188,23			
Rétablissement crédits .....	— 113 584,83			
Dépenses nettes .....	353 531 603,40	»	9 612 423,60	13 619 036

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sans.
<b>Consommation.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux .....	243 519 409
	Variation prévisions dépenses .....	— 2 708 200
	Reports gestion précédente.....	5 802 005
	Transferts répartitions .....	— 2 824 300
	Fonds concours, dons legs.....	8 235 972
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>252 024 796</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux .....	31 732 006
	Variation prévisions dépenses .....	— 498 420
	Transferts répartitions .....	250 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>31 484 486</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	275 252 315
	Variation prévisions dépenses .....	— 3 206 620
	Reports gestion précédente.....	5 802 005
	Transferts répartitions .....	2 574 390
	Fonds concours, dons legs.....	8 235 972
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>288 509 282</b>
<b>Culture.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	2 983 187 321
	Variation prévisions dépenses.....	— 35 247 587
	Reports gestion précédente.....	41 289 745
	Transferts répartitions.....	— 99 443 951
	Fonds concours, dons legs.....	49 345 998
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>2 939 131 516</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux.....	2 366 984 306
	Variation prévisions dépenses.....	— 130 947 260
	Transferts répartitions.....	10 735 160
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>2 247 872 266</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	5 350 171 687
	Variation prévisions dépenses.....	— 165 294 847
	Reports gestion précédente.....	41 289 745
	Transferts répartitions.....	— 88 708 801
	Fonds concours, dons legs.....	49 345 998
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>5 186 803 782</b>
<b>Départements et territoires d'outre-mer. Section commune.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	431 310 865
	Variation prévisions dépenses.....	3 196 200
	Reports gestion précédente.....	143 811
	Transferts répartitions.....	— 6 267 763
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>428 383 113</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	431 310 865
	Variation prévisions dépenses.....	3 196 200
	Reports gestion précédente.....	143 811
	Transferts répartitions.....	— 6 267 763
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>428 383 113</b>
<b>Départements d'outre-mer.</b>		
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux .....	149 653 739
	Variation prévisions dépenses .....	— 6 590 000
	Transferts répartitions .....	— 1 283 368
	Fonds concours dons legs.....	89 215 524
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>230 995 895</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	149 653 739
	Variation prévisions dépenses.....	— 6 590 000
	Transferts répartitions .....	— 1 283 368
	Fonds concours dons legs.....	89 215 524
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>230 995 895</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées .....	225 219 747,96			
Dépenses nettes .....	225 219 747,96	2 144 545,68	28 409 836,72	539 757
Ordonnancées .....	31 097 327,77			
Dépenses nettes .....	31 097 327,77	»	367 158,23	»
Ordonnancées .....	256 317 075,73			
Dépenses nettes .....	256 317 075,73	2 144 545,68	28 796 994,95	539 757
Ordonnancées .....	2 744 203 332,39			
Rétablissement crédits .....	— 3 161 904,62			
Dépenses nettes .....	2 741 041 427,77	280 992,71	151 036 108,94	47 334 972
Ordonnancées .....	2 242 859 310,17			
Rétablissement crédits .....	— 571 002 »			
Dépenses nettes .....	2 242 288 308,17	14 844 512 »	19 081 698,83	1 146 771
Ordonnancées .....	4 987 062 642,56			
Rétablissement crédits .....	— 3 732 906,62			
Dépenses nettes .....	4 983 329 735,94	15 125 504,71	170 117 807,77	48 481 743
Ordonnancées .....	401 231 237,85			
Rétablissement crédits .....	— 1 839 581,18			
Dépenses nettes .....	399 391 656,67	340 530,61	28 749 816,94	582 170
Ordonnancées .....	401 231 237,85			
Rétablissement crédits .....	— 1 839 581,18			
Dépenses nettes .....	399 391 656,67	340 530,61	28 749 816,94	582 170
Ordonnancées .....	229 042 892,04			
Dépenses nettes .....	229 042 892,04	»	404 541,96	1 548 461
Ordonnancées .....	229 042 892,04			
Dépenses nettes .....	229 042 892,04	»	404 541,96	1 548 461

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Territoires d'outre-mer.</b>		
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux.....	170 263 280
	Transferts répartitions.....	18 490 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>188 753 280</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	170 263 280
	Transferts répartitions.....	18 490 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>188 753 280</b>
<b>Economie et finances. — Charges communes.</b>		
<b>Titre I. — Dette publique et dépenses en atténua- tion de recettes.</b>	Crédits initiaux.....	124 415 350 187
	Variation prévisions dépenses.....	9 162 685 000
	Transferts répartitions.....	— 27 000 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>133 551 035 187</b>
<b>Titre II. — Pouvoirs publics.....</b>	Crédits initiaux.....	2 263 227 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>2 263 227 000</b>
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	48 922 315 101
	Variation prévisions dépenses.....	— 5 123 090 000
	Transferts répartitions.....	54 046 967 130
	Fonds concours, dons legs.....	9 261 282 609
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>107 107 564 840</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux.....	72 590 037 228
	Variation prévisions dépenses.....	— 977 500 000
	Reports gestion précédente.....	2 280 670 721
	Transferts répartitions.....	7 155 809 427
	Fonds concours, dons legs.....	79 270 586
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>81 128 287 962</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	248 190 929 516
	Variation prévisions dépenses.....	3 062 185 000
	Reports gestion précédente.....	2 280 670 721
	Transferts répartitions.....	61 175 776 557
	Fonds concours, dons legs.....	9 340 553 195
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>324 050 114 989</b>
<b>Services économiques et financiers.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	9 441 426 453
	Variation prévisions dépenses.....	— 116 417 562
	Reports gestion précédente.....	75 774 153
	Transferts répartitions.....	— 4 268 916 583
	Fonds concours, dons legs.....	362 043 708
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>5 493 910 169</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux.....	348 471 279
	Variation prévisions dépenses.....	— 13 090 000
	Reports gestion précédente.....	43 465 338
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>378 846 617</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	9 789 897 732
	Variation prévisions dépenses.....	— 129 507 562
	Reports gestion précédente.....	119 239 491
	Transferts répartitions.....	— 4 268 916 583
	Fonds concours, dons legs.....	362 043 708
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>5 872 756 786</b>

DEPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la session suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	187 093 644,36			
Dépenses nettes .....	187 093 644,36	»	1 295 010,64	364 625
Ordonnances .....	187 093 644,36			
Dépenses nettes .....	187 093 644,36	»	1 295 010,64	364 625
Ordonnances .....	146 641 236 216,36			
Rétablissement crédits .....	— 10 530 832,72			
Dépenses nettes .....	146 630 705 383,64	16 204 876 361,64	3 125 206 164,98	»
Ordonnances .....	2 263 227 000 »			
Dépenses nettes .....	2 263 227 000 »	»		
Ordonnances .....	107 072 116 281,24			
Rétablissement crédits .....	— 301 829,50			
Dépenses nettes .....	107 071 814 451,74	»	35 750 388,26	»
Ordonnances .....	80 559 254 632,23			
Rétablissement crédits .....	— 135 000 000 »			
Dépenses nettes .....	80 424 254 632,23	2 165 363 599,50	131 024 468,27	2 738 372 461
Ordonnances .....	336 535 834 129,85			
Rétablissement crédits .....	— 145 832 662,22			
Dépenses nettes .....	336 390 001 467,63	18 370 239 961,14	3 291 981 021,51	2 738 372 461
Ordonnances .....	5 426 489 812,92			
Rétablissement crédits .....	— 75 029 340,12			
Dépenses nettes .....	5 351 460 472,80	90 310 502,89	148 169 983,09	84 590 216
Ordonnances .....	298 505 852 »			
Dépenses nettes .....	298 505 852 »	»	267 »	80 340 498
Ordonnances .....	5 724 995 664,92			
Rétablissement crédits .....	— 75 029 340,12			
Dépenses nettes .....	5 649 966 324,80	90 310 502,89	148 170 250,09	164 930 714

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits	Montants en sans.
<b>Economie et finances. — Budget.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services</b> .....	Crédits initiaux .....	16 333 386 032
	Variation prévisions dépenses .....	59 304 507
	Reports gestion précédente .....	71 800 356
	Transferts répartitions .....	118 930 958
	Fonds concours, dons legs .....	4 158 522 927
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>20 741 944 780</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques</b> .....	Crédits initiaux .....	2 862 000
	Variation prévisions dépenses .....	270 000
	Reports gestion précédente .....	1 016 499
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>4 148 499</b>
<b>Total pour le ministère</b> .....	Crédits initiaux .....	16 336 248 032
	Variation prévisions dépenses .....	59 574 507
	Reports gestion précédente .....	72 816 855
	Transferts répartitions .....	118 930 958
	Fonds concours, dons legs .....	4 158 522 927
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>20 746 093 279</b>
<b>Education nationale. — Enseignement scolaire.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services</b> .....	Crédits initiaux .....	112 528 382 325
	Variation prévisions dépenses .....	359 475 000
	Transferts répartitions .....	— 13 805 447 464
	Fonds concours, dons legs .....	165 509 008
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>99 247 918 869</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques</b> .....	Crédits initiaux .....	22 528 995 567
	Variation prévisions dépenses .....	— 139 885 000
	Reports gestion précédente .....	213 780 000
	Transferts répartitions .....	72 184 666
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>22 675 075 253</b>
<b>Total pour le ministère</b> .....	Crédits initiaux .....	135 057 377 392
	Variation prévisions dépenses .....	219 590 000
	Reports gestion précédente .....	213 780 000
	Transferts répartitions .....	— 13 733 262 778
	Fonds concours, dons legs .....	165 509 008
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>121 922 994 122</b>
<b>Education nationale. — Enseignement universitaire.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services</b> .....	Crédits initiaux .....	14 207 414 057
	Variation prévisions dépenses .....	— 19 480 700
	Reports gestion précédente .....	17 624
	Transferts répartitions .....	78 855 988
	Fonds concours, dons legs .....	4 507 545
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>14 271 114 514</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques</b> .....	Crédits initiaux .....	1 944 196 759
	Variation prévisions dépenses .....	— 800 000
	Reports gestion précédente .....	8 380 000
	Transferts répartitions .....	— 885 000
	Fonds concours, dons legs .....	1 373 663
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>1 952 265 422</b>
<b>Total pour le ministère</b> .....	Crédits initiaux .....	16 151 610 816
	Variation prévisions dépenses .....	— 20 280 700
	Reports gestion précédente .....	8 397 624
	Transferts répartitions .....	77 770 988
	Fonds concours, dons legs .....	5 861 208
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>16 223 379 936</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	20 572 383 998,02			
Rétablissement crédits .....	— 146 063 310,03			
Dépenses nettes .....	20 426 320 688,59	0,22	248 525 008,63	67 099 083
Ordonnances .....	2 060 598,05			
Dépenses nettes .....	2 060 598,05	»	0,05	2 087 900
Ordonnances .....	20 574 444 597,57			
Rétablissement crédits .....	— 146 063 310,03			
Dépenses nettes .....	20 428 381 287,54	0,22	248 525 008,68	69 186 983
Ordonnances .....	98 737 697 053,92			
Rétablissement crédits .....	— 34 261 136,86			
Dépenses nettes .....	98 703 435 917,06	50 147 994,56	581 330 550,50	13 300 396
Ordonnances .....	22 297 691 971,99			
Rétablissement crédits .....	— 2 318 494,67			
Dépenses nettes .....	22 295 373 477,32	»	160 013 802,68	219 687 973
Ordonnances .....	121 035 389 025,91			
Rétablissement crédits .....	— 36 579 631,53			
Dépenses nettes .....	120 998 809 394,38	50 147 994,56	741 344 353,18	232 988 369
Ordonnances .....	14 142 211 275,93			
Rétablissement crédits .....	— 13 136 919,27			
Dépenses nettes .....	14 129 074 356,66	»	142 002 554,34	37 003
Ordonnances .....	1 918 248 542,19			
Rétablissement crédits .....	— 7 255 411,31			
Dépenses nettes .....	1 910 993 130,88	»	41 190 499,12	81 792
Ordonnances .....	16 060 459 818,12			
Rétablissement crédits .....	— 20 392 330,58			
Dépenses nettes .....	16 040 067 487,54	»	183 193 053,46	119 395

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Environnement.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	245 736 933
	Variation prévisions dépenses.....	— 2 475 176
	Reports gestion précédente.....	2 340 237
	Transferts répartitions.....	— 80 650 539
	Fonds concours, dons legs.....	5 150 263
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>170 161 719</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux.....	72 485 993
	Variation prévisions dépenses.....	— 734 435
	Transferts répartitions.....	59 999 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>111 750 558</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	318 222 926
	Variation prévisions dépenses.....	— 3 209 610
	Reports gestion précédente.....	2 340 237
	Transferts répartitions.....	— 40 651 539
	Fonds concours, dons legs.....	5 150 263
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>281 852 277</b>
<b>Intérieur et décentralisation.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	23 954 674 577
	Variation prévisions dépenses.....	1 265 959
	Reports gestion précédente.....	132 401 449
	Transferts répartitions.....	— 4 863 894 065
	Fonds concours, dons legs.....	22 804 376
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>19 227 252 296</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux.....	5 120 714 294
	Variation prévisions dépenses.....	— 35 604 198
	Reports gestion précédente.....	932 990
	Transferts répartitions.....	1 300 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>5 087 343 076</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	29 055 388 861
	Variation prévisions dépenses.....	— 34 338 239
	Reports gestion précédente.....	133 334 439
	Transferts répartitions.....	— 4 862 594 065
	Fonds concours, dons legs.....	22 804 376
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>24 314 595 372</b>
<b>Justice.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	8 130 828 687
	Variation prévisions dépenses.....	58 817 800
	Reports gestion précédente.....	30 839 006
	Transferts répartitions.....	— 861 421 530
	Fonds concours, dons legs.....	30 314 504
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>7 369 378 467</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux.....	747 824 798
	Variation prévisions dépenses.....	— 25 277 100
	Reports gestion précédente.....	96 605 943
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>819 153 641</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	8 878 653 485
	Variation prévisions dépenses.....	33 540 700
	Reports gestion précédente.....	127 444 949
	Transferts répartitions.....	— 881 421 530
	Fonds concours, dons legs.....	30 314 504
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>8 188 532 108</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la session suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	162 984 676,28			
Rétablissement crédits .....	— 253 422,78			
Dépenses nettes .....	162 731 253,50	53,50	4 143 899 »	3 226 620
Ordonnances .....	108 373 438,91			
Dépenses nettes .....	108 373 438,91	»	2 071 074,09	1 306 045
Ordonnances .....	271 358 115,10			
Rétablissement crédits .....	— 253 422,78			
Dépenses nettes .....	271 104 692,41	53,50	6 214 975,09	4 532 666
Ordonnances .....	18 550 272 585,42			
Rétablissement crédits .....	— 12 324 896,85			
Dépenses nettes .....	18 537 947 688,57	26 780 277,95	421 857 447,38	294 227 438
Ordonnances .....	5 084 802 190,35			
Rétablissement crédits .....	— 14 472 »			
Dépenses nettes .....	5 084 787 718,35	13 193 612,19	12 480 800,84	3 268 169
Ordonnances .....	23 635 074 775,77			
Rétablissement crédits .....	— 12 339 368,85			
Dépenses nettes .....	23 622 735 406,92	39 973 890,14	434 338 248,22	297 495 607
Ordonnances .....	7 082 606 293,05			
Rétablissement crédits .....	— 5 103 000,72			
Dépenses nettes .....	7 077 503 292,33	2 838 110,06	293 496 528,73	11 216 756
Ordonnances .....	565 306 599,40			
Dépenses nettes .....	565 306 599,40	»	22 322,60	253 824 719
Ordonnances .....	7 647 912 892,45			
Rétablissement crédits .....	— 5 103 000,72			
Dépenses nettes .....	7 642 809 891,73	2 838 110,06	293 518 851,35	265 041 473

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Mer.</b>		
Titre III. — Moyens des services.....	Crédits initiaux.....	469 443 981
	Variation prévisions dépenses.....	11 904 266
	Reports gestion précédente.....	3 493 391
	Transferts répartitions.....	6 460 905
	Fonds concours, dons legs.....	18 494 417
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>486 935 660</b>
Titre IV. — Interventions publiques.....	Crédits initiaux.....	3 701 857 219
	Variation prévisions dépenses.....	29 465 750
	Reports gestion précédente.....	117 777 560
	Transferts répartitions.....	53 208 232
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>3 943 374 261</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	4 161 301 210
	Variation prévisions dépenses.....	17 504 484
	Reports gestion précédente.....	121 271 451
	Transferts répartitions.....	46 747 327
	Fonds concours, dons legs.....	18 494 417
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>4 330 309 921</b>
<b>Plan. — I — Commissariat général du Plan.</b>		
Titre III. — Moyens des services.....	Crédits initiaux.....	82 874 004
	Variation prévisions dépenses.....	1 030 000
	Reports gestion précédente.....	3 802 890
	Transferts répartitions.....	91 914
	Fonds concours, dons legs.....	202 860
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>85 757 840</b>
Titre IV. — Interventions publiques.....	Crédits initiaux.....	11 315 599
	Variation prévisions dépenses.....	111 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>11 202 599</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	94 187 603
	Variation prévisions dépenses.....	1 141 000
	Reports gestion précédente.....	3 802 890
	Transferts répartitions.....	91 914
	Fonds concours, dons legs.....	202 860
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>96 960 439</b>
<b>Plan. — II — Aménagement du territoire.</b>		
Titre III. — Moyens des services.....	Crédits initiaux.....	42 780 500
	Variation prévisions dépenses.....	2 645
	Transferts répartitions.....	1 901 676
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>44 689 531</b>
Titre IV. — Interventions publiques.....	Crédits initiaux.....	15 514 843
	Variation prévisions dépenses.....	155 148
	Transferts répartitions.....	133 989 178
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>149 348 873</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	58 305 345
	Variation prévisions dépenses.....	157 793
	Transferts répartitions.....	135 890 854
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>194 038 404</b>
<b>Plan. — III — Economie sociale.</b>		
Titre III. — Moyens des services.....	Crédits initiaux.....	3 762 655
	Variation prévisions dépenses.....	750 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>3 012 655</b>
Titre IV. — Interventions publiques.....	Crédits initiaux.....	7 500 000
	Variation prévisions dépenses.....	75 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>7 425 000</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	11 262 655
	Variation prévisions dépenses.....	825 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>10 437 655</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	477 954 763,87			
Rétablissement crédits.....	— 7 735 711,14			
Dépenses nettes.....	470 219 052,73	2 260 927,71	18 140 241,98	837 293
Ordonnances .....	3 794 625 836,46			
Dépenses nettes.....	3 794 625 836,46	0,71	2 411 229,25	46 337 196
Ordonnances .....	4 272 580 600,33			
Rétablissement crédits.....	— 7 735 711,14			
Dépenses nettes.....	4 264 844 889,19	2 260 928,42	20 551 471,23	47 174 489
Ordonnances .....	73 637 201,93			
Rétablissement crédits.....	— 28 781,48			
Dépenses nettes.....	73 608 420,45	»	12 101 205,55	48 214
Ordonnances .....	11 199 321,36			
Dépenses nettes.....	11 199 321,36	»	3 277,64	»
Ordonnances .....	84 836 523,29			
Rétablissement crédits.....	— 28 781,48			
Dépenses nettes.....	84 807 741,81	»	12 104 483,19	48 214
Ordonnances .....	37 610 489,22			
Rétablissement crédits.....	— 662 773,58			
Dépenses nettes.....	36 947 715,64	»	7 596 883,36	144 932
Ordonnances .....	146 250 229,66			
Dépenses nettes.....	146 250 229,66	»	3 098 643,34	»
Ordonnances .....	183 860 718,88			
Rétablissement crédits.....	— 662 773,58			
Dépenses nettes.....	183 197 945,30	»	10 695 526,70	144 932
Ordonnances .....	2 625 538,21			
Rétablissement crédits.....	— 4 472,99			
Dépenses nettes.....	2 621 065,22	»	391 589,78	»
Ordonnances .....	7 425 000 »			
Dépenses nettes.....	7 425 000 »	»	»	»
Ordonnances .....	10 050 538,21			
Rétablissement crédits.....	— 4 472,99			
Dépenses nettes.....	10 046 065,22	»	391 589,78	»

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Recherche et industrie. — I. — Recherche.</b>		
Titre III. — Moyens des services .....	Crédits initiaux .....	13 135 963 618
	Variation prévisions dépenses .....	— 395 439 000
	Transferts répartitions .....	27 303 465
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>12 767 828 083</b>
Titre IV. — Interventions publiques .....	Crédits initiaux .....	424 049 852
	Variation prévisions dépenses .....	2 000 000
	Reports gestion précédente .....	11 514 090
	Transferts répartitions .....	686 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>438 249 942</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	13 560 013 470
	Variation prévisions dépenses .....	— 393 439 000
	Reports gestions précédente .....	11 514 090
	Transferts répartitions .....	27 989 465
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>13 206 078 025</b>
<b>Recherche et industrie. — II. — Industrie.</b>		
Titre III. — Moyens des services .....	Crédits initiaux .....	966 654 721
	Variation prévisions dépenses .....	13 500 000
	Reports gestion précédente .....	13 669 499
	Transferts répartitions .....	— 89 261 086
	Fonds concours, dons legs .....	400 049 665
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>1 304 612 799</b>
Titre IV. — Interventions publiques .....	Crédits initiaux .....	7 643 008 957
	Variation prévisions dépenses .....	— 469 000 000
	Reports gestion précédente .....	11 375 404
	Transferts répartitions .....	225 877 045
	Fonds concours, dons legs .....	89 269
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>7 413 350 675</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	8 611 663 678
	Variation prévisions dépenses .....	— 455 500 000
	Reports gestion précédente .....	25 044 903
	Transferts répartitions .....	136 615 959
	Fonds concours, dons legs .....	400 138 934
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>8 717 963 474</b>
<b>Relations extérieures. — I. — Services diplomatiques.</b>		
Titre III. — Moyens des services .....	Crédits initiaux .....	3 991 294 657
	Variation prévisions dépenses .....	9 960 000
	Reports gestion précédente .....	67 373 763
	Transferts répartitions .....	— 6 154 743
	Fonds concours, dons legs .....	436 403
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>4 062 910 080</b>
Titre IV. — Interventions publiques .....	Crédits initiaux .....	3 671 589 847
	Variation prévisions dépenses .....	— 38 597 190
	Reports gestion précédente .....	135 602 112
	Transferts répartitions .....	30 778 857
	Fonds concours, dons legs .....	47 227 845
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>3 846 601 471</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	7 662 864 504
	Variation prévisions dépenses .....	— 28 637 190
	Reports gestion précédente .....	202 975 875
	Transferts répartitions .....	24 624 114
	Fonds concours, dons legs .....	47 664 248
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>7 909 511 551</b>

DEPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et ann.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées .....	12 751 877 858,27			
Rétablissement crédits .....	— 449 104,91			
Dépenses nettes .....	12 751 428 753,36	»	14 865 652,64	1 533 677
Ordonnancées .....	418 395 324,75			
Dépenses nettes .....	418 395 324,75	»	14 854 617,25	5 000 000
Ordonnancées .....	13 170 273 183,02			
Rétablissement crédits .....	— 449 104,91			
Dépenses nettes .....	13 169 824 078,11	»	29 720 269,89	6 533 677
Ordonnancées .....	1 232 058 482,19			
Rétablissement crédits .....	— 6 122 937,83			
Dépenses nettes .....	1 225 935 544,36	901 442,85	64 205 442,49	15 373 255
Ordonnancées .....	7 359 850 594,48			
Rétablissement crédits .....	— 100 000 000 »			
Dépenses nettes .....	7 259 850 594,48	»	136 381 205,52	17 118 875
Ordonnancées .....	8 591 909 076,67			
Rétablissement crédits .....	— 106 122 937,83			
Dépenses nettes .....	8 485 786 138,84	901 442,85	200 586 648,01	32 492 130
Ordonnancées .....	3 937 313 166,74			
Rétablissement crédits .....	— 11 949 417,87			
Dépenses nettes .....	3 925 363 748,87	7 981 326,47	67 645 809,60	77 881 848
Ordonnancées .....	3 825 124 932,87			
Rétablissement crédits .....	— 15 864 066,42			
Dépenses nettes .....	3 809 400 866,45	»	16 469 536,55	20 671 069
Ordonnancées .....	7 762 438 099,61			
Rétablissement crédits .....	— 27 613 484,29			
Dépenses nettes .....	7 734 824 615,32	7 981 326,47	84 115 346,15	98 552 916

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Relations extérieures. — II. — Coopération.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	153 171 819
	Variation prévisions dépenses.....	— 1 350 000
	Transferts répartitions.....	1 277 347
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>153 099 166</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux.....	5 942 125 375
	Variation prévisions dépenses.....	299 055 000
	Reports gestion précédente.....	219 026 807
	Transferts répartitions.....	137 436 044
	Fonds concours, dons legs.....	573 887 589
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>7 171 530 815</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	6 095 297 194
	Variation prévisions dépenses.....	297 705 000
	Reports gestion précédente.....	219 026 807
	Transferts répartitions.....	138 713 391
	Fonds concours, dons legs.....	573 887 589
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>7 324 629 981</b>
<b>Services du Premier ministre. — Services généraux.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	1 558 336 955
	Variation prévisions dépenses.....	94 982 445
	Reports gestion précédente.....	10 772 322
	Transferts répartitions.....	— 181 971 599
	Fonds concours, dons legs.....	31 714 050
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>1 513 834 173</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux.....	8 071 739 442
	Variation prévisions dépenses.....	— 309 791 245
	Reports gestion précédente.....	521 416 379
	Transferts répartitions.....	— 3 549 199 294
	Fonds concours, dons legs.....	303 893 548
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>5 047 063 830</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	9 630 076 397
	Variation prévisions dépenses.....	— 205 808 800
	Reports gestion précédente.....	532 188 701
	Transferts répartitions.....	— 3 731 170 893
	Fonds concours, dons legs.....	335 612 598
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>6 560 893 003</b>
<b>Secrétariat général de la défense nationale.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	35 288 647
	Variation prévisions dépenses.....	— 140 000
	Transferts répartitions.....	656 855
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>35 805 502</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	35 288 647
	Variation prévisions dépenses.....	— 140 000
	Transferts répartitions.....	656 855
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>35 805 502</b>
<b>Conseil économique et social.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux.....	98 187 773
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>98 187 773</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux.....	98 187 773
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>98 187 773</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	140 547 107,83			
Rétablissement crédits .....	— 192 602,37			
Dépenses nettes .....	140 354 505,46	»	12 744 660,54	»
Ordonnances .....	7 064 172 942,94			
Rétablissement crédits .....	— 10 323 545,39			
Dépenses nettes .....	7 053 849 397,55	41 135 685,79	44 178 344,24	114 638 759
Ordonnances .....	7 204 720 050,77			
Rétablissement crédits .....	— 10 516 147,76			
Dépenses nettes .....	7 194 203 903,01	41 135 685,79	56 923 004,78	114 638 759
Ordonnances .....	1 444 969 516,99			
Rétablissement crédits .....	— 23 560 251,44			
Dépenses nettes .....	1 421 409 265,55	83 436,64	81 879 540,00	10 608 804
Ordonnances .....	4 428 122 795 »			
Rétablissement crédits .....	— 311 048,02			
Dépenses nettes .....	4 427 811 706,98	»	4 065 703,02	615 186 420
Ordonnances .....	5 873 112 271,99			
Rétablissement crédits .....	— 23 871 299,46			
Dépenses nettes .....	5 849 240 972,53	83 436,64	85 945 243,11	625 795 224
Ordonnances .....	34 719 267,78			
Rétablissement crédits .....	— 181 655,42			
Dépenses nettes .....	34 537 612,36	0,05	1 148 666,69	110 223
Ordonnances .....	34 719 267,78			
Rétablissement crédits .....	— 181 655,42			
Dépenses nettes .....	34 537 612,36	0,05	1 148 666,69	110 223
Ordonnances .....	98 187 773 »			
Dépenses nettes .....	98 187 773 »	»	»	»
Ordonnances .....	98 187 773 »			
Dépenses nettes .....	98 187 773 »	»	»	»

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Temps libre. — I. — Section commune.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services</b> .....	Crédits initiaux.....	248 012 193
	Variation prévisions dépenses.....	26 649
	Reports gestion précédente.....	600 000
	Transferts répartitions.....	— 5 857 890
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>242 780 962</b>
<b>Total pour le ministère</b> .....	Crédits initiaux.....	248 012 193
	Variation prévisions dépenses.....	26 649
	Reports gestion précédente.....	600 000
	Transferts répartitions.....	— 5 857 890
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>242 780 962</b>
<b>Temps libre. — II. — Loisir social, éducation populaire.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services</b> .....	Crédits initiaux.....	108 508 610
	Variation prévisions dépenses.....	800 000
	Transferts répartitions.....	— 114 664
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>109 194 946</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques</b> .....	Crédits initiaux.....	142 925 646
	Variation prévisions dépenses.....	— 2 129 256
	Transferts répartitions.....	4 855 000
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>145 651 390</b>
<b>Total pour le ministère</b> .....	Crédits initiaux.....	251 435 255
	Variation prévisions dépenses.....	— 1 329 256
	Transferts répartitions.....	4 740 936
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>254 846 935</b>
<b>Temps libre. — III. — Jeunesse et sports.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services</b> .....	Crédits initiaux.....	861 204 457
	Variation prévisions dépenses.....	— 3 100 000
	Transferts répartitions.....	6 018 400
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>864 122 857</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques</b> .....	Crédits initiaux.....	432 048 112
	Variation prévisions dépenses.....	— 6 408 080
	Transferts répartitions.....	13 962 400
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>439 602 432</b>
<b>Total pour le ministère</b> .....	Crédits initiaux.....	1 293 252 569
	Variation prévisions dépenses.....	— 9 508 080
	Transferts répartitions.....	19 980 800
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>1 303 725 289</b>
<b>Temps libre. — IV. — Tourisme.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services</b> .....	Crédits initiaux.....	96 535 342
	Variation prévisions dépenses.....	16 960 000
	Transferts répartitions.....	1 164 736
	<b>Total net des crédits</b> .....	<b>114 660 078</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	214 535 526,63			
Rétablissement crédits .....	— 98 077,57			
Dépenses nettes .....	214 437 449,06	173 132,30	27 435 322,24	1 081 323
Ordonnances .....	214 535 526,63			
Rétablissement crédits .....	— 98 077,57			
Dépenses nettes .....	214 437 449,06	173 132,30	27 435 322,24	1 081 323
Ordonnances .....	95 712 699,72			
Dépenses nettes .....	95 712 699,72	»	13 482 246,28	»
Ordonnances .....	144 331 605,77			
Dépenses nettes .....	144 331 605,77	»	1 320 383,23	»
Ordonnances .....	240 044 305,49			
Dépenses nettes .....	240 044 305,49	»	14 802 629,51	»
Ordonnances .....	773 238 808,21			
Rétablissement crédits .....	— 22 632 »			
Dépenses nettes .....	773 216 176,21	30 073,80	90 936 754,59	»
Ordonnances .....	439 283 795,95			
Rétablissement crédits .....	— 998 195,35			
Dépenses nettes .....	438 285 600,60	»	1 316 831,40	»
Ordonnances .....	1 212 522 604,16			
Rétablissement crédits .....	— 1 020 827,33			
Dépenses nettes .....	1 211 501 776,81	30 073,80	92 253 585,99	»
Ordonnances .....	111 878 068,34			
Rétablissement crédits .....	— 423 424,13			
Dépenses nettes .....	111 454 644,21	655 497,30	3 860 931,09	»

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Titre IV. — Interventions publiques .....</b>	Crédits initiaux .....	32 307 025
	Variation prévisions dépenses .....	2 060 000
	Transferts répartitions .....	31 391 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>65 758 025</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	128 842 367
	Variation prévisions dépenses .....	19 020 000
	Transferts répartitions .....	32 555 736
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>180 418 103</b>
<b>Transports. — Section commune.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services .....</b>	Crédits initiaux .....	629 306 914
	Variation prévisions dépenses .....	— 590 000
	Reports gestion précédente .....	996 336
	Transferts répartitions .....	— 414 873 977
	Fonds concours, dons legs .....	996 122
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>215 837 395</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques .....</b>	Crédits initiaux .....	619 017 710
	Variation prévisions dépenses .....	— 24 464 000
	Reports gestion précédente .....	14 994 165
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>609 557 895</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	1 248 324 624
	Variation prévisions dépenses .....	— 25 044 000
	Reports gestion précédente .....	15 992 531
	Transferts répartitions .....	— 414 873 977
	Fonds concours, dons legs .....	996 122
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>825 395 290</b>
<b>Transports. — Aviation civile.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services .....</b>	Crédits initiaux .....	1 776 644 883
	Reports gestion précédente .....	6 376 776
	Transferts répartitions .....	— 181 376 279
	Fonds concours, dons legs .....	90 192 689
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>1 691 838 069</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques .....</b>	Crédits initiaux .....	287 629 126
	Variation prévisions dépenses .....	79 400 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>367 029 126</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	2 064 274 009
	Variation prévisions dépenses .....	79 400 000
	Reports gestion précédente .....	6 376 776
	Transferts répartitions .....	— 181 376 279
	Fonds concours, dons legs .....	90 192 689
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>2 058 897 185</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	65 602 011,22			
Dépenses nettes .....	65 602 011,22	»	156 013,78	»
Ordonnances .....	177 460 079,56			
Rétablissement crédits .....	— 423 424,13			
Dépenses nettes .....	177 036 655,43	655 497,30	4 016 944,87	»
Ordonnances .....	223 605 539,51			
Rétablissement crédits .....	— 1 392 082,78			
Dépenses nettes .....	222 213 456,73	21 582 894,46	13 709 789,73	1 497 048
Ordonnances .....	603 708 969,20			
Dépenses nettes .....	603 708 969,20	»	1 377,80	5 847 548
Ordonnances .....	327 314 508,71			
Rétablissement crédits .....	— 1 392 082,78			
Dépenses nettes .....	325 922 425,93	21 582 894,46	13 711 167,53	7 344 591
Ordonnances .....	1 638 179 696,36			
Rétablissement crédits .....	— 23 808 196,11			
Dépenses nettes .....	1 614 371 500,25	»	68 857 221,75	8 609 545
Ordonnances .....	356 677 193 »			
Dépenses nettes .....	356 677 193 »	»	10 351 933 »	»
Ordonnances .....	1 994 856 881,36			
Rétablissement crédits .....	— 23 808 196,11			
Dépenses nettes .....	1 971 048 685,25	»	79 209 154,75	8 609 345

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Transports. — Transports intérieurs.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux .....	2 024 323 950
	Variation prévisions dépenses .....	4 197 000
	Reports gestion précédente .....	36 684 497
	Transferts répartitions .....	— 80 366 587
	Fonds concours, dons legs .....	294 651 715
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>2 279 490 575</b>
<b>Titre IV. — Interventions publiques.....</b>	Crédits initiaux .....	29 132 950 601
	Variation prévisions dépenses .....	— 13 192 660
	Reports gestion précédente .....	1 614 280
	Transferts répartitions .....	904 209 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>30 025 581 221</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	31 157 274 551
	Variation prévisions dépenses .....	— 8 995 660
	Reports gestion précédente .....	38 298 777
	Transferts répartitions .....	823 842 413
	Fonds concours, dons legs .....	294 651 715
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>32 305 071 796</b>
<b>Transports. — Météorologie.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux .....	480 481 088
	Variation prévisions dépenses .....	— 690 000
	Reports gestion précédente .....	13 194 328
	Transferts répartitions .....	6 346 748
	Fonds concours, dons legs .....	54 207 326
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>553 539 490</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	480 481 088
	Variation prévisions dépenses .....	— 690 000
	Reports gestion précédente .....	13 194 328
	Transferts répartitions .....	6 346 748
	Fonds concours, dons legs .....	54 207 326
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>553 539 490</b>
<b>Urbanisme et logement.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des services.....</b>	Crédits initiaux .....	11 457 341 120
	Variation prévisions dépenses .....	57 059 081
	Reports gestion précédente .....	31 868 127
	Transferts répartitions .....	— 1 838 517 736
	Fonds concours, dons legs .....	979 584 829
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>10 687 335 421</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	2 311 643 092,64			
Rétablissement crédits .....	— 213 402 291,46			
Dépenses nettes .....	2 098 240 801,18	»	21 873 732,82	159 376 041
Ordonnances .....	29 877 483 668,84			
Rétablissement crédits .....	— 62 520 »			
Dépenses nettes .....	29 877 421 148,84	»	7 752 072,16	140 408 000
Ordonnances .....	33 189 126 761,48			
Rétablissement crédits .....	— 213 464 811,46			
Dépenses nettes .....	31 975 661 950,02	»	29 625 804,98	299 784 041
Ordonnances .....	523 124 741,07			
Rétablissement crédits .....	— 10 843 042,30			
Dépenses nettes .....	512 281 698,77	0,03	26 889 022,26	14 368 769
Ordonnances .....	523 124 741,07			
Rétablissement crédits .....	— 10 843 042,30			
Dépenses nettes .....	512 281 698,77	0,03	26 889 022,26	14 368 769
Ordonnances .....	10 915 985 554,63			
Rétablissement crédits .....	— 235 527 890,07			
Dépenses nettes .....	10 680 457 664,56	361 416 789,39	340 468 726,83	27 825 819

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Titre IV. — Interventions publiques .....	Crédits initiaux .....	10 771 060 664
	Variation prévisions dépenses .....	— 415 204 160
	Reportis gestion précédente .....	165 695
	Transferts répartitions .....	27 095 000
	Fonds concours, dons legs .....	20 368
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>10 383 137 567</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	22 228 401 784
	Variation prévisions dépenses .....	— 358 145 079
	Reportis gestion précédente .....	32 033 822
	Transferts répartitions .....	— 1 811 422 796
	Fonds concours, dons legs .....	979 605 197
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>21 070 472 968</b>

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier, inscrit sur l'article.

**M. Gilbert Gantier.** Cet article 3 est relatif aux dépenses ordinaires civiles du budget général.

Le projet de loi de règlement pour 1983 fait apparaître des dépassements de crédits en sensible augmentation. En effet, sur le budget général, les dépassements augmentent de 84 p. 100 par rapport à 1982, et ils atteignent le record de 19 milliards de francs pour l'année 1983.

Cette évolution montre, s'il en était besoin, les difficultés que le Gouvernement a eues à maîtriser l'évolution de ses dépenses.

Après les exagérations de 1981 et de 1982, les finances publiques se sont trouvées dans une situation de grand désordre que les multiples subterfuges et artifices utilisés par les gouvernants n'arrivent pas à dissimuler complètement : 19 milliards de dépassements, c'est trop.

Et pourtant, ce n'est que le résultat visible d'une mauvaise gestion !

Plus précisément, il convient de distinguer les dépassements de crédits limitatifs des dépassements de crédits évaluatifs.

Apparemment, le secrétaire d'Etat nous l'a dit tout à l'heure, les dépassements de crédits limitatifs sont nuls.

Nous sommes là au cœur des finances publiques socialistes : une apparence satisfaisante, une réalité bien différente.

L'apparence, le secrétaire d'Etat a donné le chiffre tout à l'heure : 538 francs de dépassement en 1983 ! La réalité, mes chers collègues, c'est que les dépassements non apparents de crédits limitatifs sont en fait très importants.

Parmi ces dépassements non apparents, je citerai les autorisations de visa en dépassement, qui, malgré les critiques réitérées dont elles ont fait l'objet, continuent d'augmenter. La Cour des comptes, à la page 200 de son rapport, souligne que les autorisations ont été bien plus nombreuses en 1983 et qu'elles portent sur des montants élevés.

Décidément, l'année 1983 est une année bien singulière pour les finances publiques !

L'empreinte socialiste est ici encore particulièrement marquée. Les gouvernants avaient promis des titularisations, des titularisations de fonctionnaires, en veux-tu en voilà... En réalité, ces titularisations n'ont pas été très rapides et il a fallu — pour continuer à payer les personnels, que l'on a trompés en même temps, d'ailleurs, que les députés socialistes — ouvrir des crédits en dépassement sur les chapitres relatifs aux non-titulaires.

Il y a aussi des dépassements temporaires, par exemple, le financement de la campagne « Eté français 1983 » — tant il est vrai que l'austérité était alors une nouveauté !

**Article 4 et**

**M. le président.** Je donne lecture de l'article 4 et du tableau C annexé :

« Art. 4. — Le montant définitif des dépenses civiles en capital du budget général de 1983 est arrêté aux sommes mentionnées conformément au tableau C annexé à la présente loi.

DESIGNATION DES TITRES

V. — Investissements exécutés par l'Etat .....	
VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat .....	
VII. — Réparation des dommages de guerre .....	
<b>Totaux .....</b>	

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	10 126 726 918,85			
Rétablissement crédits .....	— 24 718,50			
<b>Dépenses nettes .....</b>	<b>10 126 702 200,35</b>	<b>»</b>	<b>5 259 633,65</b>	<b>251 175 739</b>
Ordonnances .....	21 042 712 473,48			
Rétablissement crédits .....	— 235 552 608,57			
<b>Dépenses nettes .....</b>	<b>20 807 159 864,91</b>	<b>361 416 789,39</b>	<b>345 728 360,48</b>	<b>279 001 552</b>

Plus graves, monsieur le secrétaire d'Etat, sont les reports de charges. Ils affectent, en effet, directement la sincérité des comptes et la Cour n'hésite pas à considérer cette pratique comme irrégulière.

L'exemple le plus choquant est sans doute dans ce domaine, et cela a été souligné par mon collègue Noir tout à l'heure, celui de la subvention à Pechiney-Ugine-Kuhlmann.

L'aspect temporaire des apparences est ici porté à son paroxysme.

En effet, la Cour a noté que l'existence en fin d'exercice de reliquats de crédits sur des chapitres dotés de crédits limitatifs n'impliquait pas nécessairement l'absence de report de charges à la gestion suivante.

La Cour a relevé le cas au budget des charges communes. Les reliquats atteignaient 3,3 milliards de francs au chapitre 5490, alors que l'Etat devait encore participer à une augmentation de capital au profit de Pechiney-Ugine-Kuhlmann pour 1,8 milliard de francs.

Le Gouvernement, au lieu de faire son devoir d'actionnaire, a incité la société à contracter en 1983 et en 1984 un prêt-relais.

En définitive, l'opération analysée par la Cour des comptes sur Pechiney-Ugine-Kuhlmann a consisté à faire financer par des emprunts bancaires à court terme le report de l'augmentation de capital d'une entreprise publique.

Cela s'analyse, vous en conviendrez, comme un report de charges de 1983 sur 1984 et, d'ailleurs, aussi sur 1985.

Voici plus grave encore : cette opération a eu pour conséquence de majorer, d'une manière très forte, les frais financiers, car il a fallu payer des intérêts qui ont représenté plus de 131,5 millions de francs pour le premier prêt-relais. Il est ainsi clairement prouvé que la mauvaise gestion coûte cher !...

Cela dit, l'essentiel des dépassements de crédits au budget général provient des crédits évaluatifs. J'en parlerai donc ultérieurement, car ils sont liés principalement à la dette publique.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 3 et le tableau B annexé.

(L'article 3 et le tableau B annexé sont adoptés.)

tableau C annexé.

au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par ministère

DÉPENSES	AJUSTEMENTS DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT	
	Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.
26 467 174 799,77	0,27	149,50
44 174 464 605,54	0,20	40,65
8 114 098,58	»	0,42
<b>69 649 733 463,89</b>	<b>0,47</b>	<b>190,58</b>

Tableau C. — Dépenses

## DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES

## Situation définitive des crédits

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Affaires sociales et solidarité.</b>		
I. — Section commune.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	Crédits initiaux .....	68 400 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 20 373 821
	Reports gestion précédente .....	56 175 201
	Transferts répartitions .....	7 735 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>111 936 380</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	68 400 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 20 373 821
	Reports gestion précédente .....	56 175 201
	Transferts répartitions .....	7 735 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>111 936 380</b>
<b>Affaires sociales et solidarité.</b>		
II. — Santé. — Solidarité.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	Crédits initiaux .....	49 100 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 16 150 000
	Reports gestion précédente .....	33 185 927
	Transferts répartitions .....	2 083 049
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>66 218 976</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	1 257 814 000
	Variation prévisions dépenses .....	199 862 705
	Reports gestion précédente .....	88 319 711
	Transferts répartitions .....	22 666 000
	Fonds concours, dons legs .....	819 494 902
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>2 388 157 318</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	1 306 914 000
	Variation prévisions dépenses .....	181 712 705
	Reports gestion précédente .....	121 505 638
	Transferts répartitions .....	24 749 049
	Fonds concours, dons legs .....	819 494 902
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>2 454 376 294</b>

civiles en capital.

BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 1983

ouverts et des dépenses constatées.

DEPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	44 776 003,03			
Dépenses nettes .....	44 776 003,03	»	0,97	67 160 376
Ordonnances .....	44 776 003,03			
Dépenses nettes .....	44 776 003,03	»	0,97	67 160 376
Ordonnances .....	30 288 778,68			
Dépenses nettes .....	30 288 778,68	0,02	0,34	35 930 197
Ordonnances .....	2 298 994 730,26			
Dépenses nettes .....	2 298 994 730,26	»	2,74	69 172 505
Ordonnances .....	2 329 273 498,94			
Dépenses nettes .....	2 329 273 498,94	0,02	3,08	125 102 792

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Affaires sociales et solidarité.</b>		
<b>III. — Travail. — Emploi.</b>		
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	261 897 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 80 000
	Reports gestion précédente .....	33 899 765
	Transferts répartitions .....	2 100 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>297 816 765</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	261 897 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 80 000
	Reports gestion précédente .....	33 899 765
	Transferts répartitions .....	2 100 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>297 816 765</b>
<b>Agriculture.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ....	Crédits initiaux .....	285 940 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 12 721 000
	Reports gestion précédente.....	68 284 838
	Transferts répartitions .....	26 592 308
	Fonds concours, dons, legs.....	43 676 254
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>411 772 400</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat	Crédits initiaux .....	1 319 019 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 212 783 344
	Reports gestion précédente.....	1 136 395 716
	Transferts répartitions .....	82 384 523
	Fonds concours, dons, legs.....	133 577 599
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>2 458 593 494</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	1 604 959 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 225 504 344
	Reports gestion précédente.....	1 204 680 554
	Transferts répartitions .....	108 976 831
	Fonds concours, dons, legs.....	177 253 853
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>2 870 365 894</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants
Ordonnancées .....	269 788 207,57			
Dépenses nettes .....	269 788 207,57	»	0,43	28 028 557
Ordonnancées .....	269 788 207,57			
Dépenses nettes .....	269 788 207,57	»	0,43	28 028 557
Ordonnancées .....	325 589 769,70			
Rétablissement crédits .....	— 48 761,11			
Dépenses nettes .....	325 521 008,59	»	3,41	86 251 388
Ordonnancées .....	2 165 208 512,78			
Rétablissement crédits .....	— 1 809 800,20			
Dépenses nettes .....	2 163 398 712,58	»	6,42	295 194 775
Ordonnancées .....	2 490 778 282,48			
Rétablissement crédits .....	— 1 858 561,31			
Dépenses nettes .....	2 488 919 721,17	»	9,83	381 446 163

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Commerce et artisanat.</b>		
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat	Crédits initiaux .....	69 670 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 30 162 000
	Reportis gestion précédente .....	110 734 493
	Transferts répartitions .....	3 422 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>153 664 493</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	69 670 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 30 162 000
	Reportis gestion précédente .....	110 734 493
	Transferts répartitions .....	3 422 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>153 664 493</b>
<b>Consommation.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat .....	Crédits initiaux .....	550 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 175 000
	Transferts répartitions .....	1 285 012
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>1 660 012</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	30 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>30 000</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	580 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 175 000
	Transferts répartitions .....	1 285 012
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>1 690 012</b>
<b>Culture.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat .....	Crédits initiaux .....	1 039 115 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 112 050 000
	Reportis gestion précédente .....	416 090 680
	Transferts répartitions .....	18 886 343
	Fonds concours, dons legs .....	180 228 894
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>1 542 260 917</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	600 700 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 92 850 000
	Reportis gestion précédente .....	151 005 795
	Transferts répartitions .....	4 691 910
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>663 547 705</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	1 639 815 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 204 900 000
	Reportis gestion précédente .....	567 086 475
	Transferts répartitions .....	23 578 253
	Fonds concours, dons legs .....	180 228 894
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>2 206 808 622</b>
<b>Départements d'outre-mer.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat .....	Crédits initiaux .....	41 286 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 7 690 000
	Reportis gestion précédente .....	86 803
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>33 682 803</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat .....	Crédits initiaux .....	247 474 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 24 904 000
	Reportis gestion précédente .....	182 691 198
	Transferts répartitions .....	5 318 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>399 943 198</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	288 760 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 32 594 000
	Reportis gestion précédente .....	182 778 001
	Transferts répartitions .....	5 318 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>433 626 001</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sons.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées .....	84 304 205,72			
Rétablissement crédits .....	— 359 032,75			
Dépenses nettes .....	83 945 172,97	0,05	0,08	69 719 320
Ordonnancées .....	84 304 205,72			
Rétablissement crédits .....	— 359 032,75			
Dépenses nettes .....	83 945 172,97	0,05	0,08	69 719 320
Ordonnancées .....	298 133,57			
Dépenses nettes .....	298 133,57	>	0,43	1 361 878
Ordonnancées .....	30 000 >			
Dépenses nettes .....	30 000 >	>	>	>
Ordonnancées .....	328 133,57			
Dépenses nettes .....	328 133,57	>	0,43	1 361 878
Ordonnancées .....	1 035 142 079,45			
Rétablissement crédits .....	— 10 671,80			
Dépenses nettes .....	1 035 131 407,65	>	2,35	507 129 507
Ordonnancées .....	482 025 167,77			
Dépenses nettes .....	482 025 167,77	>	2,23	181 522 535
Ordonnancées .....	1 517 167 247,32			
Rétablissement crédits .....	— 10 671,80			
Dépenses nettes .....	1 517 156 575,42	>	4,58	688 652 042
Ordonnancées .....	27 270 478,22			
Dépenses nettes .....	27 270 478,22	>	0,78	6 412 324
Ordonnancées .....	275 482 160,03			
Dépenses nettes .....	275 482 160,03	0,01	0,98	124 461 037
Ordonnancées .....	302 752 638,25			
Dépenses nettes .....	302 752 638,25	0,01	1,70	130 873 361

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Territoires d'outre-mer.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ..	Crédits initiaux .....	6 160 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 1 340 000
	Reports gestion précédente .....	10 820 217
	Transferts répartitions .....	114 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>15 754 217</b>
Titre VI — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	156 584 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 14 350 000
	Reports gestion précédente .....	44 676 257
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>186 910 257</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	182 744 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 15 690 000
	Reports gestion précédente .....	55 496 474
	Transferts répartitions .....	114 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>202 664 474</b>
<b>Economie et finances. — Charges communes.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ....	Crédits initiaux .....	10 406 900 000
	Variation prévisions dépenses .....	2 077 865 800
	Reports gestion précédente .....	542 752 900
	Transferts répartitions .....	— 57 710 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>12 969 808 700</b>
Titre VI — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	4 030 250 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 163 040 000
	Reports gestion précédente .....	1 977 247 242
	Transferts répartitions .....	— 217 518 130
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>5 626 939 112</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	14 437 150 000
	Variation prévisions dépenses .....	1 914 825 800
	Reports gestion précédente .....	2 520 000 142
	Transferts répartitions .....	— 275 228 130
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>18 596 747 812</b>
<b>Services économiques et financiers.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ....	Crédits initiaux .....	72 460 000
	Variation prévisions dépenses .....	53 900 000
	Reports gestion précédente .....	112 031 559
	Transferts répartitions .....	16 203 600
	Fonds concours, dons legs .....	6 158 041
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>260 753 200</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	72 460 000
	Variation prévisions dépenses .....	53 900 000
	Reports gestion précédente .....	112 031 559
	Transferts répartitions .....	16 203 600
	Fonds concours, dons legs .....	6 158 041
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>260 753 200</b>
<b>Economie et finances. — Budget.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ....	Crédits initiaux .....	220 620 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 14 690 000
	Reports gestion précédente .....	77 126 081
	Transferts, répartitions .....	— 9 300 641
	Fonds concours, dons legs .....	357 956 141
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>631 711 581</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	220 620 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 14 690 000
	Reports gestion précédente .....	77 126 081
	Transferts, répartitions .....	— 9 300 641
	Fonds concours, dons legs .....	357 956 141
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>631 711 581</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante. — Montants.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	
Ordonnances .....	11 305 095,35			
Dépenses nettes .....	11 305 095,35	»	0,65	4 449 121
Ordonnances .....	121 833 500 »			
Dépenses nettes .....	121 833 500 »	»	»	65 076 757
Ordonnances .....	133 138 595,35			
Dépenses nettes .....	133 138 595,35	»	0,65	69 525 878
Ordonnances .....	9 006 090 036,39			
Rétablissement crédits .....	— 90 000 »			
Dépenses nettes .....	9 006 000 036,39	»	1,61	9 963 808 662
Ordonnances .....	3 226 434 210,87			
Dépenses nettes .....	3 226 434 210,87	»	2,13	2 400 504 899
Ordonnances .....	12 232 524 247,26			
Rétablissement crédits .....	— 90 000 »			
Dépenses nettes .....	12 232 434 247,26	»	3,74	6 364 313 561
Ordonnances .....	110 639 180,78			
Rétablissement crédits .....	— 44 136 »			
Dépenses nettes .....	110 595 044,78	0,05	0,27	150 158 155
Ordonnances .....	110 639 180,78			
Rétablissement crédits .....	— 44 136 »			
Dépenses nettes .....	110 595 044,78	0,05	0,27	150 158 155
Ordonnances .....	408 587 832,96			
Rétablissement crédits .....	— 1 785 768,46			
Dépenses nettes .....	406 802 064,50	»	0,50	224 909 516
Ordonnances .....	408 587 832,96			
Rétablissement crédits .....	— 1 785 768,46			
Dépenses nettes .....	406 802 064,50	»	0,50	224 909 516

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Education nationale. — Enseignement scolaire.</b>		
<b>Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ....</b>	Crédits initiaux .....	1 566 000 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 193 835 000
	Reports gestion précédente .....	193 893 808
	Transferts répartitions .....	18 603 775
	Fonds concours, dons legs .....	68 640 437
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>1 653 103 020</b>
<b>Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.</b>	Crédits initiaux .....	1 984 550 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 263 039 979
	Reports gestion précédente .....	225 858 608
	Transferts répartitions .....	2 208 189
	Fonds concours, dons legs .....	252 817 894
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>2 202 294 712</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	3 550 550 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 456 874 979
	Reports gestion précédente .....	419 632 416
	Transferts répartitions .....	20 811 964
	Fonds concours, dons legs .....	321 258 331
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>3 855 397 732</b>
<b>Education nationale. — Enseignement universitaire.</b>		
<b>Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ....</b>	Crédits initiaux .....	420 559 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 79 238 000
	Reports gestion précédente .....	170 355 979
	Transferts répartitions .....	13 568 207
	Fonds concours, dons legs .....	3 500 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>528 745 186</b>
<b>Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.</b>	Crédits initiaux .....	1 023 330 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 199 858 000
	Reports gestion précédente .....	117 631 775
	Transferts répartitions .....	70 519 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>1 011 622 775</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	1 443 889 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 279 096 000
	Reports gestion précédente .....	287 967 754
	Transferts répartitions .....	84 087 207
	Fonds concours, dons legs .....	3 500 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>1 540 367 961</b>
<b>Environnement.</b>		
<b>Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ....</b>	Crédits initiaux .....	57 187 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 8 688 000
	Reports gestion précédente .....	78 702 486
	Transferts répartitions .....	18 466 987
	Fonds concours, dons legs .....	23 451 249
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>169 119 722</b>
<b>Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.</b>	Crédits initiaux .....	385 593 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 68 058 600
	Reports gestion précédente .....	121 456 273
	Transferts répartitions .....	— 65 767 400
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>353 223 273</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	442 780 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 76 746 600
	Reports gestion précédente .....	200 158 759
	Transferts répartitions .....	— 67 300 413
	Fonds concours, dons legs .....	23 451 249
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>522 342 995</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	1 429 337 694,02			
Dépenses nettes .....	1 429 337 694,02	»	1,06	223 765 324
Ordonnances .....	2 084 637 726,33			
Dépenses nettes .....	2 084 637 726,33	»	0,67	117 656 985
Ordonnances .....	3 513 975 420,35			
Dépenses nettes .....	3 513 975 420,35	»	2,65	341 422 309
Ordonnances .....	324 966 070,41			
Dépenses nettes .....	324 966 070,41	»	2,59	203 779 113
Ordonnances .....	923 959 369,72			
Rétablissement crédits .....	— 1 000 000 »			
Dépenses nettes .....	922 959 369,72	»	0,28	88 663 405
Ordonnances .....	1 248 925 440,13			
Rétablissement crédits .....	— 1 000 000 »			
Dépenses nettes .....	1 247 925 440,13	»	2,87	292 442 518
Ordonnances .....	99 790 873,96			
Dépenses nettes .....	99 790 873,96	»	3,04	69 328 845
Ordonnances .....	321 521 794,47			
Rétablissement crédits .....	— 115 426,71			
Dépenses nettes .....	321 406 367,76	»	1,24	31 816 994
Ordonnances .....	421 312 668,43			
Rétablissement crédits .....	— 115 426,71			
Dépenses nettes .....	421 197 241,72	»	4,28	101 145 749

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Intérieur et décentralisation.</b>		
<b>Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ....</b>	Crédits initiaux .....	489 958 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 28 484 500
	Reports gestion précédente .....	173 678 950
	Transferts répartitions .....	— 21 867 399
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>613 285 051</b>
<b>Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.</b>	Crédits initiaux .....	2 351 521 000
	Variation prévisions dépenses .....	61 527 754
	Reports gestion précédente .....	153 877 791
	Transferts répartitions .....	111 346 000
	Fonds concours, dons legs .....	9 228 940
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>2 687 501 485</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	2 841 479 000
	Variation prévisions dépenses .....	33 043 254
	Reports gestion précédente .....	327 556 741
	Transferts répartitions .....	89 478 601
	Fonds concours, dons legs .....	9 228 940
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>3 300 786 536</b>
<b>Justice.</b>		
<b>Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat...</b>	Crédits initiaux .....	380 348 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 30 862 000
	Reports gestion précédente .....	86 117 709
	Transferts répartitions .....	— 4 004 500
	Fonds concours, dons legs .....	14 854 018
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>446 453 227</b>
<b>Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.</b>	Crédits initiaux .....	69 480 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 3 533 000
	Reports gestion précédente .....	13 990 915
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>79 948 915</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	449 828 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 34 395 000
	Reports gestion précédente .....	100 117 624
	Transferts répartitions .....	— 4 004 500
	Fonds concours, dons legs .....	14 854 018
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>526 400 142</b>

DEPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées .....	421 147 425,55			
Rétablissement crédits .....	— 13 188 375,67			
Dépenses nettes .....	407 959 049,88	0,08	2,20	205 325 999
Ordonnancées .....	2 179 233 414,97			
Dépenses nettes .....	2 179 233 414,97	0,05	4,08	508 268 066
Ordonnancées .....	2 600 380 840,52			
Rétablissement crédits .....	— 13 188 375,67			
Dépenses nettes .....	2 587 192 464,85	0,13	6,28	713 594 065
Ordonnancées .....	343 897 781,08			
Rétablissement crédits .....	— 12 693,44			
Dépenses nettes .....	343 885 087,64	*	3,36	102 568 136
Ordonnancées .....	73 570 930,56			
Dépenses nettes .....	73 570 930,56	*	0,44	6 375 984
Ordonnancées .....	417 468 711,64			
Rétablissement crédits .....	— 12 693,44			
Dépenses nettes .....	417 456 018,20	*	3,80	108 944 120

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Mer.</b>		
<b>Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....</b>	Crédits initiaux .....	546 000 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 46 626 000
	Reports gestion précédente.....	126 684 885
	Transferts répartitions .....	12 416 200
	Fonds concours, dons legs.....	253 547 306
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>892 022 391</b>
<b>Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.</b>	Crédits initiaux .....	1 680 755 000
	Variation prévisions dépenses.....	625 468 750
	Reports gestion précédente.....	208 491 380
	Transferts répartitions .....	— 84 820 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>2 629 895 130</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	2 426 765 000
	Variation prévisions dépenses.....	578 842 750
	Reports gestion précédente.....	335 176 265
	Transferts répartitions .....	— 72 403 800
	Fonds concours, dons legs.....	253 547 306
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>3 521 917 521</b>
<b>Plan. — I. — Commissariat général du Plan.</b>		
<b>Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat .....</b>	Crédits initiaux .....	13 500 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 1 500 000
	Reports gestion précédente.....	6 195 134
	Transferts répartitions .....	300 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>18 495 134</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	13 500 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 1 500 000
	Reports gestion précédente.....	6 195 134
	Transferts répartitions .....	300 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>18 495 134</b>
<b>Plan. — II. — Aménagement du territoire.</b>		
<b>Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....</b>	Crédits initiaux .....	120 655 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 9 463 000
	Reports gestion précédente.....	43 505 714
	Transferts répartitions .....	— 67 629 150
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>87 068 564</b>
<b>Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....</b>	Crédits initiaux .....	1 292 325 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 187 709 400
	Reports gestion précédente.....	1 125 160 422
	Transferts répartitions .....	— 623 963 922
	Fonds concours, dons legs.....	82 009 141
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>1 687 830 241</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	1 412 980 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 197 172 400
	Reports gestion précédente.....	1 168 675 136
	Transferts répartitions .....	— 691 593 072
	Fonds concours, dons legs.....	82 009 141
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>1 774 898 805</b>

DEPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	841 239 003,80			
Rétablissement crédits .....	— 5 432 870,97			
Dépenses nettes .....	835 806 132,83	»	4,17	56 216 254
Ordonnances .....	1 924 215 220,10			
Dépenses nettes .....	1 924 215 220,10	»	1,90	705 679 908
Ordonnances .....	2 765 454 223,90			
Rétablissement crédits .....	— 5 432 870,97			
Dépenses nettes .....	2 760 021 352,93	»	6,07	761 896 162
Ordonnances .....	14 660 101,12			
Rétablissement crédits .....	— 73 349,79			
Dépenses nettes .....	14 586 751,33	»	0,67	3 908 382
Ordonnances .....	14 660 101,12			
Rétablissement crédits .....	— 73 349,79			
Dépenses nettes .....	14 586 751,33	»	0,67	3 908 382
Ordonnances .....	20 423 872,59			
Dépenses nettes .....	20 423 872,59	»	0,41	66 644 691
Ordonnances .....	1 076 060 831,92			
Rétablissement crédits .....	— 4 706 195,89			
Dépenses nettes .....	1 071 354 636,03	»	1,97	616 475 603
Ordonnances .....	1 096 484 704,51			
Rétablissement crédits .....	— 4 706 195,89			
Dépenses nettes .....	1 091 778 508,62	»	2,36	683 120 294

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Recherche et industrie. — I. — Recherche.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	Crédits initiaux .....	51 500 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 11 475 000
	Reports gestion précédente.....	2 135 283
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>42 160 283</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	8 853 609 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 573 262 000
	Reports gestion précédente.....	161 354 855
	Transferts répartitions .....	6 436 574 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>14 878 275 855</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	8 905 109 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 584 737 000
	Reports gestion précédente.....	163 490 138
	Transferts répartitions .....	6 436 574 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>14 920 436 138</b>
<b>Recherche et industrie. — II. — Industrie.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	Crédits initiaux .....	169 417 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 47 380 000
	Reports gestion précédente.....	86 477 833
	Transferts répartitions .....	7 507 000
	Fonds concours, dons legs.....	18 132 101
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>234 153 934</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	3 088 558 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 823 500 000
	Reports gestion précédente.....	791 098 349
	Transferts répartitions .....	88 605 643
	Fonds concours, dons legs.....	194 557 030
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>3 336 319 042</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	3 257 976 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 870 880 000
	Reports gestion précédente.....	877 576 182
	Transferts répartitions .....	93 112 643
	Fonds concours, dons legs.....	212 689 151
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>3 570 472 976</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	12 615 956,95			
Dépenses nettes .....	12 615 956,95	»	2,05	29 544 324
Ordonnances .....	14 478 949 437,84			
Rétablissement crédits .....	— 15 249 618,31			
Dépenses nettes .....	14 463 699 819,53	»	1,47	414 576 034
Ordonnances .....	14 491 565 394,79			
Rétablissement crédits .....	— 15 249 618,31			
Dépenses nettes .....	14 476 315 776,48	»	3,52	444 120 358
Ordonnances .....	85 934 791 »			
Rétablissement crédits .....	— 193 845,07			
Dépenses nettes .....	85 740 945,93	0,04	1,11	148 413 987
Ordonnances .....	3 021 248 343,48			
Rétablissement crédits .....	— 42 685 373,16			
Dépenses nettes .....	3 978 563 970,32	0,06	1,74	357 756 070
Ordonnances .....	3 107 183 134,48			
Rétablissement crédits .....	— 42 879 218,23			
Dépenses nettes .....	3 064 303 916,25	0,10	2,85	506 169 057

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Relations extérieures.</b>		
<b>I. — Services diplomatiques.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux .....	123 075 000
	Variation prévisions dépenses.....	5 174 077
	Reports gestion précédente.....	223 618 429
	Transferts répartitions .....	54 606 634
	Fonds concours, dons legs.....	56 868 833
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>463 342 973</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	61 773 000
	Variation prévisions dépenses.....	18 190 000
	Reports gestion précédente.....	18 702 439
	Transferts répartitions .....	774 715
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>99 500 154</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	<b>Crédits initiaux .....</b>	<b>184 848 000</b>
	Variation prévisions dépenses.....	23 364 077
	Reports gestion précédente.....	242 380 868
	Transferts répartitions .....	55 381 349
	Fonds concours, dons legs.....	56 868 833
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>562 843 127</b>
<b>Relations extérieures. — II. — Coopération.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux .....	3 540 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 2 370 000
	Reports gestion précédente.....	10 963 984
	Transferts répartitions .....	— 1 600 000
	Fonds concours, dons legs.....	8 258 044
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>18 792 028</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	1 109 656 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 289 230 000
	Reports gestion précédente.....	900 513 973
	Transferts répartitions .....	1 225 285
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>1 022 165 258</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	<b>Crédits initiaux .....</b>	<b>1 113 196 000</b>
	Variation prévisions dépenses.....	— 291 600 000
	Reports gestion précédente.....	211 477 987
	Transferts répartitions .....	— 374 715
	Fonds concours, dons legs.....	8 258 044
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>1 040 957 286</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	291 950 578,62			
Dépenses nettes .....	291 950 578,62	»	1,38	171 392 393
Ordonnances .....	47 269 123,25			
Dépenses nettes .....	47 269 123,25	»	0,75	52 231 030
Ordonnances .....	339 219 701,87			
Dépenses nettes .....	339 219 701,87	»	2,13	223 623 423
Ordonnances .....	10 843 932,29			
Dépenses nettes .....	10 843 932,29	»	0,71	7 948 095
Ordonnances .....	969 244 692,05			
Rétablissement crédits .....	— 1 370 760,74			
Dépenses nettes .....	967 873 931,31	0,03	0,72	54 291 328
Ordonnances .....	990 088 624,34			
Rétablissement crédits .....	— 1 370 760,74			
Dépenses nettes .....	978 717 863,60	0,03	1,43	62 239 421

DESIGNATION DES TITRES	C R E D I T S	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Services du Premier ministre. — Services généraux.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	Crédits initiaux .....	11 550 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 2 420 000
	Reports gestion précédente.....	16 106 413
	Transferts répartitions .....	— 1 259 253
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>23 977 160</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	Crédits initiaux .....	71 180 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 2 500 000
	Reports gestion précédente.....	110 093 925
	Transferts répartitions .....	— 14 709 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>164 064 925</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	82 730 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 4 920 000
	Reports gestion précédente.....	126 200 338
	Transferts répartitions .....	— 15 968 253
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>188 042 085</b>
<b>Secrétariat général de la défense nationale.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	Crédits initiaux .....	32 653 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 6 750 000
	Reports gestion précédente.....	2 251 482
	Transferts répartitions .....	— 12 120 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>16 034 482</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	32 653 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 6 750 000
	Reports gestion précédente.....	2 251 482
	Transferts répartitions .....	— 12 120 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>16 034 482</b>
<b>Temps libre. — I. — Section commune.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux .....	10 000 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 2 500 000
	Reports gestion précédente .....	2 425 824
	Transferts répartitions .....	1 043 000
	Fonds concours dons legs .....	280 885
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>11 249 709</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	10 000 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 2 500 000
	Reports gestion précédente .....	2 425 824
	Transferts répartitions .....	1 043 000
	Fonds concours dons legs .....	280 885
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>11 249 709</b>
<b>Temps libre. — III. — Jeunesse et sports.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux .....	76 000 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 11 000 000
	Reports gestion précédente .....	11 616 002
	Transferts répartitions .....	2 059 253
	Fonds concours dons legs .....	1 879 790
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>80 556 054</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat .....	Crédits initiaux .....	322 320 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 26 280 000
	Reports gestion précédente .....	9 290 006
	Transferts répartitions .....	29 986 000
	Fonds concours dons legs .....	2 919 583
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>338 235 589</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	398 320 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 37 280 000
	Reports gestion précédente .....	20 006 008
	Transferts répartitions.....	32 045 253
	Fonds concours dons legs .....	4 799 382
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>418 790 643</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement,		REPORTS à la gestion suivante, — Montants.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	
Ordonnancées .....	15 557 059,45			
Rétablissement crédits .....	— 2 392 684,23			
Dépenses nettes .....	13 164 375,22	»	101,78	10 812 688
Ordonnancées .....	117 120 502,57			
Rétablissement crédits .....	— 37 140 »			
Dépenses nettes .....	117 083 362,57	»	0,43	46 981 562
Ordonnancées .....	132 677 562,02			
Rétablissement crédits .....	— 2 429 824,23			
Dépenses nettes .....	130 247 737,79	»	102,21	57 794 245
Ordonnancées .....	15 782 974,36			
Rétablissement crédits .....	— 842 527,99			
Dépenses nettes .....	14 940 446,37	»	1,63	1 094 034
Ordonnancées .....	15 782 974,36			
Rétablissement crédits .....	— 842 527,99			
Dépenses nettes .....	14 940 446,37	»	1,63	1 094 034
Ordonnancées .....	8 673 047,90			
Dépenses nettes .....	8 673 047,90	»	0,10	2 576 661
Ordonnancées .....	8 673 047,90			
Dépenses nettes .....	8 673 047,90	»	0,10	2 576 661
Ordonnancées .....	70 456 760,57			
Dépenses nettes .....	70 456 760,57	»	0,43	10 098 203
Ordonnancées .....	330 564 696,76			
Dépenses nettes .....	330 564 696,76	»	0,24	7 670 892
Ordonnancées .....	401 021 457,33			
Dépenses nettes .....	401 021 457,33	»	0,67	17 769 185

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sans.
<b>Temps libre. — IV. — Tourisme.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ....	Crédits initiaux .....	17 960 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 6 270 000
	Reports gestion précédente .....	6 394 439
	Transferts répartitions .....	— 7 972 485
	Fonds concours, dons legs .....	142 540
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>10 254 494</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	65 390 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 9 270 000
	Reports gestion précédente .....	40 509 841
	Transferts répartitions .....	44 808 700
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>141 438 541</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	83 350 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 15 540 000
	Reports gestion précédente .....	46 904 280
	Transferts répartitions .....	36 836 215
	Fonds concours, dons, legs .....	142 540
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>151 693 035</b>
<b>Transports. — Section commune.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux .....	138 604 760
	Variation prévisions dépenses .....	— 16 777 000
	Reports gestion précédente .....	15 878 399
	Transferts répartitions .....	— 69 471 667
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>68 324 492</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	50 564 000
	Variation prévisions dépenses .....	12 800 000
	Reports gestion précédente .....	180 783
	Transferts répartitions .....	4 700 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>68 244 783</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	189 258 760
	Variation prévisions dépenses .....	— 3 977 000
	Reports gestion précédente .....	16 059 182
	Transferts répartitions .....	— 64 771 667
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>136 569 275</b>
<b>Transports. — Aviation civile.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux .....	2 964 050 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 609 270 000
	Reports gestion précédente .....	37 367 413
	Transferts répartitions .....	— 1 951 343 693
	Fonds concours, dons legs .....	2 955 543
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>443 759 263</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	5 600 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 500 000
	Reports gestion précédente .....	666 620
	Transferts répartitions .....	1 800 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>7 566 620</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	2 969 650 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 609 770 000
	Reports gestion précédente .....	38 034 033
	Transferts répartitions .....	— 1 949 543 693
	Fonds concours, dons legs .....	2 955 543
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>451 325 883</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	5 603 712,83			
Dépenses nettes .....	5 603 712,83	»	0,17	4 650 781
Ordonnances .....	111 482 073,76			
Dépenses nettes .....	111 482 073,76	»	0,24	29 956 467
Ordonnances .....	117 085 786,59			
Dépenses nettes .....	117 085 786,59	»	0,41	34 607 249
Ordonnances .....	49 696 566,06			
Rétablissement crédits .....	— 184 498,00			
Dépenses nettes .....	49 512 068,06	»	0,94	18 812 423
Ordonnances .....	48 455 022,00			
Dépenses nettes .....	48 455 022,00	»		19 789 761
Ordonnances .....	98 151 588,06			
Rétablissement crédits .....	— 184 498,00			
Dépenses nettes .....	97 967 090,06	»	0,94	38 602 184
Ordonnances .....	374 203 908,39			
Rétablissement crédits .....	— 9 060 982,86			
Dépenses nettes .....	365 142 925,53	»	2,47	78 616 395
Ordonnances .....	7 186 481,10			
Dépenses nettes .....	7 186 481,10	»	0,90	380 138
Ordonnances .....	381 390 389,49			
Rétablissement crédits .....	— 9 060 982,86			
Dépenses nettes .....	372 329 406,63	»	3,37	78 996 473

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Transports. — Transports intérieurs.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ....	Crédits initiaux .....	7 808 529 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 539 037 720
	Reports gestion précédente .....	668 093 024
	Transferts répartitions .....	— 51 744 053
	Fonds concours, dons legs .....	2 922 082 156
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>10 807 922 407</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	1 057 810 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 91 728 000
	Reports gestion précédente .....	89 449 364
	Transferts répartitions .....	— 25 415 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>1 030 116 364</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	<b>Crédits initiaux .....</b>	<b>8 866 339 000</b>
	Variation prévisions dépenses .....	— 630 765 720
	Reports gestion précédente .....	757 542 388
	Transferts répartitions .....	— 77 159 053
	Fonds concours, dons legs .....	2 922 082 156
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>11 838 038 771</b>
<b>Transports. — Météorologie.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ....	Crédits initiaux .....	73 960 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 7 790 000
	Reports gestion précédente .....	37 248 363
	Transferts répartitions .....	— 4 584 000
	Fonds concours, dons legs .....	2 393 652
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>101 228 015</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	<b>Crédits initiaux .....</b>	<b>73 960 000</b>
	Variation prévisions dépenses .....	— 7 790 000
	Reports gestion précédente .....	37 248 363
	Transferts répartitions .....	— 4 584 000
	Fonds concours, dons legs .....	2 393 652
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>101 228 015</b>
<b>Urbanisme et logement.</b>		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ....	Crédits initiaux .....	364 862 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 3 031 000
	Reports gestion précédente .....	106 626 083
	Transferts répartitions .....	87 853 626
	Fonds concours, dons legs .....	74 939 209
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>661 249 918</b>
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux .....	16 020 786 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 301 008 600
	Reports gestion précédente .....	2 119 624 082
	Transferts répartitions .....	— 9 577 521 900
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>8 270 879 582</b>
Titre VII. — Réparation des dommages de guerre..	Crédits initiaux .....	15 000 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 1 500 000
	Reports gestion précédente .....	18 810 753
	Fonds concours, dons legs .....	341 814
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>32 652 567</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	<b>Crédits initiaux .....</b>	<b>16 439 648 000</b>
	Variation prévisions dépenses .....	— 305 539 600
	Reports gestion précédente .....	2 245 060 918
	Transferts répartitions .....	— 9 489 668 274
	Fonds concours, dons legs .....	75 281 023
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>8 064 782 067</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	9 501 259 287,07			
Rétablissement crédits .....	— 4 799 030,57			
Dépenses nettes .....	9 496 460 256,50	*	3,50	1 311 462 147
Ordonnances .....	890 941 457,92			
Rétablissement crédits .....	— 7 341 565,00			
Dépenses nettes .....	883 599 891,92	*	2,08	146 516 470
Ordonnances .....	10 392 200 744,39			
Rétablissement crédits .....	— 12 140 596,57			
Dépenses nettes .....	10 380 060 148,42	*	5,58	1 467 978 617
Ordonnances .....	77 443 630,24			
Rétablissement crédits .....	— 375 002,65			
Dépenses nettes .....	77 068 627,59	*	0,41	24 159 387
Ordonnances .....	77 443 630,24			
Rétablissement crédits .....	— 375 002,65			
Dépenses nettes .....	77 068 627,59	*	0,41	24 159 387
Ordonnances .....	505 680 702,88			
Rétablissements crédits .....	— 836 369,56			
Dépenses nettes .....	504 844 333,32	0,08	3,76	156 405 381
Ordonnances .....	8 704 821 884,17			
Rétablissements crédits .....	— 20 920 *			
Dépenses nettes .....	8 704 800 964,17	*	5,83	1 566 078 613
Ordonnances .....	8 114 038,58			
Dépenses nettes .....	8 114 038,58	*	0,42	24 538 528
Ordonnances .....	7 218 616 625,63			
Rétablissements crédits .....	— 857 289,56			
Dépenses nettes .....	7 217 759 336,07	0,08	10,01	1 747 023 721

M. le président. La parole est à M. Zeller, inscrit sur l'article.

M. Adrien Zeller. Cet article concerne les dépenses civiles en capital du budget général, c'est-à-dire l'effort d'investissement de l'Etat.

Ma brève remarque ne portera pas sur des ratures, mais, je crois, sur le fond.

En francs constants, de 1983 sur 1982, l'effort d'investissement de l'Etat a baissé de 20 p. 100, et de près de 30 p. 100 de 1983 par rapport à 1981. La diminution est extrêmement importante, on le voit, monsieur le secrétaire d'Etat.

Mais en pratique, que signifient ces chiffres ? Que durant ces deux dernières années, on a construit en France moins de routes et moins d'équipements publics ! Il y a eu moins d'aides en capital, donc moins de constructions universitaires, moins de travaux publics ! Bref, moins de modernisation en 1983 et en 1982 qu'en 1981 et en 1980. Il ne s'agit pas pour moi de retourner le couteau dans la plaie. Je ne rappelle ces taux que parce que nous sommes à la veille des arbitrages budgétaires pour l'année 1986.

Actuellement, les dépenses en capital dans le budget de l'Etat sont plus basses que jamais : environ 7 p. 100 de la dépense budgétaire totale, contre 10 à 11 p. 100 naguère. Cette chute, il faut à tout prix l'arrêter !

Je voulais vous supplier, monsieur le secrétaire d'Etat, de demander au Gouvernement et au Premier ministre de cesser de rogner sur les dépenses en capital. On ne saurait conjuguer du matin au soir le verbe moderniser...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Faites des propositions, ce sera plus utile !

Article 5 et

M. le président. Je donne lecture de l'article 5 et du tableau D annexé :

« Art. 5. — Le montant définitif des dépenses ordinaires militaires du budget général de 1983 est arrêté aux sommes par section conformément au tableau D annexé à la présente loi.

DÉSIGNATION DES TITRES

III. — Moyens des armes et services .....	
Totaux .....	

Tableau D. — Dépenses  
DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES  
Situation définitive des crédits

DÉSIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Défense. — Section commune.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des armes et services .....</b>	Crédits initiaux .....	40 763 533 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 377 021 000
	Reports gestion précédente .....	54 731 112
	Transferts répartitions .....	— 26 149 915 156
	Fonds concours, dons legs .....	6 850 326 792
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>21 141 654 748</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	40 763 533 000
	Variation prévisions dépenses .....	— 377 021 000
	Reports gestion précédente .....	54 731 112
	Transferts répartitions .....	— 26 149 915 156
	Fonds concours, dons legs .....	6 850 326 792
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>21 141 654 748</b>

**M. Adrien Zeller.** La limitation, tout simplement, des dépenses de fonctionnement!

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Lesquelles?

**M. Adrien Zeller.** Certes, ce n'est pas facile, mais, monsieur le secrétaire d'Etat, reconnaissez que nous sommes en train d'imiter la marche de l'écrevisse, allant de l'arrière, au lieu de progresser dans la voie de l'équipement général de notre pays.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Il faut limiter les dépenses de fonctionnement des sous-préfets, par exemple? (*Sourires.*)

**M. Adrien Zeller.** Dans le domaine dont je parle, il s'agit, chacun l'imagine, de porter une attention particulière au secteur du bâtiment et des travaux publics qui a déjà énormément souffert au cours des dernières années. A cet égard, je lance un appel pour que le maximum soit fait, en ce sens. La tâche n'est pas facile, monsieur le secrétaire d'Etat, je le sais.

Malgré tout, je voulais rompre une lance en faveur des dépenses en capital: elles ne doivent plus baisser désormais comme ces dernières années!

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'article 4 et le tableau C annexé.

(*L'article 4 et le tableau C annexé sont adoptés.*)

tableau D annexé.

mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis

DÉPENSES	AJUSTEMENTS DE LA LOI DE RÉGLEMENT	
	Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.
79 520 383 921,24	38 026 796,84	353 708 340,60
79 520 383 921,24	38 026 796,84	353 708 340,60

ordinaires militaires.

BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 1983

ouverts et des dépenses constatées.

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	22 308 139 167,24			
Rétablissement crédits .....	— 1 356 110 316,76			
Dépenses nettes .....	20 952 028 850,48	35 620 461,35	188 730 731,87	36 515 627
Ordonnances .....	22 308 139 167,24			
Rétablissement crédits .....	— 1 356 110 316,76			
Dépenses nettes .....	20 952 028 850,48	35 620 461,35	188 730 731,87	36 515 627

★

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Défense. — Section Air.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des armes et services .....</b>	Crédits initiaux .....	13 145 786 000
	Variation prévisions dépenses .....	156 600 000
	Reports gestion précédente .....	28 746 751
	Transferts répartitions .....	136 238 353
	Fonds concours, dons legs .....	28 525 982
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>13 495 897 086</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	13 145 786 000
	Variation prévisions dépenses .....	156 600 000
	Reports gestion précédente .....	28 746 751
	Transferts répartitions .....	136 238 353
	Fonds concours, dons legs .....	28 525 982
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>13 495 897 086</b>
<b>Défense. — Section Forces terrestres.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des armes et services .....</b>	Crédits initiaux .....	21 030 651 000
	Variation prévisions dépenses .....	455 429 000
	Reports gestion précédente .....	42 676 729
	Transferts répartitions .....	369 084 462
	Fonds concours, dons legs .....	39 434 814
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>21 937 276 005</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	21 030 651 000
	Variation prévisions dépenses .....	455 429 000
	Reports gestion précédente .....	42 676 729
	Transferts répartitions .....	369 084 462
	Fonds concours, dons legs .....	39 434 814
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>21 937 276 005</b>
<b>Défense. — Section Marine.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des armes et services .....</b>	Crédits initiaux .....	11 579 769 000
	Variation prévisions dépenses .....	284 892 000
	Reports gestion précédente .....	51 332 333
	Transferts répartitions .....	101 826 925
	Fonds concours, dons legs .....	6 691 701
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>12 024 511 959</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	11 579 769 000
	Variation prévisions dépenses .....	284 892 000
	Reports gestion précédente .....	51 332 333
	Transferts répartitions .....	101 826 925
	Fonds concours, dons legs .....	6 691 701
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>12 024 511 959</b>

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	13 690 066 975,89			
Rétablissement crédits .....	— 269 813 049,76			
Dépenses nettes .....	13 420 253 926,13	0,09	5 068 343,96	70 574 816
Ordonnances .....	13 690 066 975,89			
Rétablissement crédits .....	— 269 813 049,76			
Dépenses nettes .....	13 420 253 926,13	0,09	5 068 343,96	70 574 816
Ordonnances .....	22 308 180 969,43			
Rétablissement crédits .....	— 451 029 666,35			
Dépenses nettes .....	21 857 151 303,08		73 949 552,92	6 175 149
Ordonnances .....	22 308 180 969,43			
Rétablissement crédits .....	— 451 029 666,35			
Dépenses nettes .....	21 857 151 303,08		73 949 552,92	6 175 149
Ordonnances .....	12 656 012 290,46			
Rétablissement crédits .....	— 650 146 924,41			
Dépenses nettes .....	12 005 865 366,05	2 406 335,21	10 012 766,16	11 040 172
Ordonnances .....	12 656 012 290,46			
Rétablissement crédits .....	— 650 146 924,41			
Dépenses nettes .....	12 005 865 366,05	2 406 335,21	10 012 766,16	11 040 172

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Défense. — Section Gendarmerie.</b>		
<b>Titre III. — Moyens des armes et services .....</b>	Crédits initiaux .....	11 415 488 000
	Variation prévisions dépenses .....	13 000 000
	Reports gestion précédente .....	2 488 239
	Transferts répartitions .....	— 84 737 296
	Fonds concours, dons legs .....	14 792 488
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>11 361 031 431</b>
<b>Total pour le ministère .....</b>	Crédits initiaux .....	11 415 488 000
	Variation prévisions dépenses .....	13 000 000
	Reports gestion précédente .....	2 488 239
	Transferts répartitions .....	— 84 737 296
	Fonds concours, dons legs .....	14 792 488
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>11 361 031 431</b>

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 5 et le tableau D annexé.

(L'article 5 et le tableau D annexé sont adoptés.)

**Article 6 et**

**M. le président.** Je donne lecture de l'article 6 et du tableau E annexé :

« Art. 6. — Le montant définitif des dépenses militaires en capital du budget général de 1983 est arrêté aux sommes répartis par section conformément au tableau E annexé à la présente loi.

DESIGNATION DES TITRES

V. — Equipement .....

VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat .....

Totaux .....

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	11 343 991 496,06			
Rétablissement crédits .....	— 58 907 010,56			
Dépenses nettes .....	11 285 084 485,50	0,19	75 946 945,69	»
Ordonnances .....	11 343 991 496,06			
Rétablissement crédits .....	— 58 907 010,56			
Dépenses nettes .....	11 285 084 485,50	0,19	75 946 945,69	»

tableau E annexé.

mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont

DÉPENSES	AJUSTEMENTS DU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT	
	Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.
55 296 985 299,42	0,15	19,73
192 043 962,57	»	0,43
55 489 029 261,99	0,15	20,16

Tableau E. — Dépenses

## DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES

## Situation définitive des crédits

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Défense. — Section commune.</b>		
<b>Titre V. — Equipement.....</b>	Crédits initiaux .....	17 071 260 000
	Variation prévisions dépenses .....	34 000 000
	Reports gestion précédente .....	841 055 016
	Transferts répartitions .....	— 6 412 475 259
	Fonds concours, dons legs .....	9 752 673
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>11 543 592 430</b>
<b>Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.</b>	Crédits initiaux .....	164 000 000
	Variation prévisions dépenses .....	34 880 000
	Reports gestion précédente .....	9 495 758
	Transferts répartitions .....	17 500 000
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>255 875 758</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	17 235 260 000
	Variation prévisions dépenses .....	68 880 000
	Reports gestion précédente .....	850 550 774
	Transferts répartitions .....	— 6 394 975 259
	Fonds concours, dons legs .....	9 752 673
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>11 790 468 188</b>
<b>Défense. — Section Air.</b>		
<b>Titre V. — Equipement.....</b>	Crédits initiaux .....	15 470 000 000
	Variation prévisions dépenses .....	87 250 000
	Reports gestion précédente .....	1 159 704 192
	Transferts répartitions .....	2 118 948 911
	Fonds concours, dons legs .....	236 052 572
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>19 071 955 675</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	15 470 000 000
	Variation prévisions dépenses .....	87 250 000
	Reports gestion précédente .....	1 159 704 192
	Transferts répartitions .....	2 118 948 911
	Fonds concours, dons legs .....	236 052 572
	<b>Total net des crédits .....</b>	<b>19 071 955 675</b>

militaires en capital.

BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 1983

ouverts et des dépenses constatées.

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	9 849 335 748,77	»	»	»
Rétablissement crédits .....	— 267 316 539,47	»	»	»
Dépenses nettes .....	9 582 019 209,30	0,05	7,75	1 961 573 213
Ordonnances .....	192 043 962,57	»	»	»
Dépenses nettes .....	192 043 962,57	»	0,43	63 831 795
Ordonnances .....	10 041 379 711,34	»	»	»
Rétablissement crédits .....	— 267 316 539,47	»	»	»
Dépenses nettes .....	9 774 063 171,87	0,05	8,18	2 025 405 008
Ordonnances .....	18 455 653 996,54	»	»	»
Rétablissement crédits .....	— 654 116 150,74	»	»	»
Dépenses nettes .....	17 801 537 845,80	0,08	4,28	1 270 417 855
Ordonnances .....	18 455 653 996,54	»	»	»
Rétablissement crédits .....	— 654 116 150,74	»	»	»
Dépenses nettes .....	17 801 537 845,80	0,08	4,28	1 270 417 855

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
<b>Défense. — Section Forces terrestres.</b>		
<b>Titre V. — Equipement.....</b>	Crédits initiaux .....	14 775 540 000
	Variation prévisions dépenses.....	90 000 000
	Reports gestion précédente.....	295 445 881
	Transferts répartitions .....	3 815 000
	Fonds concours, dons legs.....	156 198 914
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>15 319 999 795</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	14 775 540 000
	Variation prévisions dépenses.....	90 000 000
	Reports gestion précédente.....	295 445 881
	Transferts répartitions .....	3 815 000
	Fonds concours, dons legs.....	156 198 914
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>15 319 999 795</b>
<b>Défense. — Section Marine.</b>		
<b>Titre V. — Equipement.....</b>	Crédits initiaux .....	12 299 200 000
	Variation prévisions dépenses.....	10 000 000
	Reports gestion précédente.....	359 472 724
	Transferts répartitions .....	— 320 787 000
	Fonds concours, dons legs.....	23 179 060
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>12 371 064 804</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	12 299 200 000
	Variation prévisions dépenses.....	10 000 000
	Reports gestion précédente.....	359 472 724
	Transferts répartitions .....	— 320 787 000
	Fonds concours, dons legs.....	23 179 060
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>12 371 064 804</b>
<b>Défense. — Section Gendarmerie.</b>		
<b>Titre V. — Equipement.....</b>	Crédits initiaux .....	1 120 000 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 41 030 000
	Reports gestion précédente.....	33 286 178
	Transferts répartitions .....	— 48 070 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>1 064 186 178</b>
<b>Total pour le ministère.....</b>	Crédits initiaux .....	1 120 000 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 41 030 000
	Reports gestion précédente.....	33 286 178
	Transferts répartitions .....	— 48 070 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>1 064 186 178</b>

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 6 et le tableau E annexé.

(L'article 6 et le tableau E annexé sont adoptés.)

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sans.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	15 295 995 504,61			
Rétablissement crédits .....	— 163 808 730,58			
Dépenses nettes .....	15 132 186 774,03	0,02	1,99	187 813 019
Ordonnances .....	15 295 995 504,61			
Rétablissement crédits .....	— 163 808 730,58			
Dépenses nettes .....	15 132 186 774,03	0,02	1,99	187 813 019
Ordonnances .....	11 999 933 331 »			
Rétablissement crédits .....	— 137 505 890,44			
Dépenses nettes .....	11 862 427 440,56	?	4,44	508 637 359
Ordonnances .....	11 999 933 331 »			
Rétablissement crédits .....	— 137 505 890,44			
Dépenses nettes .....	11 862 427 440,56	?	4,44	508 637 359
Ordonnances .....	938 040 374,24			
Rétablissement crédits .....	— 19 226 314,51			
Dépenses nettes .....	918 814 059,73	?	1,37	145 372 117
Ordonnances .....	938 040 374,24			
Rétablissement crédits .....	— 19 226 314,51			
Dépenses nettes .....	918 814 059,73	?	1,37	145 372 117

## Article 7 et tableau F annexé.

M. le président. Je donne lecture de l'article 7 et du tableau F annexé :

« Art. 7. — Le résultat du budget général de 1983 est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

Recettes .....	855 859 137 463,47
Dépenses .....	991 145 670 356,30
Excédent des dépenses sur les recettes .....	135 286 532 892,83

La répartition de ces sommes fait l'objet du tableau F, annexé à la présente loi. »

## Tableau F.

Résultat définitif du budget général de 1983.  
(En francs.)

GRANDES CATEGORIES DE RECETTES	MONTANT DEFINITIF des recettes du budget général de l'année 1983.
<b>RECETTES</b>	
A. — Recettes fiscales .....	868 189 392 939,19
B. — Recettes non fiscales .....	57 531 794 926,53
C. — Fonds de concours et recettes assimilées .....	30 740 681 920,36
D. — Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales .....	— 70 707 972 592 »
E. — Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des communautés européennes .....	— 29 894 759 730,61
<b>Total général des recettes .....</b>	<b>855 859 137 463,47</b>
GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES	MONTANT DEFINITIF des dépenses et des recettes du budget général de l'année 1983.
<b>DEPENSES</b>	
<i>Dépenses ordinaires civiles.</i>	
Titre I <sup>er</sup> . — Dette publique et dépenses en atténuation de recettes .....	146 630 705 383,66
Titre II. — Pouvoirs publics .....	2 263 227 000 »
Titre III. — Moyens des services .....	321 622 432 428,85
Titre IV. — Interventions publiques .....	315 970 138 916,67
	<b>786 486 503 729,18</b>
<i>Dépenses civiles en capital.</i>	
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat .....	25 467 174 799,77
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat .....	44 174 464 605,54
Titre VII. — Réparations des dommages de guerre .....	8 114 038,58
	<b>69 649 753 443,89</b>
<i>Dépenses ordinaires militaires.</i>	
Titre III. — Moyens des armes et services .....	79 520 383 921,24
<i>Dépenses militaires en capital.</i>	
Titre V. — Equipement .....	55 206 985 200,42
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat .....	192 043 902,57
	<b>55 489 029 261,99</b>
<b>Total général des dépenses .....</b>	<b>991 145 670 356,30</b>
<b>Report du total général des recettes .....</b>	<b>855 859 137 463,47</b>
<b>Excédent des dépenses sur les recettes du budget général de 1983.....</b>	<b>135 286 532 892,83</b>

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier, inscrit sur l'article.

**M. Gilbert Gantier.** L'article 7, c'est le résultat du budget général de 1983 qui se traduit, chacun le sait, par un déficit officiellement annoncé de 135 milliards de francs. Je voudrais à ce sujet revenir sur les dépassements de crédits évaluatifs. Ils atteignent, je l'ai dit, 19 milliards de francs et sont en augmentation de plus de 84 p. 100 par rapport à 1982. Il est symptomatique de noter que l'essentiel de l'aggravation de ces dépassements de crédits découle des dépenses réalisées au titre de la dette publique et des garanties d'emprunt.

Pour la dette publique, le dépassement de 1983 s'élève à 9,8 milliards de francs. Les charges de la dette se sont accrues de 42,2 p. 100 en 1983 au lieu de 7,5 p. 100 en 1982. Or cette progression de 42 p. 100 ne tient pas compte du fait qu'en 1982 le Trésor a mis en place des bons décomptés et payés mensuellement au lieu des bons à intérêts précomptés. Surtout, l'année 1983 est marquée par l'opération des obligations renouvelables du Trésor, qui reporte de trois, voire de six années le paiement des charges résultant de cette dette.

Même si M. le rapporteur général doit m'accuser de polémique, cette technique qui consiste à dépenser sans compter en faisant payer les autres, je me permettrai de la qualifier de socialiste. Elle commence, hélas, à être bien connue des Français qui ne devraient plus se laisser abuser par de tels artifices.

En matière de garanties d'emprunt, on constate également une aggravation des dépassements de crédits en 1983, puisqu'ils atteignent 3,2 milliards de francs en 1983 contre 2,4 milliards en 1982.

Ainsi, en ce qui concerne la dette publique, la sincérité des comptes a été négligée lors de la présentation de la loi de finances initiale, puis lors de l'examen de la loi de finances rectificative de fin d'année. M. le rapporteur général n'a-t-il pas lui-même regretté qu'on ne profite pas des lois rectificatives pour remettre les compteurs à jour ? Enfin, il en va de même dans le projet de loi de règlement.

La réalité économique et financière, c'est que l'on reporte une partie des charges de la dette publique à l'aide, par exemple, des obligations renouvelables du Trésor. Cette situation est d'autant plus grave que le déficit des finances publiques qui — nous l'avons démontré — dépasse les 135 milliards de francs, est de loin supérieur à notre effort d'équipement, tel qu'il est retracé dans les articles 4 et 6 du présent projet de loi. Comme M. Zeller l'a indiqué, il y a un instant, 125 milliards de francs d'investissement pour un déficit officiel de 135 milliards de francs, autant dire que ce déficit sert en partie à financer les dépenses courantes. Il sera donc d'autant plus difficile d'assumer les charges de la dette publique.

Dans ce domaine, les responsabilités du Gouvernement sont lourdes et il faut que les Français les connaissent.

**M. Georges Tranchant.** Très bien !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 7 et le tableau F annexé.

(L'article 7 et le tableau F annexé sont adoptés.)

#### Article 8 et tableau G annexé.

**M. le président.** Je donne lecture de l'article 8 et du tableau G annexé :

« Art. 8. — I. — Les résultats définitifs des budgets annexes (services civils), rattachés pour ordre au budget général, sont arrêtés, pour 1983, en recettes et en dépenses, aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par budget annexe, conformément au tableau G, annexé à la présente loi.

DESIGNATION DES BUDGETS ANNEXES	RÉSULTATS généraux égaux en recettes et en dépenses.	AJUSTEMENTS DE LA LOI DE RÈGLEMENT	
		Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.
Imprimerie nationale .....	1 506 819 880,51	20 787 240,46	8 536 769,95
Journaux officiels .....	419 374 070,02	8 363 486,24	1 132 354,22
Légion d'honneur .....	99 755 561,73	22 131 603,53	14 572 308,80
Monnaies et médailles .....	527 907 579,53	25 595 120,83	84 600 134,30
Ordre de la Libération .....	2 964 303 »	635 050,40	635 050,40
Postes et télécommunications .....	138 595 091 631,65	109 908 563,03	1 268 088 992,38
Prestations sociales agricoles .....	56 678 442 971,13	1 482 127 615,47	2 059 844 644,34
<b>Totaux .....</b>	<b>197 830 355 997,57</b>	<b>1 669 548 679,06</b>	<b>3 437 410 454,39</b>

« II — Il est ouvert aux ministres au titre des budgets annexes pour 1983, des autorisations de programme supplémentaires s'élevant à 234 000 000 francs. »

Tableau

Règlement définitif des budgets annexes rattachés

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

(En

## BUDGETS ANNEXES

Imprimerie nationale .....	
Journaux officiels .....	
Légion d'honneur .....	
Monnaies et médailles .....	
Ordre de la Libération .....	
Postes et télécommunications .....	
Prestations sociales agricoles .....	
Totaux .....	

1<sup>re</sup> PARTIE. —

(En

## BUDGETS ANNEXES

1

*Imprimerie nationale.*

1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	
Totaux .....	

*Journaux officiels.*

1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	
Totaux .....	

*Légion d'honneur.*

1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	
Totaux .....	

*Monnaies et médailles.*

1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	
Totaux .....	

*Ordre de la Libération.*

1 <sup>re</sup> section. — Recettes ordinaires .....	
--	--

*Postes et télécommunications.*

1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	
Totaux .....	

*Prestations sociales agricoles.*

1 <sup>re</sup> section. — Recettes ordinaires .....	
Totaux pour la situation des recettes .....	

G.

pour ordre au budget général de 1983 (services civils).

DES RÉSULTATS  
(francs.)

RECETTES	DÉPENSES
1 506 819 880,51	1 506 819 880,51
419 374 070,02	419 374 070,02
99 755 561,73	99 755 561,73
527 907 579,53	527 907 579,53
2 964 303 »	2 964 303 »
138 595 091 631,65	138 595 091 631,65
56 678 442 971,13	56 678 442 971,13
197 830 355 997,57	197 830 355 997,57

SITUATION DES RECETTES

(francs.)

EVALUATION DES PRODUITS 2	TOTAL DES DROITS CONSTATÉS pendant la gestion 1983. 3	RECouvreMENTS DÉFINITIFS de l'année 1983. 4	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés. 5
1 503 136 816	1 493 690 997,71	1 493 690 997,71	»
»	13 128 882,80	13 128 882,80	»
1 503 136 816	1 506 819 880,51	1 506 819 880,51	»
416 558 175	419 374 070,02	419 374 070,02	»
»	»	»	»
416 558 175	419 374 070,02	419 374 070,02	»
99 216 567	99 755 561,73	99 755 561,73	»
»	»	»	»
99 216 567	99 755 561,73	99 755 561,73	»
590 854 197	527 907 579,53	527 907 579,53	»
»	»	»	»
590 854 197	527 907 579,53	527 907 579,53	»
2 964 303	2 964 303 »	2 964 303 »	»
127 088 461 829	123 430 202 114,15	123 430 202 114,15	»
15 650 855 000	15 164 889 517,50	15 164 889 517,50	»
142 939 316 829	138 595 091 631,65	138 595 091 631,65	»
57 256 160 000	56 678 442 971,13	56 678 442 971,13	»
202 808 206 877	197 830 355 997,57	197 830 355 997,57	»

BUDGETS ANNEXES	MODIFICATIONS DE CREDITS INTERVENUES EN COURS D'ANNEE						
	CREDITS Initiaux.	Par suite de variations dans les prévisions de dépenses	En liaison avec la réalisation de certaines ressources.	Au titre de mesures d'ordre.			
				Reporte de la gestion précédente.	Transferts et répartitions.	Fonds de concours et dons et legs.	Mesures diverses.
1	2	3	4	5	6	7	8
<i>Imprimerie nationale.</i>							
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	1 420 119 367	23 350 000	24 686 816	16 673 254	»	»	»
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	21 980 633	5 000 000	8 000 000	17 051 142	»	»	»
Total .....	1 442 100 000	28 350 000	32 686 816	33 724 396	»	»	»
<i>Journaux officiels.</i>							
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	327 131 076	»	65 570 099	»	»	»	»
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	21 500 000	»	2 357 000	»	»	»	»
Total .....	348 631 076	»	67 927 099	»	»	»	»
<i>Légion d'honneur.</i>							
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	81 787 127	»	479 430	83 596	»	»	»
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	6 950 000	10 000 000	»	5 713 588	»	»	»
Total .....	88 737 127	10 000 000	479 430	5 797 184	»	»	»
<i>Monnaies et médailles.</i>							
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	579 646 371	»	6 397	»	»	»	»
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	11 201 429	»	»	11 115 556	»	»	»
Total .....	590 847 800	»	6 397	11 115 556	»	»	»
<i>Ordre de la Libération.</i>							
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	2 964 303	»	»	»	»	»	»
<i>Postes et télécommunications.</i>							
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	106 204 277 214	— 1 381 000 000	23 184 615	114 646 228	»	121 551 757	»
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	34 705 000 000	— 1 313 000 000	6 855 000	4 893 167 334	»	224 111 152	»
Total .....	142 909 277 214	— 2 694 000 000	30 039 615	5 007 813 562	»	345 662 909	»
<i>Prestations sociales agricoles.</i>							
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	57 256 160 000	»	»	»	»	»	»
<b>RECAPTULATION</b>							
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	167 872 085 458	— 1 357 650 000	113 927 357	131 403 078	»	121 551 757	»
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	34 766 632 062	— 1 298 000 000	17 212 000	4 927 047 620	»	224 111 152	»
Totaux pour la situation des dépenses .....	202 638 717 520	— 2 655 650 000	131 139 357	5 058 450 698	»	345 662 909	»

DES DÉPENSES  
(francs.)

TOTAL des crédits. 9	DÉPENSES constatées (ordonnances ou mandats visés). 10	RÉTABLISSEMENTS de crédits. 11	DÉPENSES nettes. 12	RÈGLEMENT DES CRÉDITS		CRÉDITS reportés à 1984. 15
				Crédits complémentaires accordés pour couvrir l'excédent des dépenses sur les crédits. 13	Crédits non consommés et annulés définitivement. 14	
1 484 829 437	1 457 872 454,08	2 200 217,30	1 455 672 236,78	7 754 871,04	8 536 769,26	28 875 302
52 031 775	51 161 697,83	14 054,10	51 147 648,73	13 032 369,42	0,89	13 916 500
1 536 861 212	1 509 034 151,91	2 214 271,40	1 506 819 885,51	20 787 240,46	8 536 769,05	42 291 802
392 701 175	405 712 562,14	13 932 632,80	391 779 929,34	211 306,14	1 132 558,80	0
23 857 000	27 594 140,68	»	27 594 140,68	8 152 178,10	0,42	4 415 037
416 558 175	433 306 702,82	13 932 632,80	419 374 070,02	8 363 486,24	1 132 564,22	4 415 037
82 350 153	82 851 465,80	45 904,05	82 805 561,75	15 039 073,53	14 572 308,78	11 356
22 663 588	16 949 999,98	»	16 949 999,98	7 092 530 »	0,02	12 806 118
105 013 741	99 801 465,78	45 904,05	99 755 561,73	22 131 603,53	14 572 308,80	12 817 474
579 652 768	497 169 329,39	639 149,35	496 530 180,04	1 477 545,81	84 600 133,77	»
22 316 985	31 387 938,61	10 539,12	31 377 399,49	24 117 575,02	0,53	15 057 160
601 969 753	528 557 268 »	649 688,47	527 907 579,53	25 595 120,83	84 600 134,30	15 057 160
2 964 303	2 964 303 »	»	2 964 303 »	635 050,40	635 050,40	»
107 082 659 814	105 953 590 568,73	1 149 799,22	105 952 440 759,51	109 908 563,03	1 132 753 123,52	107 374 494
38 516 133 486	32 790 618 196,24	147 965 324,10	32 642 650 872,14	»	135 335 868,86	5 738 146 745
145 598 793 300	138 744 208 754,97	149 115 123,32	138 595 091 631,65	109 908 563,03	1 268 088 992,38	5 845 521 239
57 256 160 000	56 678 442 971,13	»	56 678 442 971,13	1 482 127 615,47	2 059 844 644,34	»
166 881 317 650	165 078 603 644,27	17 987 702,72	165 060 635 941,55	1 617 154 027,42	3 302 074 583,87	135 761 162
38 637 002 834	32 917 709 973,34	147 889 917,32	32 769 720 056,02	52 394 652,54	135 335 870,52	5 784 341 560
205 518 320 484	197 996 313 617,61	165 957 620,04	197 830 855 997,57	1 669 548 679,96	3 437 410 454,39	5 920 102 712

3<sup>e</sup> PARTIE — RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES RECETTES ET DES DÉPENSES  
(En francs.)

BUDGETS ANNEXES	RÈGLEMENT DES RECETTES			RÈGLEMENT DES DÉPENSES		
	Recettes résultant des opérations propres.	Recettes versés ou à verser par le budget général (excédents de dépenses)	Totaux pour les recettes.	Dépenses résultant des opérations propres.	Dépenses effectuées ou à effectuer au profit du budget général (excédents de recettes).	Totaux des dépenses.
1	2	3	4	5	6	7
<i>Imprimerie nationale.</i>						
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation ....	1 493 690 997,71	»	1 493 690 997,71	1 455 672 236,78	»	1 455 672 236,78
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	13 128 882,80	»	13 128 882,80	(1) 51 147 643,73	»	(1) 51 147 643,73
Totaux .....	1 506 819 880,51	»	1 506 819 880,51	1 506 819 880,51	»	1 506 819 880,51
<i>Journaux officiels.</i>						
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation ....	419 374 070,02	»	419 374 070,02	391 779 929,34	»	391 779 929,34
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	»	»	»	(2) 27 549 140,68	»	(2) 27 549 140,68
Totaux .....	419 374 070,02	»	419 374 070,02	419 374 070,02	»	419 374 070,02
<i>Légion d'honneur.</i>						
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation ....	99 755 561,73	»	99 755 561,73	67 766 488,22	15 039 073,53	82 805 561,75
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	»	»	»	(3) 16 949 999,98	»	(3) 16 949 999,98
Totaux .....	99 755 561,73	»	99 755 561,73	84 716 488,20	15 039 073,53	99 755 561,78
<i>Monnaies et médailles.</i>						
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation ....	527 907 579,53	»	527 907 579,53	496 530 180,04	»	496 530 180,04
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	»	»	»	(4) 31 377 399,49	»	(4) 31 377 399,49
Totaux .....	527 907 579,53	»	527 907 579,53	527 907 579,53	»	527 907 579,58
<i>Ordre de la Libération.</i>						
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation ....	2 964 303 »	»	2 964 303 »	2 329 252,60	635 050,40	2 964 303 »
<i>Postes et télécommunications.</i>						
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation ....	123 430 202 114,15	»	123 430 202 114,15	103 952 440 759,51	2 000 000 000 »	105 952 440 759,51
2 <sup>e</sup> section. — Equipement .....	15 164 889 517,50	»	(5) 15 164 889 517,50	32 642 650 872,14	»	32 642 650 872,14
Totaux .....	138 595 091 631,65	»	138 595 091 631,65	136 595 091 631,65	2 000 000 000 »	138 595 091 631,66
<i>Prestations sociales agricoles.</i>						
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation ....	56 678 442 971,13	»	56 678 442 971,13	56 678 442 971,13	»	56 678 442 971,18
Totaux pour les résultats généraux .....	197 830 355 997,57	»	197 830 355 997,57	195 814 681 873,64	2 015 674 123,93	197 830 355 997,57

(1) Y compris une dépense de 16 013 002,42 F correspondant à une augmentation du fonds de roulement.

(2) Y compris une dépense de 8 152 178,10 F correspondant à une augmentation du fonds de roulement.

(3) Y compris une dépense de 7 092 530 F correspondant à une augmentation du fonds de roulement.

(4) Y compris une dépense de 24 119 004,02 F correspondant à une augmentation du fonds de roulement.

(5) Y compris une recette de 1 290 618 590,78 F correspondant à une diminution du fonds de roulement.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 8 et le tableau G annexé.

(L'article 8 et le tableau G annexé sont adoptés.)

## Article 9 et tableau H annexé.

M. le président. Je donne lecture de l'article 9 et du tableau H annexé

« Art. 9. — Les résultats définitifs des budgets annexes (services militaires), rattachés pour ordre au budget général, sont arrêtés, pour 1983, en recettes et en dépenses, aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par budget annexe, conformément au tableau H, annexé à la présente loi. »

DESIGNATION DES BUDGETS ANNEXES	RÉSULTATS généraux égaux en recettes et en dépenses.	AJUSTEMENTS DE LA LOI DE RÉGLEMENT	
		Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.
Service des essences.....	4 635 630 708,78	30 135 745,19	498 957 134,41
Totaux .....	4 635 630 708,78	30 135 745,19	498 957 134,41

Tableau H. — Règlement définitif des budgets annexes (services militaires) rattachés pour ordre au budget général de 1983 (défense).

## RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RÉSULTATS

(En francs.)

BUDGETS ANNEXES	RECETTES	DÉPENSES
Service des essences.....	4 635 630 708,78	4 635 630 708,78
Totaux .....	4 635 630 708,78	4 635 630 708,78

1<sup>re</sup> PARTIE — SITUATION DES RECETTES

(En francs.)

BUDGETS ANNEXES	EVALUATION des produits.	TOTAL des droits constatés pendant la gestion 1983.	RECOUVREMENTS définitifs de l'année 1983.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
1	2	3	4	5
<i>Service des essences.</i>				
1 <sup>re</sup> section. — Recettes d'exploitation.....	5 014 991 000	4 632 534 975,58	4 560 532 495,54	72 002 480,44
2 <sup>e</sup> section. — Etudes et recherches.....	9 950 000	3 906 319,52	3 906 319,52	»
3 <sup>e</sup> section. — Recettes de premier établissement.....	78 703 000	88 533 297,32	88 533 297,32	»
Totaux .....	5 103 644 000	4 724 974 592,42	4 652 972 112,38	72 002 480,04
Totaux pour la situation des recettes.....	5 103 644 000	4 724 974 592,42	4 652 972 112,38	72 002 480,04

2<sup>e</sup> PARTIE. — SITUATION

(En

BUDGETS ANNEXES 1	CREDITS initiaux 2	MODIFICATIONS DE CREDITS INTERVENUES EN COURS D'ANNEE					
		Par suite de variations dans les prévisions de dépenses 3	En liaison avec la réalisation de certaines ressources 4	Au titre de mesures d'ordre.			
				Reports de la gestion précédente. 5	Transferts et répartitions. 6	Fonds de concours et dons et legs. 7	Mesures diverses. 8
<i>Service des essences.</i>							
1 <sup>re</sup> section. — Dépenses d'exploitation .....	5 014 991 000	»	»	4 991 970	»	»	»
2 <sup>e</sup> section. — Etudes et recherches .....	9 950 000	»	»	5 322 110	»	»	»
3 <sup>e</sup> section. — Dépenses de premier établissement .....	78 703 000	»	»	45 385 339	»	»	»
Totaux .....	5 103 644 000	»	»	55 699 419	»	»	»
Totaux pour la situation des dépenses .....	5 103 644 000	»	»	55 699 419	»	»	»

3<sup>e</sup> PARTIE. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX

(En

BUDGETS ANNEXES 1	RÈGLEMENT DES RECETTES		
	Recettes résultant des opérations propres. 2	Recettes versées ou à verser par le budget général (excédents de dépenses). 3	Totaux pour les recettes. 4
<i>Service des essences.</i>			
1 <sup>re</sup> section. — Exploitation .....	4 543 191 091,94	»	4 543 191 091,94
2 <sup>e</sup> section. — Etudes et recherches .....	(2) 3 906 319,52	»	3 906 319,52
3 <sup>e</sup> section. — Premier établissement .....	(3) 88 533 297,32	»	88 533 297,32
Totaux .....	4 635 630 708,78	»	4 635 630 708,78
Totaux pour les résultats généraux .....	4 635 630 708,78	»	4 635 630 708,78

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 9 et le tableau H annexé.

(L'article 9 et le tableau H annexé sont adoptés.)

## DES DÉPENSES

(francs.)

TOTAL des crédits. 9	DÉPENSES constatées (ordonnances ou mandats visés). 10	RÉTABLISSEMENTS de crédits. 11	DÉPENSES nettes. 12	RÈGLEMENT DES CRÉDITS		CRÉDITS REPORTÉS à 1984. 18
				Crédits complémentaires accordés pour couvrir l'excédent des dépenses sur les crédits. 13	Crédits non consommés et annulés définitivement. 14	
5 019 982 970	4 544 483 548,62	1 292 456,68	4 543 191 091,94	30 135 745,10	498 957 133,25	7 970 490
15 272 110	3 906 319,52	»	3 906 319,52	»	0,48	11 365 790
124 088 339	92 330 564,87	3 797 267,35	88 533 297,32	»	0,68	35 555 041
<u>5 159 349 419</u>	<u>4 640 720 432,81</u>	<u>5 089 724,03</u>	<u>4 635 630 708,78</u>	<u>30 135 745,19</u>	<u>498 957 134,41</u>	<u>54 891 321</u>
5 159 349 419	4 640 720 432,81	5 089 724,03	4 635 630 708,78	30 135 745,19	498 957 134,41	54 891 321

## DES RECETTES ET DES DÉPENSES

(francs.)

RÈGLEMENT DES DÉPENSES			OBSERVATIONS SUR LA DÉTERMINATION DES RÉSULTATS 8
Dépenses résultant des opérations propres. 5	Dépenses effectuées ou à effectuer au profit du budget général (excédents de recettes). 6	Total des dépenses. 7	
(1) 4 543 191 091,94	»	4 543 191 091,94	(1) Y compris un versement au fonds d'amortissement de 50 000 000 F, un versement au fonds de réserve de 30 735 745,19 F.
3 906 319,52	»	3 906 319,52	(2) Prélèvement sur le fonds de réserve.
88 533 297,32	»	88 533 297,32	(3) Y compris un prélèvement sur le fonds d'amortissement de 49 349 439,00 F et un prélèvement sur le fonds de réserve de 16 856 349,40 F.
<u>4 635 630 708,78</u>	»	<u>4 635 630 708,78</u>	
4 635 630 708,78	»	4 635 630 708,78	

Article 10 et

M. le président. Je donne lecture de l'article 10 et du tableau I annexé :

« Art. 10. — I. — Les résultats des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent sont arrêtés, pour 1983, même tableau. Ces crédits et ces autorisations de découverts sont répartis par catégorie de comptes et ministère gestionnaire,

## DESIGNATION DES CATEGORIES DE COMPTES SPECIAUX

## § 1. — OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF

Comptes d'affectation spéciale .....

## § 2. — OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE

Comptes d'affectation spéciale .....

Comptes de commerce .....

Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers .....

Comptes d'opérations monétaires .....

Comptes d'avances .....

Comptes de prêts .....

Totaux pour le paragraphe 2 .....

Totaux généraux .....

« II. — 1<sup>o</sup> Les soldes, à la date du 31 décembre 1983, des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent

## DESIGNATION DES CATEGORIES DE COMPTES SPECIAUX

Comptes d'affectation spéciale : opérations à caractère définitif et à caractère temporaire .....

Comptes de commerce .....

Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers .....

Comptes d'opérations monétaires .....

Comptes d'avances .....

Comptes de prêts .....

Totaux .....

« Les soldes ainsi arrêtés sont reportés à la gestion 1984 à l'exception d'un solde débiteur de 41 875 941,44 francs concernant l'objet d'une affectation par l'article 15.

« 2<sup>o</sup> La répartition, par ministère, des sommes fixées au 1<sup>o</sup> est donnée au tableau I annexé à la présente loi. »

Tableau I annexé.

aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits et les autorisations de découverts sont modifiés comme il est dit au conformé-ment au tableau I, annexé à la présente loi.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1983		AJUSTEMENTS DU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT		
Dépenses.	Recettes.	Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.	Autorisations de découverts complémentaires.
8 701 133 335,51	8 988 618 571,28	56 689 693,90	705 899 983,39	»
298 136 031,91	67 821 688,10	»	0,09	»
66 805 224 863,92	67 195 620 090,12	»	»	»
460 112 836,06	537 341 462,11	»	»	»
26 506 021 375,16	9 847 259 879,01	»	»	25 890 452 335,55
115 305 155 442,43	113 042 558 142,58	6 106 111 057 »	10 955 614,57	»
6 333 816 484,33	10 301 816 024,14	0,83	5 000 000,50	»
215 710 467 033,81	200 992 417 286,06	6 106 111 057,83	15 955 615,16	25 890 452 335,55
224 411 600 369,32	209 981 035 857,34	6 162 800 751,78	721 855 598,55	25 890 452 335,55

sont arrêtés aux sommes ci-après :

SOLDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1983

Débiteurs.	Créditeurs.
447 028,24	1 014 012 351,66
927 433 417,42	4 930 467 137,07
3 724 823 144,11	24 022 876,16
30 862 447 477,85	8 970 798 289,41
32 288 713 259,76	»
82 485 548 682,19	»
150 290 413 009,57	14 939 300 654,30

les comptes de prêts et d'un solde débiteur de 4 971 995 142,30 francs concernant les comptes d'opérations monétaires qui font

Tableau I. — Règlement définitif des comptes spéciaux.

Résultats  
(En

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE COMPTES SPÉCIAUX	BALANCE D'ENTRÉE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER	
	Solde débiteur.	Solde créditeur.
<b>I. — OPÉRATIONS À CARACTÈRE DÉFINITIF (1)</b>		
<i>Comptes d'affectation spéciale.</i>		
Agriculture .....	»	540 128 553,53
Culture .....	»	124 386 238,47
Services économiques et financiers.....	447 028,24	50 281,66
Economie et finances. — Budget.....	»	36 390 676,42
Recherche et industrie. — II. — Industrie.....	»	612 066,72
Temps libre. — III. — Jeunesse et sports.....	»	229 385 945,07
Défense. — Section commune.....	»	25 887 697,83
<b>Total des opérations à caractère définitif .....</b>	<b>447 028,24</b>	<b>956 841 459,70</b>
<b>II. — OPÉRATIONS À CARACTÈRE TEMPORAIRE (2)</b>		
<i>Comptes d'avances.</i>		
Services économiques et financiers.....	5 180 601 026,17	»
Economie et finances. — Budget.....	24 849 514 933,74	»
<b>Total catégorie .....</b>	<b>30 027 115 959,91</b>	<b>»</b>
<i>Comptes de prêts.</i>		
Services économiques et financiers.....	86 453 548 222 »	»
<b>Total catégorie .....</b>	<b>86 453 548 222 »</b>	<b>»</b>
<i>Comptes de commerce.</i>		
Services économiques et financiers.....	»	279 740 918,02
Economie et finances. — Budget.....	»	596 439 143,37
Education nationale. — Enseignement scolaire.....	78 344 957,66	»
Justice .....	»	8 695 730,16
Services du Premier ministre. — Services généraux .....	5 330 717,90	»
Urbanisme et logement.....	874 649 073,05	»
Défense. — Section commune.....	79 904 679,66	3 765 992 128,97
<b>Total catégorie .....</b>	<b>1 038 229 427,67</b>	<b>4 650 867 921,12</b>
<i>Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.</i>		
Services économiques et financiers.....	3 792 419 627,22	8 311 654,56
Relations extérieures. — I. — Services diplomatiques.....	»	16 079 078,66
Défense. — Section commune .....	8 000 000 »	»
<b>Total catégorie .....</b>	<b>3 800 419 627,22</b>	<b>22 390 733,22</b>
<i>Comptes d'opérations monétaires (4).</i>		
Services économiques et financiers.....	13 744 799 275,73	8 513 911 583,44
<b>Total catégorie .....</b>	<b>13 744 799 275,73</b>	<b>8 513 911 583,44</b>
<b>Total des opérations à caractère temporaire :</b>		
Comptes à crédit .....	116 480 664 181,91	»
Comptes à découvert .....	18 583 448 330,62	13 187 170 237,76

(1) Y compris les opérations à caractère temporaire réalisées sur ressources affectées, développées à la fin du tableau I.

(2) Non compris les opérations mentionnées en (1).

(3) Non compris une somme de 41 875 941,44 F transportée en augmentation des découverts du Trésor, en application de l'article

(4) Y compris le résultat du compte spécial « Opérations avec le fonds monétaire international » dont le solde débiteur de

(5) Non compris le solde débiteur des pertes et bénéfices de change d'un montant de 4 971 995 142,30 F transporté en augmentation

du Trésor dont les opérations se poursuivent en 1984.

comptables.  
(francs.)

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE		BALANCE DE SORTIE AU 31 DÉCEMBRE	
Dépenses nettes.	Recouvrements.	Solde débiteur.	Solde créditeur.
1 099 994 289,62	1 059 153 002,94	»	499 287 266,85
649 575 754,23	672 099 133,06	»	146 900 617,30
3 569 836,99	3 596 976,03	447 028,24	77 426,70
6 291 596 406,95	6 312 970 280,98	»	57 764 550,45
415 777 743,81	419 236 500,85	»	4 070 823,76
326 809 320,30	380 585 263,73	»	283 361 888,50
212 146 031,52	208 799 101,79	»	22 540 778,10
<b>8 999 269 367,42</b>	<b>9 056 440 259,38</b>	<b>447 028,24</b>	<b>1 014 012 351,66</b>
1 094 544 385,43	3 951 951 249,58	3 223 194 162,02	»
114 210 611 057 »	109 990 606 893 »	29 066 519 097,74	»
<b>115 305 155 442,43</b>	<b>113 042 558 142,58</b>	<b>32 289 713 259,76</b>	<b>»</b>
6 333 816 484,33	10 301 816 024,14	(3) 82 443 672 740,75	»
<b>6 333 816 484,33</b>	<b>10 301 816 024,14</b>	<b>82 443 672 740,75</b>	<b>»</b>
8 302 502 241,07	8 283 633 878,41	»	240 872 555,96
606 660 457,04	537 613 965,38	»	527 392 651,71
5 059 972 947,59	5 196 775 884,05	»	58 457 978,80
129 874 556,80	134 443 511,61	»	13 466 684,97
63 626 066,71	63 554 343,96	5 403 340,05	»
147 390 986,24	181 222 564,86	840 817 424,43	»
52 495 396 708,47	52 818 373 941,85	81 212 562,94	4 090 277 265,63
<b>66 805 224 863,92</b>	<b>67 195 620 090,12</b>	<b>927 433 417,42</b>	<b>4 930 467 137,07</b>
169 700 062,64	239 530 793,32	3 716 823 144,11	545 792,13
147 755 705,01	155 153 711,38	»	23 477 084,03
142 657 047,41	142 657 047,41	8 000 000 »	»
<b>480 112 836,06</b>	<b>537 341 462,11</b>	<b>3 724 823 144,11</b>	<b>24 022 876,16</b>
26 508 021 375,16	9 847 259 879,01	(5) 25 890 452 335,55	8 970 798 289,41
<b>26 508 021 375,16</b>	<b>9 847 259 879,01</b>	<b>25 890 452 335,55</b>	<b>8 970 798 289,41</b>
121 638 971 926,76	123 344 374 166,72	114 733 386 000,51	»
<b>93 773 339 075,14</b>	<b>77 580 221 431,24</b>	<b>30 542 708 897,08</b>	<b>13 925 288 302,64</b>

16 de la loi n° 80-1095 du 30 décembre 1980 portant règlement définitif du budget de 1978.  
12 145 653 059,82 F est compensé par un crédit à un compte de dette extérieure et ne correspond pas à un décaissement effectif.  
des découverts du Trésor.

Tableau I. — Règlement définitif des comptes spéciaux

DESIGNATION	OUVERTURES ET ANNULATIONS DE CRÉDITS ou autorisations et annulations de découverts.	
	Origine.	Montants et sens.
<b>I. — OPÉRATIONS À CARACTÈRE DÉFINITIF (1)</b>		
<b>COMPTES À CRÉDIT</b>		
<i>Comptes d'affectation spéciale.</i>		
<b>Agriculture .....</b>	Crédits initiaux.....	1 136 557 521
	Variations prévisions dépenses.....	— 36 750 000
	Réalisations ressources.....	3 010 000
	Reports gestion précédente.....	118 693 961
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>1 221 511 422</b>
<b>Culture .....</b>	Crédits initiaux.....	672 000 000
	Réalisations ressources.....	6 427 821
	Reports gestion précédente.....	115 675 446
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>794 103 267</b>
<b>Services économiques et financiers.....</b>	Crédits initiaux.....	3 500 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>3 500 000</b>
<b>Economie et finances. — Budget.....</b>	Crédits initiaux.....	6 883 675 000
	Réalisations ressources.....	105 676 714
	Reports gestion précédente.....	36 766 247
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>7 026 117 961</b>
<b>Recherche et industrie. — II. — Industrie .....</b>	Crédits initiaux.....	416 000 000
	Variations prévisions dépenses.....	3 236 965
	Reports gestion précédente.....	612 063
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>419 849 028</b>
<b>Temps libre. — III. — Jeunesse et sports.....</b>	Crédits initiaux.....	261 000 000
	Réalisations ressources.....	87 585 263
	Reports gestion précédente.....	168 243 754
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>516 829 017</b>
<b>Défense. — Section commune .....</b>	Crédits initiaux.....	195 000 000
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>195 000 000</b>
<b>Total des opérations à caractère définitif (1).</b>	Crédits initiaux.....	9 567 732 521
	Variations prévisions dépenses.....	— 36 750 000
	Réalisations ressources.....	205 936 763
	Reports gestion précédente.....	439 991 411
	<b>Total net des crédits.....</b>	<b>10 176 910 695</b>

(1) Y compris les opérations à caractère temporaire réalisées sur ressources affectées, développées à la fin du tableau I.

du Trésor dont les opérations se poursuivent en 1984.

DÉPENSES		MODIFICATIONS À PRÉVOIR dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	1 099 994 289,62			
Dépenses nettes .....	1 099 994 289,62	1 349 978,71	3 185 680,09	119 681 431
Ordonnances .....	649 575 754,23			
Dépenses nettes .....	649 575 754,23	190 367,86	6 484 263,63	138 233 617
Ordonnances .....	3 569 830,99			
Dépenses nettes .....	3 569 830,99	410 000 »	340 189,01	»
Ordonnances .....	6 291 596 406,95			
Dépenses nettes .....	6 291 596 406,95	1 974 729,28	660 271 275,33	76 225 008
Ordonnances .....	415 777 743,81			
Dépenses nettes .....	415 777 743,81	»	0,19	4 071 284
Ordonnances .....	326 609 320,30			
Dépenses nettes .....	326 609 320,30	1,30	»	100 219 698
Ordonnances .....	212 146 021,52			
Dépenses nettes .....	212 146 021,52	32 764 616,75	35 618 595,23	»
Ordonnances .....	8 999 269 367,42			
Dépenses nettes .....	8 999 269 367,42	56 689 693,90	705 899 083,48	528 431 038

DESIGNATION	OUVERTURES ET ANNULATIONS DE CREDITS ou autorisations et annulations de découverts.	
	Origine.	Montants et sens.
<b>II. — OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE (1)</b>		
COMPTES A CREDIT		
Comptes d'avances.		
Services économiques et financiers.....	Crédits initiaux .....	110 000 000
	Total net des crédits .....	110 000 000
Economie et finances. — Budget.....	Crédits initiaux .....	109 100 000 000
	Total net des crédits .....	109 100 000 000
Total pour la catégorie .....	Crédits initiaux .....	109 210 000 000
	Total net des crédits .....	109 210 000 000
Comptes de prêts.		
Services économiques et financiers.....	Crédits initiaux .....	5 945 000 000
	Variations prévisions dépenses .....	— 50 000 000
	Reports gestion précédente .....	3 516 686 458
	Total net des crédits .....	9 411 686 458
Total pour la catégorie .....	Crédits initiaux .....	5 945 000 000
	Variations prévisions dépenses .....	— 50 000 000
	Reports gestion précédente .....	3 516 686 458
	Total net des crédits .....	9 411 686 458
COMPTES A DECOUVERT		
Comptes de commerce.		
Services économiques et financiers .....	Autorisations initiales .....	100 000 000
	Total des autorisations .....	100 000 000
Economie et finances. — Budget .....	Autorisations initiales .....	
	Total des autorisations .....	
Education nationale. — Enseignement scolaire ....	Autorisations initiales .....	110 000 000
	Total des autorisations .....	110 000 000
Justice .....	Autorisations initiales .....	4 000 000
	Total des autorisations .....	4 000 000
Services du Premier ministre. — Services généraux.	Autorisations initiales .....	6 000 000
	Total des autorisations .....	6 000 000
Urbanisme et logement .....	Autorisations initiales .....	1 284 000 000
	Total des autorisations .....	1 284 000 000
Défense. — Section commune .....	Autorisations initiales .....	150 000 000
	Total des autorisations .....	150 000 000
Total pour la catégorie .....	Autorisations initiales .....	1 654 000 000
	Total des autorisations .....	1 654 000 000

(1) Non compris les opérations à caractère temporaire réalisées sur ressources affectées, développées à la fin du tableau I.

DÉPENSES		MODIFICATIONS A PRÉVOIR dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sans.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées .....	1 094 544 385,43			
Dépenses nettes .....	1 094 544 385,43	995 500 000 »	10 955 614,57	»
Ordonnancées .....	114 210 611 057 »			
Dépenses nettes .....	114 210 611 057 »	5 110 611 057 »	»	»
Ordonnancées .....	115 305 155 442,43			
Dépenses nettes .....	115 305 155 442,43	6 106 111 057 »	10 955 614,57	»
Ordonnancées .....	6 333 816 484,33			
Dépenses nettes .....	6 333 816 484,33	0,83	5 000 000,50	3 072 869 974
Ordonnancées .....	6 333 816 484,33			
Dépenses nettes .....	6 333 816 484,33	0,83	5 000 000,50	3 072 869 974
Ordonnancées .....	8 302 502 241,07			
Dépenses nettes .....	8 302 502 241,07	»	»	»
Ordonnancées .....	606 660 457,04			
Dépenses nettes .....	606 660 457,04	»	»	»
Ordonnancées .....	5 059 972 947,59			
Dépenses nettes .....	5 059 972 947,59	»	»	»
Ordonnancées .....	129 674 556,80			
Dépenses nettes .....	129 674 556,80	»	»	»
Ordonnancées .....	63 626 966,71			
Dépenses nettes .....	63 626 966,71	»	»	»
Ordonnancées .....	147 390 986,24			
Dépenses nettes .....	147 390 986,24	»	»	»
Ordonnancées .....	52 495 396 708,47			
Dépenses nettes .....	52 495 396 708,47	»	»	»
Ordonnancées .....	66 805 224 863,92			
Dépenses nettes .....	66 805 224 863,92	»	»	»

DESIGNATION	OUVERTURES ET ANNULATIONS DE CREDITS ou autorisations et annulations de découverts.	
	Origine	Montants et sens.
<i>Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.</i>		
Services économiques et financiers .....	Autorisations initiales .....	5 147 700 000
	Total des autorisations .....	5 147 700 000
<i>Relations extérieures.</i>		
<i>I. — Services diplomatiques.</i>		
Défense. — Section commune .....	Autorisations initiales .....	8 000 000
	Total des autorisations .....	8 000 000
Total pour la catégorie .....	Autorisations initiales .....	5 155 700 000
	Total des autorisations .....	5 155 700 000
<i>Comptes d'opérations monétaires.</i>		
Services économiques et financiers .....		
Total pour la catégorie .....		
Total des opérations à caractère temporaire :		
Comptes à crédit .....	Crédits initiaux .....	115 155 000 000
	Variations prévisions dépenses .....	— 50 000 000
	Reportis gestion précédente .....	3 516 686 458
	Total net des crédits .....	118 621 686 458
Comptes à découvert .....	Autorisations initiales .....	6 809 700 000
	Total des autorisations .....	6 809 700 000

Tableau I. — Règlement définitif des comptes spéciaux

DESIGNATION	OPERATIONS DE L'ANNEE 1983	
	Dépenses nettes.	Recouvrements effectués.
<b>II. — OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>		
<i>Comptes d'affectation spéciale.</i>		
<i>Pour mémoire. — Opérations propres à 1983 seulement.</i>		
Agriculture .....	228 356 031,91	66 130 606,86
Culture .....	69 000 000 »	1 400 831,24

DÉPENSES		MODIFICATIONS A PRÉVOIR dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances .....	169 700 082,64			
Dépenses nettes .....	169 700 082,64	»	»	»
Ordonnances .....	147 755 706,01			
Dépenses nettes .....	147 755 706,01	»	»	»
Ordonnances .....	142 657 047,41			
Dépenses nettes .....	142 657 047,41	»	»	»
Ordonnances .....	460 112 836,06			
Dépenses nettes .....	460 112 836,06	»	»	»
Ordonnances .....	26 508 021 375,16			
Dépenses nettes .....	26 508 021 375,16	25 890 452 335,55	»	»
Ordonnances .....	26 508 021 375,16			
Dépenses nettes .....	26 508 021 375,16	25 890 452 335,55	»	»
Ordonnances .....	121 638 971 926,76			
Dépenses nettes .....	121 638 971 926,76	6 106 111 057,83	15 955 615,07	3 072 869 974
Ordonnances .....	93 773 359 075,14			
Dépenses nettes .....	93 773 359 075,14	25 890 452 335,55	»	»

du Trésor dont les opérations se poursuivent en 1984.

OUVERTURES ET ANNULATIONS DE CREDITS		MODIFICATIONS A PRÉVOIR dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Origine.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Crédits initiaux .....	226 713 000			
Reportis gestion précédente .....	48 622 682			
Total net des crédits	275 335 682	»	0,09	46 979 650
Crédits initiaux .....	65 000 000			
Réalisations ressources ..	»			
Reportis gestion précédente .....	20 000 000			
Total net des crédits.	85 000 000	»	»	16 000 000

DESIGNATION	OPERATIONS DE L'ANNEE 1983	
	Dépenses nettes.	Recouvrements effectués.
Economie et finances. — Services économiques et financiers.....	»	»
Temps libre. — III. — Jeunesse et sports .....	780 000 »	290 250 »
<b>Total pour les opérations à caractère temporaire comprises dans les comptes d'affectation spéciale.....</b>	<b>298 136 031,91</b>	<b>67 821 688,10</b>

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 10 et le tableau I annexé.

(L'article 10 et le tableau I annexé sont adoptés.)

#### Article 11 et

M. le président. Je donne lecture de l'article 11 et du tableau J annexé :

« Art. 11. — I. — Les résultats des comptes spéciaux du Trésor définitivement clos au titre de l'année 1983 sont arrêtés et répartis par catégorie de comptes et par ministère gestionnaire, conformément au tableau J annexé à la présente loi.

#### DESIGNATION DES CATEGORIES DE COMPTES SPECIAUX

##### § I. — OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF

###### Comptes d'affectation spéciale :

902.07 Modernisation du réseau des débits de tabacs.....

902.09 Comptes des certificats pétroliers.....

Total du paragraphe I.....

##### § II. — OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE

###### Comptes d'affectation spéciale :

902.07 Modernisation du réseau des débits de tabacs.....

###### Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers :

905.03 Exécution de divers accords conclus avec des gouvernements étrangers relatifs à l'indemnisation d'intérêts français (nationalisations et mesures similaires).....

###### Comptes d'avances :

903.53 Avances aux collectivités locales et établissements publics locaux .....

903.55 Avances aux territoires, établissements et Etats d'outre-mer .....

Total du paragraphe II .....

Total du paragraphe I .....

Total général .....

OUVERTURES ET ANNULATIONS DE CRÉDITS		MODIFICATIONS A PPREVOIR dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Origine.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
»	»	»	»	»
Crédits initiaux .....	1 500 000			
Reports gestion précédente .....	1 008 000			
<b>Total net des crédits.</b>	<b>2 508 000</b>			<b>1 728 000</b>
Crédits initiaux .....	298 213 000			
Réalisations ressources ..	»			
Reports gestion précédente .....	69 630 682			
<b>Total net des crédits.</b>	<b>362 848 682</b>	»	0,09	<b>64 707 650</b>

tableau J annexé.

aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits

OPERATIONS DE L'ANNEE 1983		AJUSTEMENTS DE LA LOI DE REGLEMENT		
Dépenses.	Recettes.	Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations des crédits non consommés.	Autorisation de découverts complémentaires.
9 429 156,51	4 916 881,94	18 385,64	4 769 270,13	»
»	»	»	»	»
<b>9 429 156,51</b>	<b>4 916 881,94</b>	<b>18 385,64</b>	<b>4 769 270,13</b>	<b>»</b>
16 930 100 »	18 223 424,80	»	7 615 765 »	»
27 120 572,50	879 702,87	»	»	»
18 038 264 » 428 879 971,84	16 848 931,72 179 017 317,16	» 38 879 971,84	161 961 736 » 76 000 000 »	» »
489 968 907,84	215 969 376,54	38 879 971,84	244 577 501 »	»
9 429 156,51	4 916 881,94	18 385,64	4 769 270,13	»
499 398 064,35	220 886 258,48	38 893 306,96	249 336 771,13	»

« II. — Les soldes à la date du 31 décembre 1983 des comptes spéciaux du Trésor définitivement clos au titre de l'année 1983

## DESIGNATION DES CATEGORIES DE COMPTES SPECIAUX

Comptes d'affectation spéciale (opérations à caractère définitif et à caractère temporaire) :

902.07 Modernisation du réseau des débits de tabac.....

902.09 Compte des certificats pétroliers.....

Total pour les comptes d'affectation spéciale.....

Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers :

905.03 Exécution de divers accords conclus avec des gouvernements étrangers relatifs à l'indemnisation d'intérêts français (nationalisation et mesures similaires).....

Comptes d'avances :

903.53 Avances aux collectivités locales et établissements publics locaux.....

903.55 Avances aux territoires, établissements d'outre-mer.....

Total pour les comptes d'avances.....

« Les soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale clos au titre de l'année 1983 sont transportés aux découverts du  
« Les soldes des comptes d'avance clos au titre de l'année 1983 ci-dessus mentionnés sont repris en balance d'entrée 1984 au

Tableau J. — Règlement définitif des comptes spéciaux

DESIGNATION DES COMPTES SPECIAUX DEFINITIVEMENT CLOS et indication des textes prononçant leur clôture.	SOLDES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1983		OPERATIONS DE L'ANNEE 1983	
	Débiteurs. 2	Créditeurs. 3	Dépenses. 4	Recettes. 5
<b>I. — OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF (A)</b>				
<i>Comptes d'affectation spéciale (A).</i>				
902.07. — Modernisation du réseau des débits de tabacs (Economie et finances. — Budget) .....	»	62 923 033,92	26 359 256,51	24 140 306,74
902.09. — Compte des certificats pétroliers (Industrie).....	»	156 878 049,53	»	»
Totaux pour les opérations à caractère définitif.....	»	218 801 083,45	26 359 256,51	24 140 306,74
<b>II. — OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE (B)</b>				
<i>Comptes d'affectation spéciale.</i>				
(Pour mémoire, opérations propres à l'année 1983.)				
902.07. — Modernisation du réseau des débits de tabacs (Economie et finances. — Budget) .....	»	»	(46 930 100 »)	(40 223 324,30)
<i>Comptes de règlements avec les gouvernements étrangers (B)</i>				
905.03. — Exécution de divers accords conclus avec les gouvernements étrangers relatifs à l'indemnisation d'intérêts français (nationalisations et mesures similaires). Economie et finances. — Services économiques et financiers.....	»	26 940 869,63	27 120 872,60	879 702,97
<i>Comptes d'avances (C)</i>				
903.53. — Avances aux collectivités locales et établissements publics locaux. Economie et finances : services économiques et financiers..	32 462 547,22	»	18 038 264 »	16 846 931,78
904.55. — Avances aux territoires, établissements et Etats d'outre-mer. Economie et finances : services économiques et financiers....	968 774 898,84	»	428 879 971,34	179 017 317,16
Totaux pour les opérations à caractère temporaire.....	1 001 257 446,06	26 240 869,63	474 038 807,84	196 745 951,74
Totaux généraux pour les comptes clos.....	1 001 257 446,06	245 041 953,08	499 398 064,35	220 886 258,48

(1) Y compris les opérations à caractère temporaire exceptionnellement réalisées sur ressources affectées et rappelées pour mémoire

(2) Non compris les opérations à caractère temporaire exceptionnellement réalisées sur ressources affectées et rappelées pour mémoire

(A) Compte clos le 31 décembre 1983, en application de l'article 62 de la loi de finances initiale pour 1984.

(B) Compte clos le 31 décembre 1983, en application de l'article 63 de la loi de finances initiale pour 1984.

(C) Compte clos le 31 décembre 1983, en application de l'article 65 de la loi de finances initiale pour 1984.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 11 et le tableau J annexé.

(L'article 11 et le tableau J annexé sont adoptés.)

sont arrêtés aux sommes ci-après :

## SOLDES AU 31 DECEMBRE 1983

Débiteurs.	Créditeurs.
»	61 704 084,15
»	155 878 049,53
»	217 582 133,68
»	»
33 671 879,50	»
1 218 637 553,03	»
1 252 309 432,53	»

Trésor.

compte d'avances « Avances aux collectivités et établissements publics, territoires, établissements et Etats d'outre-mer. »

du Trésor définitivement clos au titre de l'année 1983.

REGLEMENT DES CREDITS			REGLEMENT DES DECOUVERTS		SOLDES A LA CLOTURE DES COMPTES	
Crédits accordés. 6	Ouvertures de crédits complémentaires. 7	Annulations de crédits non consommés. 8	Découverts autorisés. 9	Autorisations complémentaires. 10	Débiteurs. 9	Créditeurs. 10
37 720 956	13 335,64	12 375 035,13	»	»	»	61 704 084,15
»	»	»	»	»	»	155 878 049,53
37 720 956	13 335,64	12 375 035,13	»	»	»	217 582 133,68
(23 546 865)	»	(7 615 765 »)	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
180 000 000	»	161 961 786 »	»	»	33 671 879,50	»
479 000 000	33 879 971,34	75 000 000 »	»	»	1 218 637 553,03	»
650 000 000	33 879 971,34	236 961 736 »	»	»	1 252 309 432,53	»
687 720 956	38 893 306,98	249 336 771,13	»	»	1 252 309 432,53	217 582 133,68

mettre au paragraphe II et analysées à l'annexe V (cf. p. 331).  
 mettre au paragraphe II et analysées à l'annexe V (cf. p. 331).

## Articles 12 à 15.

**M. le président.** « Art. 12. — Le solde débiteur du compte de résultats des opérations d'emprunts à la charge du Trésor, pour 1983, est arrêté, conformément au tableau ci-après, à la somme de 2 523 124 908,62 francs. »

OPÉRATIONS	DÉPENSES	RECETTES
Annuités de subventions non supportées par le budget général ou un compte spécial du Trésor .....	4 178 627,68	»
Charges résultant du paiement des rentes viagères.....	1 847 874,71	»
Pertes et profits sur remboursements anticipés de titres.....	289 436 019,68	2 952 986 »
Différences de change.....	»	»
Charges résultant des primes de remboursement et des indexations.....	2 232-682 637,86	»
Pertes et profits divers.....	»	2 067 265,31
<b>Totaux .....</b>	<b>2 528 145 159,93</b>	<b>5 020 251,31</b>
<b>Solde .....</b>	<b>2 523 124 908,62</b>	

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 12.

(L'article 12 est adopté.)

« Art. 13. — Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant total de 411 428,81 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts des 16 décembre 1980, 28 octobre 1982 et 1<sup>er</sup> mars 1984 au titre du ministère de la qualité de la vie, du ministère de la culture et de l'environnement jusqu'au 5 avril 1978 et du ministère de la jeunesse des sports et des loisirs à partir du 5 avril 1978. » — (Adopté.)

« Art. 14. — Est définitivement apuré le solde du compte « Fonds de compensation pour la T. V. A. » par transport au compte permanent des découverts du Trésor de la totalité de son montant, soit 719 047 790,35 F. » — (Adopté.)

« Art. 15. — I. — Les sommes énumérées ci-après, mentionnées aux articles 7, 10, 12 et 14 sont transportées en augmentation des découverts du Trésor :

« Excédent des dépenses sur les recettes du budget général de 1983... »	135 286 532 892,83 F.
« Résultat net des comptes spéciaux du Trésor soldés en 1983 .....	4 971 995 142,30
« Solde débiteur du compte de résultats des opérations d'emprunt pour 1983 .....	2 523 124 908,62
« Apurement du fonds de compensation pour la T. V. A. .... »	719 047 790,35
<b>« Total .....</b>	<b>143 500 700 734,10 F.</b>

« II. — La somme mentionnée à l'article 11 est transportée en atténuation des découverts du Trésor :

« Résultat net des comptes spéciaux du Trésor clos au 31 décembre 1983... »	217 582 133,68 F.
---	-------------------

« III. — Conformément à l'article 16 de la loi n° 80-1095 du 30 décembre 1980 portant règlement définitif du budget de 1978, il est fait remise de dettes à certains pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés pour un montant de.....

41 875 941,44 F.

« La somme précitée, correspondant au montant en capital des échéances au 31 décembre 1983, est transportée en augmentation des découverts du Trésor.

« Net à transporter en augmentation des découverts du Trésor (I — II + III). » — (Adopté.)

143 324 994 541,86 F.

## Vote sur l'ensemble.

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Tranchant.

**M. Georges Tranchant.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous m'avez reproché tout à l'heure un catastrophisme extravagant, mais aussi catastrophiques qu'ils soient, les chiffres que je cite sont l'expression de la vérité. C'est la première fois depuis la fin de la guerre...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Quelle guerre ? Cela fait trois fois que je vous le demande ! (Sourires.)

**M. Georges Tranchant.** Je ne vous parle pas de la guerre de 70 ! (Nouveaux sourires.) Vous devriez bien en convenir, c'est la première fois que nous consacrons 100 milliards de francs au service de la dette, c'est-à-dire à peu près la moitié de l'impôt sur le revenu payé par les Français.

C'est aussi la première fois depuis la fin de la guerre — celle de 1939-1945 — que la dette intérieure et la dette extérieure de la France ont atteint de telles proportions.

Je me suis « amusé », si je puis dire, à chiffrer le trou gigantesque que vous avez creusé dans les finances publiques sur quatre exercices : 1982, 1983, 1984 et 1985, en cumulant vos déficits budgétaires. Vous avez dit que l'Etat ne faisait pas de compte de profits et pertes, mais les pertes, ce sont les contribuables qui les paient. Ce sont eux qui, au bout du compte, supporteront les intérêts des remboursements et combleront les déficits. Eh bien, de 1982 à 1985, c'est 600 milliards de francs de déficits cumulés qu'il faudra financer !

Et je ne parle pas de la dette extérieure ! Force est de constater qu'en 1985 l'endettement de la France aura vraisemblablement dépassé 1 000 milliards de francs, soit le quart environ du produit intérieur brut. Vous allez m'expliquer que ce n'est rien, qu'il y a des pays encore plus endettés. Mais moi, je préfère me référer à ce qui existait avant 1981.

Ainsi, la Cour des comptes, qui milite pour une gestion saine et sincère, estime que 15 milliards ont été escamotés dans le budget de 1983. Ce n'est pas grand chose, avez-vous dit. Cela représente pourtant 40 p. 100 du déficit de 1980 qui était de 39 milliards et plus encore par rapport au déficit de 1979, qui se situait à 29 milliards.

C'est à tort qu'on vous accuserait de ces manœuvres ; de ces transferts, de ces manipulations. La grande action médiatique que nous voulons engager pour sensibiliser les Français sur ces problèmes ne serait, selon vous, qu'une tempête dans un verre d'eau, là où l'on ne peut vous reprocher, somme toute, que quelques erreurs anodines. Mais alors, pourquoi faut-il que vos prétendues erreurs aillent toujours dans le même sens ? S'il s'agit d'erreurs tout court, pourquoi n'en trouve-t-on pas qui augmentent le déficit ?

Ce déficit que l'on ne comptabilise pas une année se retrouve bien évidemment l'année suivante. Mais, à la vérité, vous ne serez plus là quand on le découvrira !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** C'est lamentable ! C'est un propos de préau !

**M. Georges Tranchant.** En avril ou mai 1986, lorsque viendra la loi de règlement du budget 1984, vous ne serez plus sur ces bancs pour expliquer comment et pourquoi on découvre tout à coup un déficit qu'on peut d'ores et déjà estimer à 180 ou 190 milliards de francs. Nous retrouverons dans les comptes de 1984 les trous que vous avez dissimulés dans ceux de 1983. Pour dissimuler votre mauvaise gestion, vous usez du procédé tout simple qui consiste à reporter le déficit d'une année sur l'autre. Il est vrai que ce déficit est le plus lourd que nous ayons jamais eu sous la V<sup>e</sup> République.

A propos de l'article 13, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous dites que vous avez fait preuve d'une immense mansuétude en couvrant une erreur qui porte sur 411 000 francs. Mais ce n'est pas ce que nous vous reprochons. Ce que nous vous reprochons, c'est une mauvaise gestion qui fait perdre de l'argent à l'entreprise France.

Selon vous, le budget n'a pas de compte de profits et pertes. Mais c'est la France qui perd sa substance, ce sont les Français qui devront travailler davantage et de façon non productive ! Car travailler pour payer des dettes et des intérêts, ce n'est pas vraiment constructif pour notre pays.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je parle sans acrimonie et je pèse mes mots. Les superlatifs que, d'après vous, je m'ingénie à accumuler, j'aimerais mieux ne pas avoir à en user. Je préférerais que le déficit du budget et l'endettement de la France soient au même niveau raisonnable qu'en 1980. Mais je regrette que mon pays doive affronter une situation aussi préoccupante.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Tranchant.

**M. Georges Tranchant.** Je sais que la France en a vu d'autres. Nous avons eu des guerres et nous en sommes sortis. Nous sortirons évidemment de cette situation-là, mais nous ne pouvons que la déplorer.

Voilà pourquoi je réaffirme très fermement que le groupe R.P.R. votera contre le projet de loi de règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Personne ne sera surpris que le groupe U.D.F. vote contre ce projet de loi de règlement. Il le fera pour les raisons que nous avons indiquées dans le cours du débat : le déficit budgétaire affiché — qui n'est pas entièrement sincère, nous l'avons démontré — est supérieur au budget d'investissement ; de nombreuses techniques budgétaires sont très critiquables ; les dépassements sont excessifs ; etc.

Mais je voudrais conclure ce débat comme je l'ai engagé, en soulignant combien la discussion de cette loi de règlement est salutaire. Nous arrivons au terme de la législature, la prochaine loi de finances sera celle de 1986, et, quel que soit le résultat des urnes, c'est une autre assemblée qui sera chargée d'en surveiller l'exécution. Il faudra, je le crois, que ceux d'entre nous qui reviendront ici et nos nouveaux collègues se souviennent qu'il importe de veiller à la bonne exécution des budgets.

Cette discussion n'a pas toujours été aussi empreinte d'urbanité que nous l'aurions souhaité les uns et les autres. Mais n'est-ce pas finalement que l'examen de la loi de règlement est un acte éminemment politique qui permet de jurer en pleine lumière le comportement et les options du Gouvernement ? Nous sommes un certain nombre ici, et sur tous les bancs, à nous féliciter que cette discussion prenne chaque année une ampleur nouvelle. J'espère que ceux d'entre nous qui alégeront dans l'opposition sous la prochaine législature sauront exercer ce droit de critique avec la même conscience que nous avons essayé de le faire pendant ces cinq années. C'est une nécessité pour le développement de la démocratie que nous souhaitons tous conforter, quelles que soient nos opinions respectives. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

**M. Dominique Frelaut.** Le groupe communiste s'abstient !

**M. Georges Tranchant.** Le groupe R.P.R. vote contre !

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

— 3 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean Le Gars un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi portant réforme du code de la mutualité (n° 2652).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2691 et distribué.

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mercredi 22 mai 1985, à dix heures, première séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2640 relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes ainsi qu'à la prévention et à la réparation des nuisances dues au bruit des aéronefs (rapport n° 2669 de M. Georges Le Bail au nom de la commission de la production et des échanges).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2653 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (rapport n° 2684 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 21 mai 1985.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 4 juin 1985, inclus :

**Mardi 21 mai 1985, soir (vingt-deux heures) :**

Suite de la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (n° 2562-2639).

**Mercredi 22 mai 1985, matin (dix heures) :**

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes (n° 2640-2669).

Après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2653-2684).

**Judi 23 mai 1985, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :**

Vote sans débat :

du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord pour la mise en place d'un réseau européen expérimental de stations océaniques (COST 43) (ensemble trois annexes) (n° 2472-2672) ;

du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention de délimitation maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de son Altesse Sérénissime le prince de Monaco (ensemble une annexe) (n° 2524-2674) ;

du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (ensemble une annexe) et de son protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes (ensemble une annexe) (n° 2564-2675) ;

du projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole sur les privilèges et immunités de l'organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) (n° 2587-2676) ;  
discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2661-2685).

**Vendredi 24 mai 1985, matin (neuf heures trente) :**

Questions orales sans débat.

Le texte de ces questions est reproduit ci-après en annexe.

Après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :  
Suite de la discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2661-2685).

**Mardi 28 mai 1985, matin (dix heures), après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :**

Discussion du projet de loi portant réforme du code de la mutualité (n° 2652).

**Mercredi 29 mai 1985, après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement et soir (vingt et une heures trente), et jeudi 30 mai 1985, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :**

Discussion du projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (n° 2662).

**Vendredi 31 mai 1985, matin (neuf heures trente) :**

Questions orales sans débat.

Après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :  
Suite de la discussion du projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (n° 2662).

Eventuellement, **samedi 1<sup>er</sup> juin 1985, matin (neuf heures trente) et après-midi (quinze heures) :**

Suite de la discussion du projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (n° 2662).

**Lundi 3 juin 1985, après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :**

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi de M. Jean-Pierre Michel et plusieurs de ses collègues relative à la clause pénale (n° 2153-2666) ;

Discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions (n° 2651).

**Mardi 4 juin 1985, matin (dix heures) :**

Discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (n° 2657).

Après-midi (seize heures) :

Eventuellement discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la création d'établissements d'enseignement public ;

Discussion soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement.

Soir (vingt et une heures trente) :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (n° 2668).

## ANNEXE

### QUESTIONS ORALES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU VENDREDI 24 MAI 1985.

Questions orales sans débat :

Question n° 834. — M. Raymond Douyère appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la récente mesure qui réserve aux enfants de militaires et de fonctionnaires l'accès des lycées militaires. Il lui demande les raisons d'une telle discrimination. Il lui demande, en outre, s'il ne pense pas qu'une telle mesure aille à l'encontre de son souhait d'ouverture de l'armée sur la nation puisqu'elle tend à restreindre les possibilités de contact avec la population civile des jeunes issus de famille de militaires, se destinant le plus souvent à une carrière militaire, dès leur plus jeune âge.

Question n° 831. — M. André Soury appelle l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur les risques entraînés par les opérations en cours

dans l'industrie des engrais. Le plan du Gouvernement de restructuration de l'industrie des engrais avait retenu le principe d'un regroupement des entreprises publiques du secteur. De fait, la Compagnie française de l'azote (Cofaz) absorbait fin 1983 la société de participation Gardinier (Sopag). A cet effet, la première bénéficiait d'une dotation de 800 millions de francs provenant pour moitié de l'Etat, et pour l'autre part d'actionnaires publics. Les résultats les plus probants actuellement sont la baisse des investissements et la réduction des effectifs. Ces purges semblent cependant avoir permis un début de redressement financier de la Cofaz dont la presse annonce un possible équilibre des comptes en 1985. C'est le moment que choisissent les actionnaires publics de la Cofaz, Paribas et Total-C.F.P., pour vendre leurs participations à un groupe norvégien Norsk-Hydro. Si l'accord était donné, ce dernier contrôlerait 71 p. 100 du deuxième producteur français d'engrais. La situation des petits producteurs privés et de C.D.F.-Chimie sera aggravée. D'autant que ce dernier semble traverser une période de doute sur l'avenir de sa production d'engrais. Il est donc permis de redouter la perte totale de la maîtrise de la production d'engrais par l'industrie française. Une telle perspective est inacceptable pour trois raisons essentielles : 1° la prise de contrôle par des groupes étrangers constitue une dénationalisation et affaiblit l'indépendance nationale ; 2° elle place l'agriculture française en situation de faiblesse. Or, la France représente le premier marché européen des engrais, et un des tous premiers mondiaux. Les débouchés sont importants, d'autant que notre déficit dépasse 3 milliards de francs pour 1984 ; 3° Des solutions nationales sont possibles. Notre pays dispose de matières premières : gaz naturel, soufre, électricité (la moins chère d'Europe), et de grands groupes maîtrisant ces produits de base. Elf et Total contrôlent des gisements de phosphate, aux U.S.A. par exemple, et les réserves de potasse demeurent importantes en Alsace. L'entente entre les grands groupes publics français, notamment Elf, Total, C.D.F.-Chimie, Mines domaniales des potasses d'Alsace (M.D.P.A.), permettrait la maîtrise de toute la filière de production d'engrais et la constitution d'une puissante industrie dont l'agriculture a besoin, tant en France que dans les pays en voie de développement, où on prévoit un accroissement considérable de la consommation de produits fertilisants. Il lui demande de faire connaître les moyens qu'elle compte mettre en œuvre pour s'opposer à l'absorption de la Cofaz par Norsk-Hydro qui convoite surtout le marché français, et inciter les grands groupes publics aux coopérations et rapprochements nécessaires pour constituer une grande industrie française des engrais. Cette perspective ne s'oppose d'ailleurs pas à une coopération avec d'autres partenaires européens sur des bases mutuellement avantageuses.

Question n° 836. — M. Jean-Hugues Colonna attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget sur les retards successifs qui ont été constatés ces derniers mois, dans le versement des pensions sur les livrets de caisse d'épargne. Ces retards ont touché notamment des pensionnés du département des Alpes-Maritimes, qui considèrent que leur qualité d'épargnant n'est pas encouragée. Cela est arrivé au moment même où une campagne était lancée pour inciter les intéressés à solliciter le paiement par virement, dans un but de sécurité. Dans sa région, le recul de la date de remise des bandes informatiques auprès du centre de gestion informatique de Toulon, tel que le prescrit le calendrier fixé par le ministère, et l'absence de célérité de ce centre bancaire pour réduire le délai de traitement de ces bandes semblent à l'origine de ces retards. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour remédier à ces regrettables contretemps.

Question n° 833. — M. Roger Rouquette appelle l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur la vigilance qui devrait être portée dans les projets d'urbanisme concernant la sécurité des établissements scolaires. En effet, si l'on peut comprendre que pour des écoles qui ont été parfois bâties au siècle dernier, on n'ait pas pu envisager à l'époque les problèmes que poserait plus tard la circulation, cette absence de prise en compte devient impardonnable dans l'urbanisme moderne. C'est ainsi que dans la zone d'action concertée Vuilleminot, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, les issues d'un parc à voitures d'une parcelle actuellement en construction se situent juste en face des accès d'écoles maternelle et élémentaire, aux 69 et 71, rue de l'Ouest. En dépit de démarches diverses, l'association des parents d'élèves de ces écoles n'a pas pu faire modifier cette disposition. Il lui demande si, en matière d'urbanisme, toutes les précautions sont prises pour que la sécurité des établissements fréquentés par des enfants soit vraiment prise et compte et si, dans le cas particulier qui est cité plus haut, une solution pourrait être recherchée pour modifier les projets en cours de réalisation.

Question n° 832. — M. François Asensi attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur la recrudescence des expulsions et des saisies frappant des familles de locataires de bonne foi, en difficulté réelle du fait de la crise, et notamment du chômage. Il lui rappelle la promesse, toujours non tenue à ce jour, faite par le Gouvernement lors de l'examen à l'Assemblée de la loi dite « Quilliot », selon laquelle un projet de loi serait déposé en vue de permettre au juge de maintenir dans les lieux un locataire défaillant de bonne foi menacé d'expulsion, tout en indemnisant le bailleur. Il lui demande quand le Gouvernement tiendra cet engagement.

Question n° 827. — M. Camille Petit appelle l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur les décisions imminentes d'une réforme des financements du logement dans les D. O. M., réforme évoquée au tout récent congrès national des organismes H. L. M. à Nancy. Ce projet ministériel suscite de graves inquiétudes dans les assemblées départementales et régionales, et les parlementaires sont alertés, notamment par le conseil général de la Martinique, qui a adopté une motion soulignant combien les dispositions envisagées vont encore accentuer la grave situation de logement social dans les D. O. M., et mettre en péril l'équilibre de gestion des organismes constructeurs. Il provoquera, s'il est retenu, de lourdes augmentations des loyers au détriment des familles les plus défavorisées dans un marché déjà largement insuffisant. Il faut rappeler le retard spécifique de l'habitat social pour l'ensemble de la Martinique et notamment dans le monde rural, la crise aiguë du logement, l'inadaptation des dotations budgétaires de l'Etat à ce secteur en crise depuis la mise en place de la ligne budgétaire unique. A toutes ces graves difficultés s'ajoutent le caractère discriminatoire de l'allocation de logement avec des prestations réduites aux familles des D. O. M. et le chômage très préoccupant, particulièrement dans le bâtiment. Les contraintes financières de ce projet contredisent la politique du logement social dans les D. O. M. A la Martinique, plus de 13 000 demandes de logement émanant des familles les plus modestes sont actuellement non satisfaites. La question écrite n° 63-135 (*Journal officiel*, A. N. Questions du 4 février 1985) du même auteur qui appelait l'attention sur cette grave situation du secteur du bâtiment dans le département de la Martinique est jusqu'ici restée sans réponse. C'est pourquoi il lui demande d'entamer avec tous les partenaires concernés une réelle concertation prenant en compte au plus tôt les dangers de la réforme envisagée, donc de surseoir à l'application de ce projet et de mettre en place un véritable plan d'urgence de construction de logements sociaux, plan fondé à la fois sur la solidarité nationale et l'épargne locale.

Question n° 829. — M. Henri Bayard rappelle à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation que la fabrication de l'arme de chasse se situe à près de 99 p. 100 dans le département de la Loire et plus particulièrement dans la région de Saint-Etienne où elle emploie encore un millier de personnes. Il rappelle également que ce département est très fortement touché par le chômage puisqu'il enregistre le plus mauvais taux dans toute la région Rhône-Alpes. Il signale aussi que le marché français de l'arme de chasse a enregistré en 1984 une diminution de quelque 30 000 fusils par rapport à 1983, marché où la concurrence étrangère est très vive. Les premiers chiffres connus de 1985 indiquent que cette diminution s'accroît. Cette industrie est néanmoins très dynamique, mais elle s'interroge aujourd'hui sur son devenir et craint très fortement d'être condamnée à disparaître. La discussion qui vient d'avoir lieu à l'Assemblée sur la réglementation de la publicité ne l'incite pas à l'optimisme. Il eût été souhaitable, comme certains amendements le suggéraient, d'exclure l'arme de chasse. C'est ce que le Sénat a retenu lorsqu'il a été saisi à son tour de cet examen. Peut-on en effet retenir qu'il y ait un lien sérieux entre la délinquance armée que chacun condamne et l'arme de chasse. Les statistiques prouvent le contraire. L'industrie de l'arme de chasse a toujours bénéficié d'un savoir-faire remarquable et a toujours eu le souci de l'innovation. Sa survie et son développement passent par la reconquête du marché intérieur et celle de l'exportation. Il s'agit aussi de sauvegarder un potentiel industriel non négligeable dans cette région de la Loire qui en a un réel besoin. Si une réglementation est nécessaire, elle ne doit pas aller à l'encontre de ceux qui ne concourent pas à la détérioration de la sécurité. C'est pourquoi il lui demande s'il est prêt à accepter, lors de la deuxième lecture du projet de loi revenant du Sénat, le maintien de l'amendement adopté par ce dernier excluant l'arme de chasse du ressort de ce texte.

Question n° 826. — M. Charles Miossec appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la profonde déchirure causée dans le corps social français par le chômage, qui ne cesse de s'accroître. Le chômage des jeunes, en particulier, ainsi que la situation des chômeurs en fin de droits, nécessitent une mobi-

lisation des énergies et une relance de l'effort afin que des mesures véritablement efficaces puissent juguler le mal. A cet égard, on peut se demander, au travers d'exemples de plus en plus probants, si des mesures telles que les T. U. C. (travaux d'utilité collective) constituent une solution vraiment appropriée, et si elles ne sont pas un simple cataplasme sur un corps malade. L'empressement des autorités de l'Etat à atteindre des objectifs quantitatifs en matière de T. U. C. finit par masquer la nécessité de mettre en place un ambitieux dispositif qualitatif destiné à faire acquérir aux jeunes une formation digne de ce nom, c'est-à-dire une qualification professionnelle reconnue. Par ailleurs, compte tenu de l'utilisation qui est réellement faite des « tucistes », la question de leur effet dissuasif en matière de création ou de renouvellement d'emplois doit être clairement posée. En ce qui concerne les chômeurs en fin de droits, ils se trouvent actuellement abandonnés par la collectivité, et guettés par la misère. Pour eux, la seule mesure palliative qui vaille semble être l'instauration d'un revenu minimum d'existence. Sur ces différents points, et sans aucun esprit de polémique, il souhaite connaître les progrès accomplis, les perspectives gouvernementales à court et moyen terme, ainsi que la probabilité des chances de freiner la contagion du chômage.

Question n° 835. — M. Pierre Metals appelle l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des travailleurs salariés à temps partiel qui effectuent moins de 120 heures par mois et qui, bien que cotisant à la sécurité sociale, ne peuvent bénéficier d'aucune couverture sociale. En effet, dans sa réponse du 8 avril 1985, Mme le ministre précise que, les personnes dont l'activité est insuffisante pour leur ouvrir droit aux prestations en nature des assurances maladie maternité ont la possibilité d'adhérer, à titre complémentaire, à l'assurance personnelle : les cotisations assises sur leurs revenus professionnels venant alors en déduction de la cotisation à l'assurance personnelle. Il lui demande, compte tenu de la crise de l'emploi que nous connaissons actuellement, s'il ne serait pas possible de mettre à l'étude une modification du décret n° 80-220 du 25 mai 1980 prévoyant, afin de ne pas pénaliser davantage les personnes victimes du chômage, l'ouverture du droit aux prestations du régime général de sécurité sociale aux salariés travaillant moins de 200 heures par trimestre : ces prestations seraient calculées alors sur les cotisations versées, ce qui justifierait, pour les intéressés, les prélèvements effectués sur des salaires insuffisants.

Question n° 824. — M. André Durr appelle une nouvelle fois l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, sur les carences en matière d'hébergement médicalisé dans le département du Bas-Rhin. La réponse qui lui a été faite dans le *Journal officiel* du 15 avril 1985, à la suite d'une question écrite qu'il avait déposée à ce sujet appelle plusieurs commentaires : 1° le nombre de lits existant dans le Bas-Rhin, tant en long séjour qu'en section de cure médicale, est absolument insuffisant. Une récente enquête de la D. D. A. S. S. (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales) a d'ailleurs révélé l'existence de près de 300 personnes en attente dans des unités de long séjour. Ce chiffre constitue un minimum dans la mesure où il n'est pas possible de dire si tous les candidats ont eu la possibilité de répondre au questionnaire. Cette carence est plus particulièrement criante sur le territoire de la communauté urbaine de Strasbourg ; 2° la maison de retraite de 80 lits, en cours de construction à Strasbourg dont il est fait état dans la réponse au *Journal officiel*, est en fait l'extension de la clinique Bèthesda. Or, dans cet établissement, seuls 26 lits de section de cure médicale ont été autorisés, et non point 80 ; 3° les affectations de personnel dont a bénéficié le département du Bas-Rhin en 1982 concernant l'ensemble des établissements hospitaliers. Il est de notoriété publique que les services de personnes âgées n'en ont pas été les principaux bénéficiaires. En ce qui concerne le centre hospitalier régional, aucun poste n'a été affecté aux unités de long séjour ou de section de cure médicale. Nous retrouvons une situation identique dans la plupart des hôpitaux du département ; 4° il faut en effet espérer que le redéploiement des moyens permettra de prendre en compte un plus grand nombre de personnes âgées malades. Cela implique en particulier la transformation de lits de services aigus en lits de moyen et de long séjour gériatrique. Mais il conviendrait aussi de pallier le sous-encadrement de la plupart des unités gériatriques. Il paraît peu raisonnable d'espérer que ces deux objectifs puissent être atteints dans le seul cadre du redéploiement. La réponse qui lui a été faite à travers le *Journal officiel* du 15 avril 1985 le laisse donc perplexé, dans la mesure où elle semble dénoter une méconnaissance importante de la situation réelle sur le terrain, et où elle constitue pour tous ceux et celles qui sont engagés au service de ces personnes âgées malades et

dépendantes, une cause de découragement supplémentaire. Il lui demande donc une nouvelle fois, et avec une insistance toute particulière, quelles mesures précises le Gouvernement entend prendre afin de pallier ces carences.

Question n° 830. — M. Loïc Bouvard appelle l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur la nécessité pressante, compte tenu du vieillissement de plus en plus prononcé de la population française, d'adapter nos structures d'accueil en établissements collectifs aux besoins des personnes âgées dépendantes. Or actuellement, pour des raisons diverses qui vont du manque de places disponibles dans les établissements adéquats à des considérations d'ordre purement tarifaire, nombreuses sont les personnes âgées qui sont hébergées dans des conditions inadaptées à leur état. Il souhaiterait donc savoir quelles mesures sont envisagées pour mettre un terme à une telle situation qui se révèle préjudiciable tant aux personnes directement concernées qu'à la collectivité éventuellement appelée à en supporter les conséquences financières et comment le Gouvernement compte faire face aux problèmes spécifiques posés par l'importante augmentation, prévue pour les années à venir, des personnes très âgées ayant perdu leur autonomie de vie.

#### Démission de membres des commissions.

M. Jacques Laffeur a donné sa démission de membre de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean Tiberi a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

#### Nomination d'un membre d'une commission.

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement.)

Le groupe du rassemblement pour la République a désigné M. Jacques Laffeur pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Candidature affichée le mardi 21 mai 1985, à dix-huit heures. Cette nomination prendra effet dès la publication au *Journal officiel*.

## QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

#### Tabacs et allumettes (tabagisme).

828. — 22 mai 1985. — M. Edouard Frédéric-Dupont signale à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation que le 18 mai 1984 le ministère de la santé publique avait approuvé la demande d'un très grand nombre de chauffeurs de taxi parisiens, et à l'unanimité par la commission extra-municipale des chauffeurs de taxi, consistant à prévoir sur leur voiture l'apposition d'un macaron « non fumeur ». Il avait même indiqué que le règlement qui régit les chauffeurs de taxi et qui date de 1900 n'est pas adapté aux nécessités d'une meilleure protection de ces professionnels et « qu'il envisage de prendre contact avec le ministre de l'intérieur et de la décentralisation pour une étude commune des dispositions à prendre afin d'améliorer la réglementation dans ce secteur ». Or, répondant à une intervention du 8 décembre 1984 du parlementaire susvisé, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a précisé le 3 janvier 1984 « qu'il prenait l'attache de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, afin qu'il précise, comme il en avait émis l'intention le 18 mai 1984 à l'Assemblée nationale, sa position sur l'inclusion du cas des taxis dans les dispositions du décret du 12 septembre 1977, ayant trait aux interdictions de fumer dans certains lieux affectés à un usage collectif où cette pratique peut avoir des conséquences dangereuses pour la santé » pris en application de la loi du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme. Au moment où le cancer provenant du tabagisme fait des ravages et où sa gravité est signalée par tous les spécialistes, le parlementaire susvisé demande si la concertation souhaitée par le ministre de la santé et engagée par le ministre de l'intérieur doit prochainement aboutir à un texte permettant aux chauffeurs de taxi qui le désirent d'apposer le macaron « fumeur » ou « non fumeur ».

#### Armes et munitions (réglementation de la détention et de la vente).

829. — 22 mai 1985. — M. Henri Bayard rappelle à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation que la fabrication de l'arme de chasse se situe à près de 90 p. 100 dans le département de la Loire et plus particulièrement dans la région de Saint-Etienne où elle emploie encore un millier de personnes. Il rappelle également que ce département est très fortement frappé par le chômage puisqu'il enregistre le plus mauvais taux dans toute la région Rhône-Alpes. Il signale aussi que le marché français de l'arme de chasse a enregistré en 1984 une diminution de quelque 30 000 fusils par rapport à 1983, marché où la concurrence étrangère est très vive. Les premiers chiffres connus de 1985 indiquent que cette diminution s'accroît. Cette industrie est néanmoins très dynamique, mais elle s'interroge aujourd'hui sur son devenir et craint très fortement d'être condamnée à disparaître. La discussion qui vient d'avoir lieu à l'Assemblée sur la réglementation de la publicité ne l'incite pas à l'optimisme. Il eût été souhaitable, comme certains amendements le suggèrent, d'exclure l'arme de chasse. C'est ce que le Sénat a retenu lorsqu'il a été saisi à son tour de cet examen. Peut-on en effet retenir qu'il y ait un lien sérieux entre la délinquance armée que chacun condamne et l'arme de chasse ? Les statistiques prouvent le contraire. L'industrie de l'arme de chasse a toujours bénéficié d'un savoir-faire remarquable et a toujours eu le souci de l'innovation. Sa survie et son développement passent par la reconquête du marché intérieur et celle de l'exportation. Il s'agit aussi de sauvegarder un potentiel industriel non négligeable dans cette région de la Loire qui en a un réel besoin. Si une réglementation est nécessaire, elle ne doit pas aller à l'encontre de ceux qui ne concourent pas à la détérioration de la sécurité. C'est pourquoi il lui demande s'il est prêt à accepter, lors de la deuxième lecture du projet de loi revenant du Sénat, le maintien de l'amendement adopté par ce dernier excluant l'arme de chasse du ressort de ce texte.

#### Personnes âgées (établissements d'accueil).

830. — 22 mai 1985. — M. Loïc Bouvard appelle l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur la nécessité pressante, compte tenu du vieillissement de plus en plus prononcé de la population française, d'adapter nos structures d'accueil en établissements collectifs aux besoins des personnes âgées dépendantes. Or actuellement, pour des raisons diverses qui vont du manque de places disponibles dans les établissements adéquats à des considérations d'ordre purement tarifaire, nombreuses sont les personnes âgées qui sont hébergées dans des conditions inadaptées à leur état. Il souhaiterait donc savoir quelles mesures sont envisagées pour mettre un terme à une telle situation qui se révèle préjudiciable tant aux personnes directement concernées qu'à la collectivité éventuellement appelée à en supporter les conséquences financières et comment le Gouvernement compte faire face aux problèmes spécifiques posés par l'importante augmentation, prévue pour les années à venir, des personnes très âgées ayant perdu leur autonomie de vie.

#### Engrais et amendements (entreprises).

831. — 22 mai 1985. — M. André Soury appelle l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur les risques entraînés par les opérations en cours dans l'industrie des engrais. Le plan du Gouvernement de restructuration de l'industrie des engrais avait retenu le principe d'un regroupement des entreprises publiques du secteur. De fait, la Compagnie française de l'azote (Cofaz) absorbait, fin 1983, la société de participation Gardinier (Sopag). A cet effet, la première bénéficiait d'une dotation de 800 millions de francs provenant pour moitié de l'Etat, et pour l'autre part d'actionnaires publics. Les résultats les plus probants actuellement sont la baisse des investissements et la réduction des effectifs. Ces purges semblent cependant avoir permis un début de redressement financier de la Cofaz dont la presse annonce un possible équilibre des comptes en 1985. C'est le moment que choisissent les actionnaires publics de la Cofaz, Paribas et Total-C.F.P., pour vendre leurs participations à un groupe norvégien Norsk-Hydro. Si l'accord était donné, ce dernier contrôlerait 71 p. 100 du deuxième producteur français d'engrais. La situation des petits producteurs privés et de C.D.F.-Chimie sera aggravée. D'autant que ce dernier semble traverser une période de doute sur l'avenir de sa production d'engrais. Il est donc permis de redouter la perte totale de la maîtrise de la production d'engrais par l'industrie française. Une telle perspective est inacceptable pour trois raisons essentielles : 1° la prise de contrôle par des groupes étrangers constitue une dénationalisation et affaiblit l'indépendance nationale ; 2° elle place l'agriculture française en situation de faiblesse. Or la France représente le

premier marché européen des engrais et un des tout premiers mondiaux. Les débouchés sont importants, d'autant que notre déficit dépasse 3 milliards de francs pour 1984; 3<sup>e</sup> des solutions nationales sont possibles. Notre pays dispose de matières premières : gaz naturel, soufre, électricité (la moins chère d'Europe), et de grands groupes maîtrisant ces produits de base. Elf et Total contrôlent des gisements de phosphate, aux U.S.A. par exemple, et les réserves de potasse demeurent importantes en Alsace. L'entente entre les grands groupes publics français, notamment Elf, Total, C.D.F.-Chimie, Mines domaniales des potasses d'Alsace (M.D.P.A.), permettrait la maîtrise de toute la filière de production d'engrais et la constitution d'une puissante industrie dont l'agriculture a besoin, tant en France que dans les pays en voie de développement, où on prévoit un accroissement considérable de la consommation de produits fertilisants. Il lui demande de faire connaître les moyens qu'elle compte mettre en œuvre pour s'opposer à l'absorption de la Cofaz par Norsk-Hydro qui convoite surtout le marché français, et inciter les grands groupes publics aux coopérations et rapprochements nécessaires pour constituer une grande industrie française des engrais. Cette perspective ne s'oppose d'ailleurs pas à une coopération avec d'autres partenaires européens sur des bases mutuellement avantageuses.

#### Logement (expulsions et saisies.)

832. — 22 mai 1985. — M. François Asensi attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur la recrudescence des expulsions et des saisies frappant des familles de locataires de bonne foi, en difficulté réelle du fait de la crise et notamment du chômage. Il lui rappelle la promesse toujours non tenue à ce jour, faite par le Gouvernement lors de l'examen à l'Assemblée de la loi dite « Quillot », selon laquelle un projet de loi serait déposé en vue de permettre au juge de maintenir dans les lieux un locataire défaillant de bonne foi, menacé d'expulsion, tout en indemnisant son bailleur. Il lui demande quand le Gouvernement tiendra cet engagement.

#### Enseignement préscolaire et élémentaire (établissements : Paris).

833. — 22 mai 1985. — M. Roger Rouquette appelle l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur la vigilance qui devrait être portée dans les projets d'urbanisme concernant la sécurité des établissements scolaires. En effet, si l'on peut comprendre que pour des écoles qui ont été parfois bâties au siècle dernier, on n'ait pas pu envisager à l'époque les problèmes que poserait plus tard la circulation, cette absence de prise en compte devient impardonnable dans l'urbanisme moderne. C'est ainsi que dans la zone d'action concertée Guilleminot, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, les issues d'un parc à voitures d'une parcelle actuellement en construction se situent juste en face des accès d'écoles maternelle et élémentaire, au 69 et 71, rue de l'Ouest. En dépit de démarches diverses l'association des parents d'élèves de ces écoles n'a pas pu faire modifier cette disposition. Il lui demande si, en matière d'urbanisme, toutes les précautions sont prises pour que la sécurité des établissements fréquentés par des enfants soit vraiment prise en compte et si, dans le cas particulier qui est cité plus haut, une solution pourrait être recherchée pour modifier les projets en cours de réalisation.

#### Enseignement secondaire (fonctionnement).

834. — 22 mai 1985. — M. Raymond Douyère appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la récente mesure qui réserve aux enfants de militaires et de fonctionnaires l'accès des lycées militaires. Il lui demande les raisons d'une telle discrimination. Il lui demande, en outre, s'il ne pense pas qu'une telle mesure aille à l'encontre de son souhait d'ouverture de l'armée sur la Nation puisqu'elle tend à restreindre les possibilités de contact avec la population civile des jeunes issus de famille de militaires, se destinant le plus souvent à une carrière militaire, dès leur plus jeune âge.

#### Sécurité sociale (cotisations).

835. — 22 mai 1985. — M. Pierre Metais appelle l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des travailleurs salariés à temps partiel, qui effectuent moins de 120 heures par mois et qui, bien que cotisant à la sécurité sociale, ne peuvent bénéficier d'aucune couverture sociale. En effet, dans sa réponse du 8 avril 1985, Mme le ministre précise que les personnes dont l'activité est insuffisante pour leur ouvrir droit aux prestations en nature des assurances maladie maternité ont la possibilité d'adhérer, à titre complémentaire, à l'assurance personnelle : les cotisations assises sur leurs revenus professionnels venant alors en déduction de la cotisation à l'assurance personnelle. Il lui demande, compte tenu de la crise de l'emploi que nous connaissons actuellement, s'il ne serait pas possible de mettre à l'étude une modification du décret n° 80-220 du 25 mai 1980 prévoyant, afin de ne pas pénaliser davantage les personnes victimes du chômage, l'ouverture du droit aux prestations du régime général de sécurité sociale aux salariés travaillant moins de 200 heures par trimestre : ces prestations seraient calculées alors sur les cotisations versées, ce qui justifierait, pour les intéressés, les prélèvements effectués sur des salaires insuffisants.

#### Assurance vieillesse : généralités (paiement des pensions : Alpes-Maritimes).

836. — 22 mai 1985. — M. Jean-Hugues Colonna attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget sur les retards successifs qui ont été constatés ces derniers mois, dans le versement des pensions sur les livrets de caisse d'épargne. Ces retards ont touché, notamment, des pensionnés du département des Alpes-Maritimes, qui considèrent que leur qualité d'épargnant n'est pas encouragée. Cela est arrivé au moment même où une campagne était lancée pour inciter les intéressés à solliciter le paiement par virement dans un but de sécurité. Dans sa région, le recul de la date de remise des bandes informatiques auprès du centre de gestion informatique de Toulon, tel que le prescrit le calendrier fixé par le ministère, et l'absence de célérité de ce centre bancaire pour réduire le délai de traitement de ces bandes, semblent à l'origine de ces retards. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour remédier à ces regrettables contretemps.